



RAPPORT ANNUEL
SUR LA SUPERVISION BANCAIRE



EXERCICE 2018

بنك المغرب



RAPPORT ANNUEL
SUR LA SUPERVISION BANCAIRE

EXERCICE 2018

بنك المغرب

SOMMAIRE

MOT DU WALI	6
FAITS MARQUANTS	9
CHIFFRES-CLES.....	12
CHAPITRE I : STRUCTURE, ACTIVITÉ ET RENTABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	15
La distribution du crédit continue de décélérer	
CHAPITRE II : RISQUES BANCAIRES	75
Le risque de crédit se stabilise et la solvabilité des banques se consolide	
CHAPITRE III : CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	99
Année marquée par l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9	
CHAPITRE IV : ACTIVITÉ DE SUPERVISION BANCAIRE.....	115
Couverture d'une population d'établissements assujettis et des risques élargis impliquant de nouveaux défis pour la supervision bancaire	
ANNEXES	135
TABLE DES MATIÈRES	161

MOT DU WALI

Dans une conjoncture internationale marquée par une décélération de la croissance mondiale en lien avec la montée des tensions commerciales, le resserrement des politiques monétaires et les incertitudes entourant le Brexit, l'économie nationale a vu son rythme de croissance décélérer à 3% après 4,2% un an auparavant, reflétant un ralentissement de la valeur ajoutée agricole à 4% et non agricole à 2,6%.

L'activité du crédit bancaire au Maroc est restée atone, en particulier pour les entreprises avec une progression limitée de 0,7%, pendant que la sinistralité sur prêts s'est légèrement infléchie à 7,3%.

En dépit de cette conjoncture, le secteur bancaire a pu globalement préserver sa rentabilité grâce à son modèle d'activités diversifié aux plans sectoriels et géographique. Les neuf groupes bancaires ont ainsi clôturé l'exercice 2018 avec un résultat net-part du groupe en hausse de 4,4% après 9,2% en 2017, traduisant une progression modérée du PNB et une baisse du coût du risque. La rentabilité des actifs (ROA) s'est stabilisée à 0,9% et celle des fonds propres (ROE) a progressé de 0,6 point à 10,8%.

Au plan de la capitalisation, les fondamentaux sont demeurés solides, dégageant, sur base sociale, un ratio de solvabilité de 14,7% et un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 10,9%, pour des minimas réglementaires de 12 et 9%. Ces ratios s'établissent, sur base consolidée, à 13,8% et 10,8% respectivement.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a continué à être attentive à la qualité des portefeuilles de crédit des banques et à leur provisionnement. Elle a également accompagné l'adoption de la réforme d'IFRS 9 relative aux instruments financiers par des dispositions transitoires visant à lisser sur 5 années l'impact de la 1^{ère} application de cette norme sur les fonds propres prudentiels. En parallèle, les travaux se sont poursuivis concernant la révision des règles de classification et provisionnement des créances ainsi que le traitement des actifs repris par les banques par le biais des techniques de datations en paiement et ventes à réméré.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement de la réforme de flexibilisation du régime de change, la Banque a renforcé le cadre de supervision des risques de marché et de taux d'intérêt global à travers notamment la conduite de missions de contrôle thématiques et la mise en place d'un reporting réglementaire pour améliorer le suivi de ces risques.

Sur le plan de la surveillance transfrontalière, Bank Al-Maghrib a élargi son dispositif de coopération par la signature d'une convention en matière de contrôle bancaire avec la Banque Centrale de Mauritanie et la révision de celle conclue avec la Banque Centrale de Tunisie, portant leur nombre total à 13 couvrant 24 pays. Ce cadre permet la tenue des collèges de superviseurs, l'échange

d'informations et la conduite de contrôles conjoints. La Banque a également maintenu le dialogue avec son homologue de l'Union Monétaire Ouest Africaine pour la préparation d'un exercice de simulation de crise transfrontalière.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), Bank Al-Maghrib a poursuivi le renforcement du cadre de régulation et de contrôle, tout en accompagnant les acteurs dans leur mise en conformité aux nouvelles exigences et l'adoption d'une approche basée sur les risques. Cette année, le dispositif national de LBC/FT a fait l'objet d'une évaluation par le Groupe d'Action Financière pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord, dont le rapport sera adopté en avril 2019.

Dans un contexte de digitalisation croissante des services bancaires, Bank Al-Maghrib s'est penchée sur la gestion par les banques du risque de cyber-attaques. A ce titre, elle a examiné les rapports établis sur les tests d'intrusion menés par les institutions bancaires et conduit des missions de contrôle portant sur la sécurité des systèmes d'information et le plan de continuité d'activité. Les banques ont été appelées à étendre le périmètre de couverture de ces tests et à renforcer les capacités de leurs équipes dans ce domaine.

Dans l'objectif d'apporter sa contribution au processus de transition vers une économie verte, Bank Al-Maghrib a adhéré au réseau international des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), institué le 12 décembre 2017, à l'effet de favoriser l'échange d'expérience et des pratiques en matière d'appréhension des risques climatiques et leurs effets sur le système financier. En parallèle, elle a poursuivi le dialogue avec les banques sur la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la feuille de route établie à l'aune de la COP 22 et visant l'alignement du secteur financier sur les enjeux de développement durable.

Dans le domaine de la protection de la clientèle des services bancaires, Bank Al-Maghrib a intensifié ses contrôles concernant le respect des dispositions légales et réglementaires y afférentes et œuvré à la dynamisation du Centre Marocain de Médiation Bancaire. Ce domaine a été inscrit parmi les priorités de Bank Al-Maghrib et devra donner lieu à un renforcement de la comparabilité sur la tarification bancaire et de l'efficacité du dispositif de mobilité bancaire adopté par voie conventionnelle.

Au titre de la garantie des dépôts, Bank Al-Maghrib a arrêté le cahier de charges de la Société Gestionnaire des Fonds Collectifs de Garantie des Dépôts ainsi que les circulaires relatives aux conditions de versement des cotisations au fonds et aux modalités de gestion de ses ressources.

L'année 2018 a été marquée par le démarrage de l'activité des 5 banques et 3 fenêtres participatives. Les financements immobiliers et automobiles, par voie de mourabaha, se sont établis, à fin 2018, à près de 4,5 milliards de dirhams pour des dépôts à vue collectés plus modestes, soit 1,7 milliard de

dirhams. Bank Al-Maghrib a continué à accompagner ces acteurs dans le processus de labellisation des contrats relatifs aux produits, auprès du Conseil Supérieur des Ouléma, qui complèteront l'offre du marché, en particulier au titre de la mourabaha mobilière, du contrat porteur de cartes, des dépôts d'investissement et Ijara, ainsi que des instruments de refinancement sous forme de Wakala bil Istithmar. Le dispositif réglementaire a été aussi renforcé par l'élaboration des textes d'ordre prudentiel portant sur les fonds propres et le ratio de solvabilité. Bank Al-Maghrib a également œuvré, avec les autres parties prenantes, à compléter les composantes de l'écosystème de la finance participative notamment sur le plan fiscal et des sukuks.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

- 24 Janvier** : Tenue de la 5^{ème} réunion du Comité des Etablissements de Crédit (CEC), sous sa forme restreinte.
- 8 Février** : Visite d'étude de Monsieur le Wali, accompagné d'une délégation constituée de plusieurs directions et départements de Bank Al-Maghrib, dont la Direction de la Supervision Bancaire, auprès du gouverneur de la BCEAO afin de faire le bilan de la coopération entre les 2 banques centrales courant les 2 dernières années.
- 28 Février** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Abu Dhabi, à la 8^{ème} réunion du groupe régional sur la stabilité financière.
- 4 avril** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, à Rabat, d'un séminaire régional consacré aux pratiques de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en collaboration avec la Banque de France.
- 26 avril** : Tenue d'une rencontre à Malaga en Espagne entre Bank Al-Maghrib et la Banque d'Espagne sur le genre à laquelle a participé la Direction de la Supervision Bancaire.
- 28 avril** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 27^{ème} réunion plénière du Groupe d'Action Financière pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), tenue à Beyrouth.
- 3 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Paris, au séminaire Euro-méditerranéen sous le thème « Impact des réformes financières en zone euro-méditerranéenne », en partenariat avec la Banque Mondiale, le Centre pour l'Intégration en Méditerranée et la Banque de France.
- 9 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 31^{ème} réunion du Comité arabe des superviseurs bancaires issu du Fonds Monétaire Arabe, à Abu Dhabi.
- 9 mai** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 4^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe BMCE Bank.
- 10 mai** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 4^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe Crédit Populaire du Maroc.
- 25 juin** : Participation de Bank Al-Maghrib à une rencontre avec la Banque Centrale des Emirats Arabes Unis, à Abu Dhabi, pour présenter l'expérience du Maroc en matière de financement des TPME.
- 25 juin** : Participation de Bank Al-Maghrib à la conférence de la communauté des superviseurs bancaires africains, organisée conjointement par la Banque Centrale Sud-africaine et l'Association des Banques Centrales Africaines.
- 26 juin** : Tenue de la 13^{ème} réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 5 juillet** : Tenue de la 7^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.
- 13 juillet** : Tenue de la 6^{ème} réunion du Comité des Etablissements de Crédit, sous sa forme élargie.
- 17 juillet** : Tenue de la 7^{ème} réunion du Comité des Etablissements de Crédit, sous sa forme restreinte.

- 19 juillet** : Tenue du Comité Afrique, sous la présidence de Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib, avec la participation des Présidents des groupes bancaires marocains présents en Afrique.
- 24 juillet** : Tenue de la réunion annuelle de Bank Al-Maghrib avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit.
- 8 août** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Sharm El Sheikh en Egypte, à la 41^{ème} réunion ordinaire du Conseil des gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines.
- 4 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Abu Dhabi, à la 9^{ème} réunion du groupe régional sur la stabilité financière.
- 5 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Sotchi en Russie, à la 10^{ème} édition du Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière, co-organisé par l'Alliance pour l'Inclusion Financière et la Banque de Russie.
- 17 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Amman en Jordanie, à la 42^{ème} session ordinaire du Conseil des gouverneurs des banques centrales et des instituts d'émission arabes.
- 19 septembre** : Tenue à Bahreïn de la réunion bilatérale entre Bank Al-Maghrib et les membres de la mission d'évaluation du dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par le groupe régional du Groupe d'Action Financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord « GAFIMOAN », dédiée à l'examen du rapport d'évaluation y afférent.
- 15 octobre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Bâle, à la 17^{ème} réunion de l'assemblée générale annuelle et à la Conférence Annuelle de l'association internationale des systèmes de garantie des dépôts.
- 16 octobre** : Co-organisation à Rabat, par Bank Al-Maghrib et l'Institut Africain pour les Envois de fonds, d'un atelier de travail sur « les modèles de réglementation et l'élaboration de politiques visant l'amélioration des impacts des transferts de fonds sur le développement économique et social ».
- 17 Octobre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion annuelle du Collège de superviseurs du groupe Société Générale organisée, à Frankfurt, par l'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution.
- 17 Octobre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion annuelle du Collège de superviseurs du groupe Crédit Agricole organisée, à Paris, par l'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution.
- 24 octobre** : Réunion de Monsieur le Wali avec le conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- 24 octobre** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, d'un 1^{er} workshop autour de la thématique de la Supply Chain Finance, en collaboration avec la Société Financière Internationale.
- 29 octobre** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, à Rabat, d'un séminaire de partage d'expérience sur les services financiers digitaux, en collaboration avec l'Alliance pour l'Inclusion Financière.
- 30 octobre** : Co-organisation à Rabat par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information et Bank Al-Maghrib d'un séminaire sur le thème « Cyber-résilience : nouvelle approche pour relever le défi du cyber-risque ».
- 14 novembre** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 5^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe Attijariwafa Bank.

- 16 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Tunis, à la 5^{ème} réunion des Gouverneurs des Banques Centrales de l'Union du Maghreb Arabe.
- 27 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 28^{ème} réunion plénière du Groupe d'Action Financière pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, tenue à Beyrouth.
- 5 décembre** : Co-organisation, à Rabat, entre Bank Al-Maghrib et l'Institut Africain pour les Envois de fonds, d'un 2^{ème} atelier sur les modèles de réglementation et l'élaboration de politiques visant l'amélioration des impacts des transferts de fonds sur le développement économique et social des pays.
- 6 décembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 33^{ème} réunion du Conseil de l'Islamic Financial Services Board, tenue à Djeddah.
- 11 décembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 32^{ème} réunion du comité des superviseurs arabes adossé au Fonds Monétaire Arabe à Abu Dhabi.
- 25 décembre** : Tenue de la 14^{ème} réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 25 décembre** : Tenue de la 8^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.

CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE

1 - Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	:	86
• Banques	:	24
dont banques participatives	:	5
• Sociétés de financement	:	28
• Banques offshore	:	6
• Associations de micro-crédit	:	13
• Etablissements de paiement	:	13
• Autres établissements	:	2
- Réseau :		
• Au Maroc :		
- 6.503 agences bancaires, soit un guichet pour 5.400 habitants		
- 7.289 guichets automatiques bancaires		
• A l'étranger : 45 filiales et 15 succursales disposant de près de 1.427 points de vente.		
- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés : 55.753		

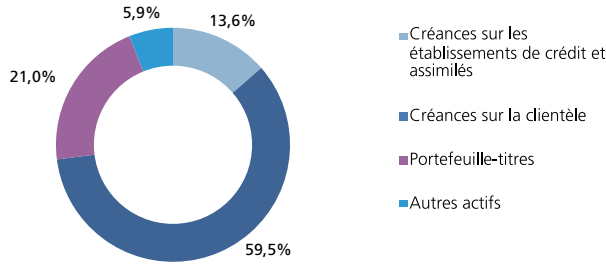
2 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques - base sociale

Montants en milliards de dirhams	2016 ¹	2017	2018
Total bilan	1.199	1.271	1.341
Crédits par décaissement (nets des provisions) ²	775	800	854
Dépôts de la clientèle	854	901	928
Fonds propres (hors bénéfices de l'exercice)	109	115	121
Produit net bancaire	45,1	46,0	47,2
Résultat brut d'exploitation	23,3	23,5	23,8
Résultat net	9,2	10,8	11,1
Rendement moyen des emplois	4,86%	4,53%	4,35%
Coût moyen des ressources	1,50%	1,38%	1,37%
Coefficient moyen d'exploitation	49,3%	50,6%	50,7%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8%	0,9%	0,9%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	8,6%	9,5%	9,5%
Taux des créances en souffrance	7,6%	7,5%	7,3%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	69%	71%	69%

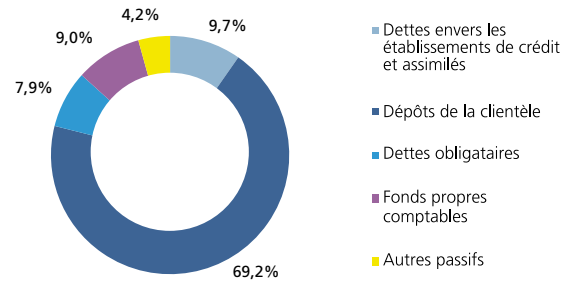
¹ Chiffres retraités d'une opération exceptionnelle

² Y compris les prêts aux sociétés de financement

Structure des emplois des banques - 2018



Structure des ressources des banques - 2018

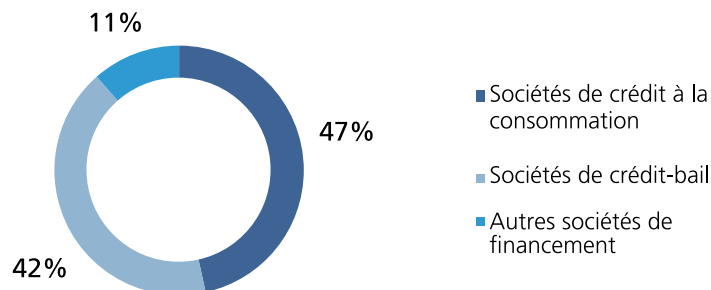


3 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

Montants en milliards de dirhams	2016	2017	2017 retraité (*)	2018 (*)
Total bilan	106	113	112	117
Crédits par décaissement (nets de provisions)	94	99	99	105
Produit net bancaire	5,8	6,0	5,4	5,7
Résultat brut d'exploitation	3,6	3,7	3,4	3,6
Résultat net	1,6	1,7	1,5	1,4
Taux des créances en souffrance	9,4%	9,4%	8,7%	9,2%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,5%	1,5%	1,3%	1,2%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	15,8%	15,5%	14,3%	13,3%

(*) Hors sociétés de gestion de moyens de paiement qui ont bénéficié en 2018 d'agrément en tant qu'établissements de paiement

Part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total-actif



4 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

Montants en milliards de dirhams	2016	2017	2018
Total bilan	7,4	7,6	7,9
Encours de crédits (brut)	6,4	6,6	6,8
Taux des créances en souffrance	2,9%	3,3%	3,0%
Résultat net	0,21	0,18	0,19

5 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

Montants en milliards de dirhams	2016	2017	2018
Total bilan	48,1	42,7	41,0
Encours de crédits (brut)	18,2	18,5	17,7
Dépôts de la clientèle	5,6	6,5	6,4
Résultat net	0,46	0,5	0,5

6 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des 9 groupes bancaires – Base consolidée

Montants en milliards de dirhams	2016	2017	2018
Total bilan	1.432	1.540	1.611
Crédits par décaissement à la clientèle (nets de provisions)	924	969	1.029
Dépôts de la clientèle	973	1.038	1.074
Capitaux propres - Part du groupe	124	130	128
Produit net bancaire	64	67	69
Résultat brut d'exploitation	31	32	33
Résultat net - Part du groupe	12,2	13,3	13,9
Coefficient moyen d'exploitation	50,8%	51,5%	52,6%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8%	0,9%	0,9%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,8%	10,2%	10,8%

CHAPITRE I

STRUCTURE, ACTIVITE ET RENTABILITE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

1 - Evolution du paysage bancaire

Le paysage bancaire a été marqué en 2018 par le démarrage de l'activité de banques participatives agréées en 2017 et l'octroi des premiers agréments sous le statut d'établissements de paiement habilités à exercer l'activité des services de paiement adossés à des comptes de paiement.

1.1 - Structure du système bancaire et actionnariat

Globalement, le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib s'est maintenu à 86 établissements. La population des banques est restée stable à 24. Celle des sociétés de financement a baissé de 4 établissements suite à l'agrément de 3 sociétés de gestion de moyens de paiement pour exercer l'activité d'établissements de paiement. Le secteur des sociétés de crédit à la consommation a connu la fusion-absorption de deux sociétés de crédit à la consommation et la transformation de l'activité d'une société pour exercer l'activité du crédit-bail.

Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Banques	19	19	19	19	19	19
Banques à capital majoritairement étranger(*)	7	7	7	7	7	7
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5	5
Banques participatives	-	-	-	-	5	5
Sociétés de financement	35	34	34	33	32	28
Sociétés de crédit à la consommation	17	16	16	15	14	12
Sociétés de crédit-bail	6	6	6	6	6	7
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2	2
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	3	3	3	3	3	0
Autres sociétés	3	3	3	3	3	3
Banques offshore	6	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	13	13	13	13	13	13
Etablissements de paiement	9	10	10	10	9	13
Autres établissements	2	2	2	2	2	2
Total	84	84	84	83	86	86

(*) dont 3 dotées d'une fenêtre participative

L'année 2018 a été marquée par l'octroi d'agrément par le Comité des Etablissement de Crédit à 11 établissements de paiement pour offrir des services de paiement adossés à des comptes de paiement, dont 3 sont des filiales de banques.

Encadré n°1 : Statut d'établissement de paiement

Les établissements de paiement sont ceux habilités à offrir un ou plusieurs services de paiement. Ils peuvent également, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, exercer les opérations de change.

Sont considérés comme des services de paiement :

- les opérations de transfert de fonds ;
- les dépôts et les retraits en espèces sur un compte de paiement ;
- l'exécution d'opérations de paiement par tout moyen de communication à distance, à condition que l'opérateur agisse uniquement en qualité d'intermédiaire entre le payeur et le fournisseur de biens et services ;
- l'exécution de prélèvements permanents ou unitaires, d'opérations de paiement par carte et l'exécution de virements, lorsque ceux-ci portent sur des fonds placés sur un compte de paiement.

On entend par compte de paiement, tout compte détenu au nom d'un utilisateur de services de paiement et qui est exclusivement utilisé aux fins d'opérations de paiement.

Ne sont pas considérés comme des services de paiement, les opérations de paiement effectuées par chèque, lettre de change, mandat postal émis et/ou payé en espèces et tout autre titre similaire sur support papier.

L'actionnariat étranger au niveau du secteur bancaire est demeuré majoritaire au niveau de 7 banques et 7 sociétés de financement. Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement public est resté stable à 5 banques et 4 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés en bourse, en 2018, a été réduite à 10 établissements, dont six banques, suite à l'absorption-fusion de deux sociétés de crédit à la consommation cotées. Ces établissements représentent 36% de la capitalisation boursière.

Sur le plan transfrontalier, un groupe bancaire a procédé à l'acquisition d'une banque située sur l'île Maurice, détenant elle-même une filiale bancaire à Madagascar, portant le réseau des 3 groupes bancaires marocains à l'étranger à 45 filiales et 15 succursales présentes dans 35 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et une en Asie.

La présence de ces groupes en Afrique, à travers 42 filiales et 4 succursales, est répartie au niveau de 27 pays : 10 pays en Afrique de l’Ouest (dont 8 dans la zone de l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l’Est, 3 au Maghreb Arabe et deux pays en Afrique Australe. Dans le reste du monde, les banques marocaines sont également implantées, à travers 3 filiales et 11 succursales, dans 7 pays en Europe et en Chine. Elles disposent également de 48 bureaux de représentation, dans 11 pays situés principalement en Europe.

1.2 - Evolution du réseau bancaire

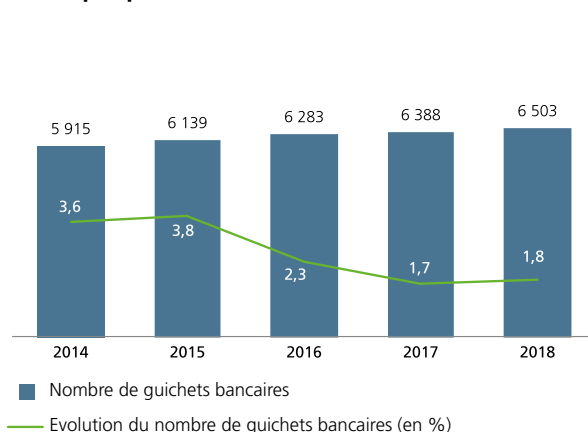
Le rythme d’évolution du réseau bancaire a continué à décélérer à 1,8% en 2018, contre 1,7% en 2017, une moyenne de 4% au cours de la période 2013/2015 et 9% sur la période 2007/2016. Le nombre de guichets bancaires s’est établi à 6.503, soit 115 agences additionnelles, dont 56 nouveaux guichets ouverts par les banques participatives. Cette décélération est à mettre en relation avec le développement des canaux digitaux via internet et le mobile.

Encadré n°2 : Développement des canaux digitaux

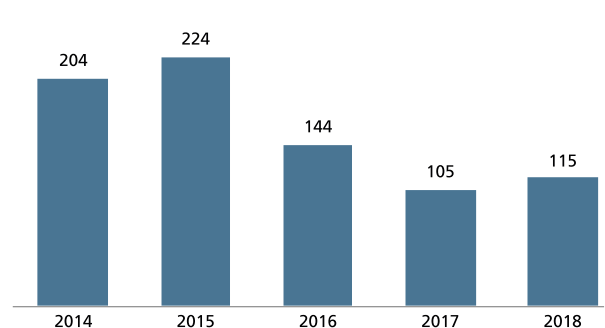
Avec les moyens digitaux, le modèle de distribution de la banque est en mutation à l’échelle mondiale, avec une fréquentation des agences en baisse et une utilisation croissante des accès à distance aux services bancaires. La plupart des interactions entre les banques et leurs clients s’opère de plus en plus via le mobile et les outils numériques pour répondre aisément aux besoins en opérations de base (consultation des comptes, virement, commande de carnet de chèques, etc...).

Au Maroc, les banques se sont inscrites dans cette dynamique et ont développé leurs applications mobiles et internet et entrepris d’enrichir les fonctionnalités et les parcours client. En s’appuyant sur le digital, elles œuvrent également à un processus de transformation digitale de leurs réseaux passant notamment par la création de nouveaux formats d’agences équipées d’outils digitaux à destination de la clientèle et l’orientation des fonctions en agence vers le conseil, fonction à plus forte valeur ajoutée pour le client et la banque.

Graphique n°1 : Evolution du réseau bancaire



Graphique n°2 : Nombre de guichets additionnels ouverts annuellement

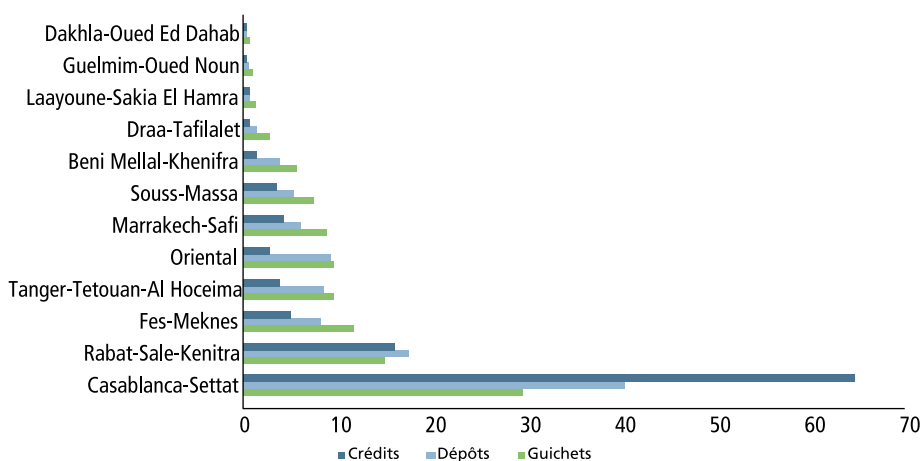


La densité bancaire, mesurée par le nombre d’habitants par guichet, ressort à 5.400. Celle appréhendée par le nombre de guichets pour 10.000 habitants s’est établie à 2 guichets, contre un guichet il y a une quinzaine d’années.

La répartition régionale des guichets, dépôts et crédits est restée globalement stable en 2018. La région de Casablanca-Settat, avec une part de 29% des guichets, 39% des dépôts et 64% des crédits, continue d’occuper la première position. Elle est suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra qui détient 15% du réseau bancaire, 17% des dépôts et 17% des crédits. En 3^{ème} position se place la région de Fès-Meknès qui concentre 11% des guichets, 8% des dépôts et 4% des crédits.

En termes d’ouverture de guichets additionnels en 2018, la région de Casablanca-Settat continue d’enregistrer la part la plus importante, suivie de Marrakech-Safi et Fès-Meknès.

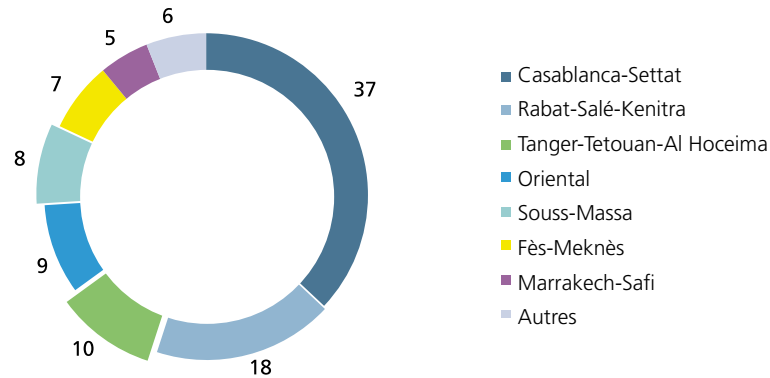
Graphique n°3 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en %)



Dans la zone offshore de Tanger, les banques disposent de 5 filiales et une succursale, sans changement par rapport aux années précédentes.

S’agissant des banques et fenêtres participatives, celles-ci ont vu leur réseau d’agences et espaces dédiés progresser à 100 agences contre 44 en 2017. La région de Casablanca-Settat représente 37% de ce réseau, suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma qui détiennent des parts respectives de 18% et 10%.

Graphique n°4 : Répartition du réseau bancaire participatif par région (en %)

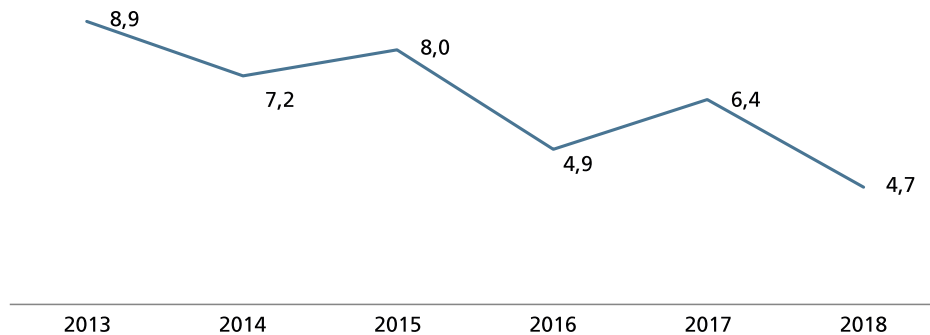


Pour sa part, le réseau des établissements de paiement s'est renforcé de 12,6% après 16,6% en 2017, pour s'établir à 4.732 points de vente, répartis en 880 agences propres et 3.852 mandataires avec lesquels les établissements ont signé des contrats de représentation.

1.3 - Evolution du nombre de comptes bancaires

A fin 2018, le nombre de comptes bancaires a ralenti avec une hausse annuelle de 4,7% à environ 27 millions, après 6,4% à fin 2017. S'agissant des comptes ouverts par les banques participatives, leur nombre s'est établi à environ 56 mille contre 27 mille comptes à fin 2017.

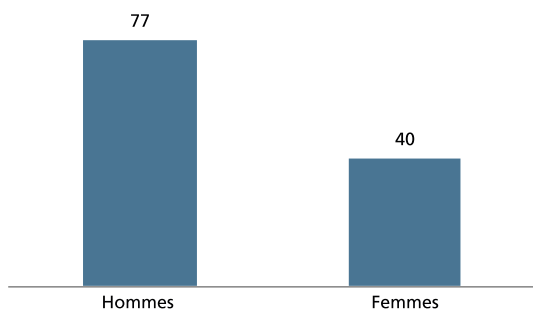
Graphique n°5 : Evolution du nombre de comptes bancaires (en%)



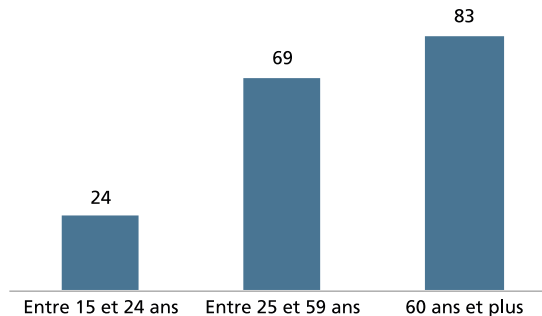
Le nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire³, rapporté à la population adulte, a progressé de 4 points, d'une année à l'autre, à 60%. Par genre, ce taux ressort à 40% pour les femmes et 77% pour les hommes, contre 37% et 77% respectivement à fin 2017, faisant ressortir une amélioration du taux de détention de comptes bancaires par les femmes.

³ Source : Centrale des Comptes Bancaires de Bank Al-Maghrib

Graphique n°6 : Population ayant au moins un compte bancaire selon le genre (en %)



Graphique n°7 : Population ayant au moins un compte bancaire selon la tranche d'âge (en %)

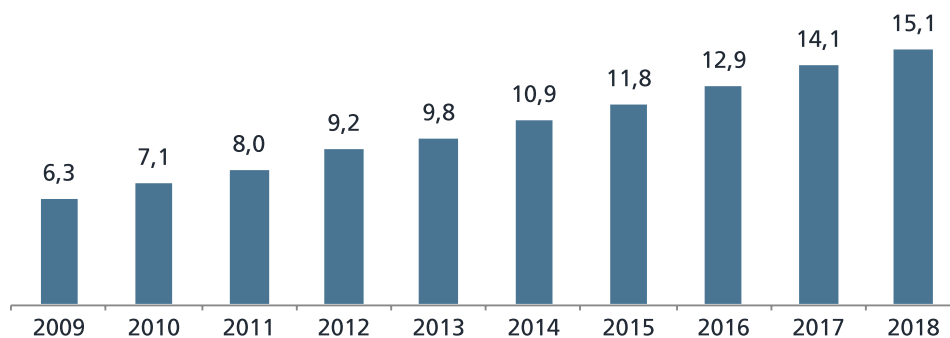


Selon les tranches d'âge, 24% des personnes âgées de 15 à 24 ans détiennent un compte bancaire contre 23% en 2017. Cette proportion atteint, pour les personnes âgées de 25 à 59 ans, 69% contre 65%, et se situe, pour les personnes âgées de plus de 60 ans, à 83% contre 72%.

1.4 - Evolution des cartes et guichets automatiques bancaires

Le nombre de cartes bancaires a progressé de 7,2% à 15,1 millions à fin 2018, dont l'essentiel continue d'être utilisé pour des opérations de retrait.

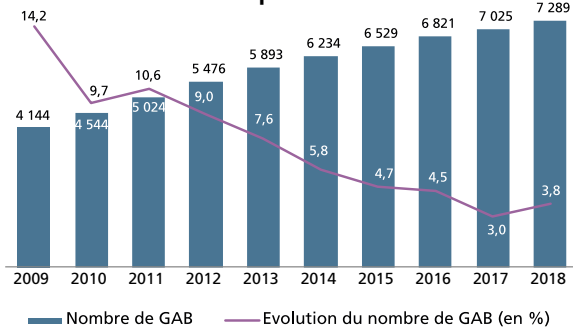
Graphique n°8 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)



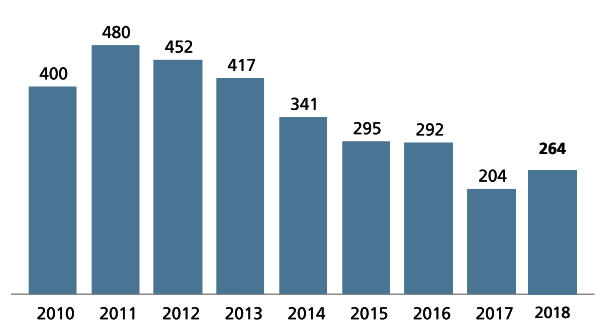
Parallèlement à l'évolution du réseau bancaire physique, le parc des guichets automatiques bancaires (GAB), avec un taux de progression de 3,8% en 2018 contre 3% l'année précédente, s'est élargi de 264 nouveaux guichets pour s'établir à 7.289 unités à fin 2018.

Les banques ont déployé, au cours des dernières années, des GAB multi-services effectuant un certain nombre d'opérations de banque au quotidien qui nécessitaient habituellement le passage aux agences telles que les dépôts de chèques et d'espèces. Le déploiement de ces GAB multi-services a atteint 350 unités à fin 2018, soit 4,8% du parc.

Graphique n°9 : Evolution des guichets automatiques bancaires



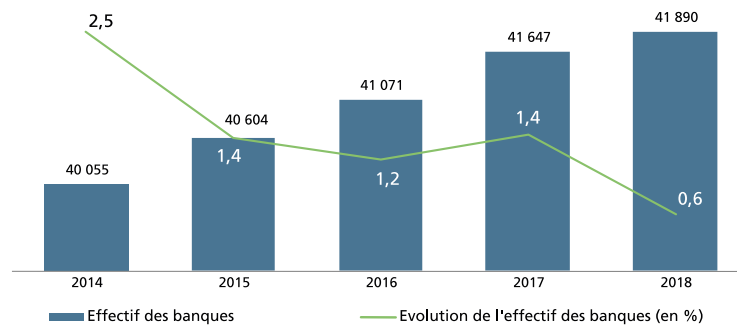
Graphique n°10 : Nombre de GAB additionnels



1.5 - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

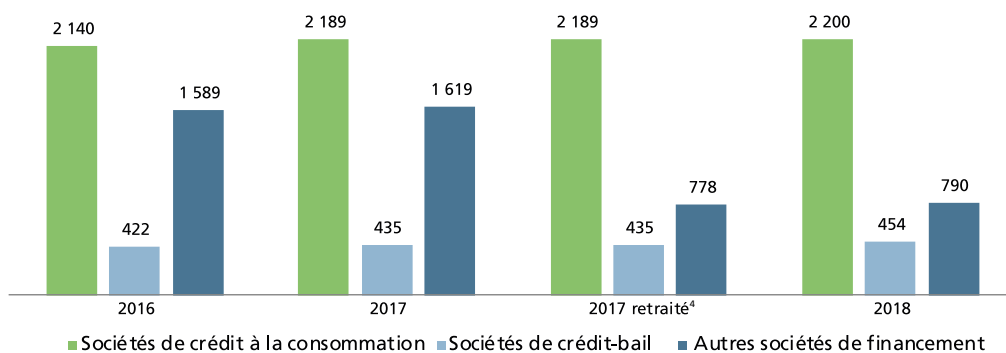
L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés s'est établi, à fin décembre 2018, à 55.753 agents, dont près de 75% sont employés par les banques, 6% par les sociétés de financement et 14% par les associations de micro-crédit.

Graphique n°11 : Evolution de l'effectif des banques au Maroc



L'effectif des banques s'est renforcé de 243 nouveaux collaborateurs, soit une hausse de 0,6% à 41.890 agents, après celle de 1,4% en 2017. En termes d'âge, une part de 45% concerne la catégorie ayant entre 25 et 35 ans, suivie de 31% pour la tranche des 35 à 50 ans et une part de 18% pour la catégorie d'âge dépassant les 50 ans. La part féminine dans l'effectif total s'est renforcée à 47% en 2018 contre 46% à fin 2017.

Graphique n°12 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement



⁴ Pour des raisons de comparabilité, l'effectif des autres sociétés de financement a été retiré de l'effectif des sociétés de gestion de moyen de paiement qui ont été agréées en 2018 en tant qu'établissements de paiement.

Le secteur des sociétés de financement emploie, pour sa part, un effectif de 3.444 agents contre 3.402 l'année précédente⁵, soit 42 personnes supplémentaires par rapport à 2017 (+1,2%), qui ont concerné en grande majorité les sociétés de crédit-bail et les sociétés de crédit immobilier.

Les sociétés de crédit à la consommation ont enregistré une progression de 0,5% de leur effectif contre 4,4% pour les sociétés de crédit-bail et 3,3% pour les sociétés de crédit immobilier. L'effectif des sociétés d'affacturage est demeuré stable.

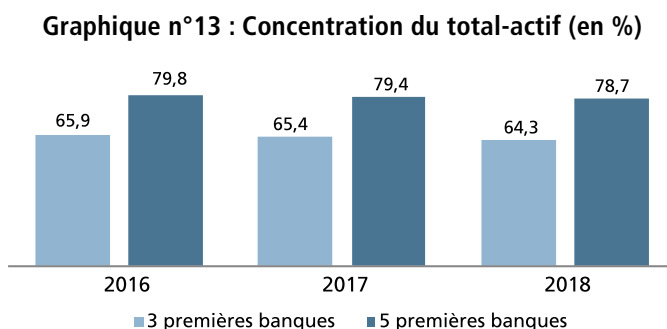
Pour sa part, l'effectif employé par les associations de micro-crédit s'est renforcé de 7,9% en 2018 contre une évolution de 2,5% une année auparavant, s'établissant ainsi à 7.830 personnes.

Les établissements de paiement emploient un effectif en hausse de 9,1% à 2.026 agents⁶.

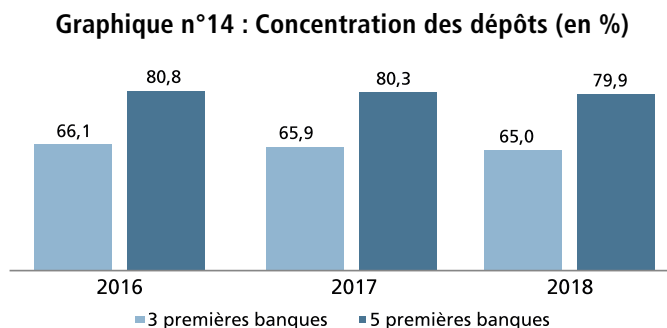
1.6 - Evolution de la concentration bancaire

1.6.1 - Concentration de l'activité des banques sur base sociale

En 2018, le niveau de concentration a légèrement baissé. La part des trois premières banques dans le total-actif du secteur s'est établie à 64,3% en 2018, contre 65,4% une année auparavant et celle des cinq plus grandes banques s'est située à 78,7% contre 79,4%.



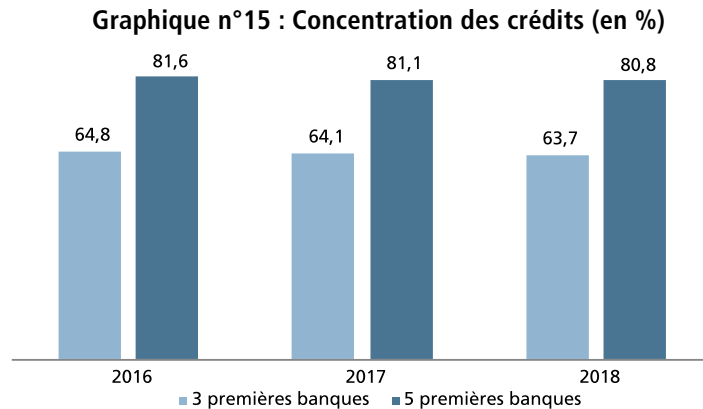
En termes de dépôts, les trois plus grandes banques de la place ont collecté près de 65% des dépôts contre 65,9% une année plus tôt. Les cinq premières banques ont capté une part de 79,9% contre 80,3% en 2017.



⁵ Hors effectif des sociétés de gestion de moyens de paiement

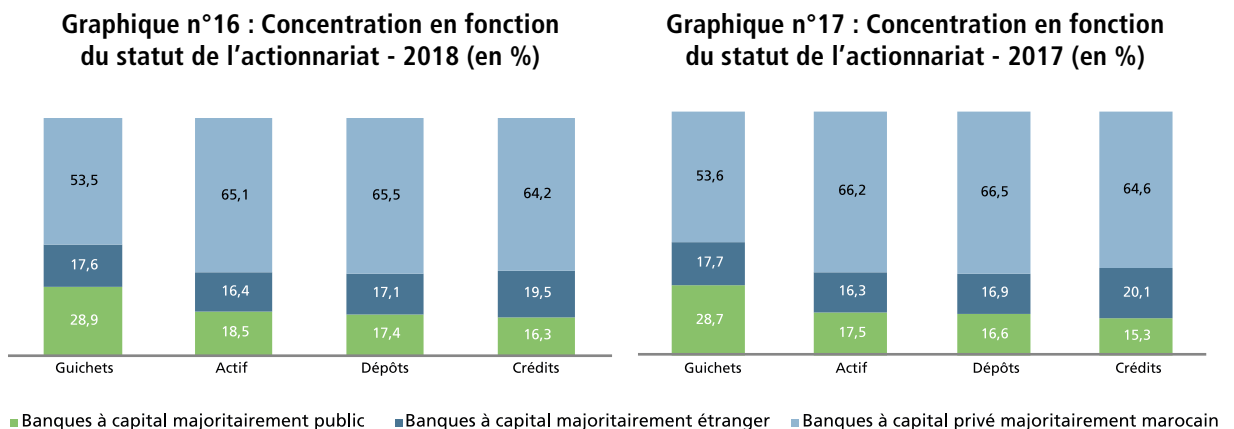
⁶ Y compris les sociétés de gestion de moyens de paiement nouvellement agréées en tant qu'établissements de paiement

S'agissant du crédit, les trois plus grandes banques ont concentré 63,7% des crédits distribués, contre 64,1% en 2017 et les cinq plus grandes banques ont représenté 80,8% des financements contre 81,1% une année auparavant.



Selon l'indice Herfindahl-Hirshman, le niveau de concentration du total-actif, des dépôts et des crédits des banques est demeuré identique aux années précédentes, soit 0,17, traduisant un marché bancaire modérément concentré.

En fonction du statut de l'actionariat, les banques à capital privé majoritairement marocain détiennent 53,5% des guichets, soit presque au même niveau que l'année précédente. Cette part s'est contractée de 1,1 point en termes de total-actif à 65,1%, d'un point à 65,5% en termes de dépôts et de 0,4 point à 64,2% en termes de crédits.



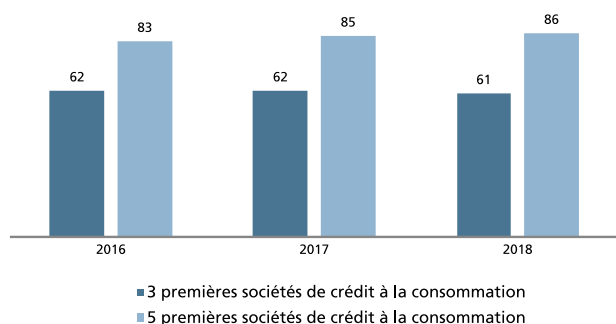
Les banques à capital privé majoritairement étranger ont observé une quasi-stagnation de leur part de marché en termes de réseau et de total-actif, soit 17,6% et 16,4% respectivement. Leur part de marché en termes de dépôts a légèrement augmenté de 0,2 point à 17,1%, alors qu'en termes de crédits, elle s'est contractée de 0,6 point à 19,5%.

Les banques à capital majoritairement public ont renforcé leur part de marché en termes de réseau à 28,9%, de total-actif à 18,5%, des dépôts à 17,4% et de crédits à 16,3%.

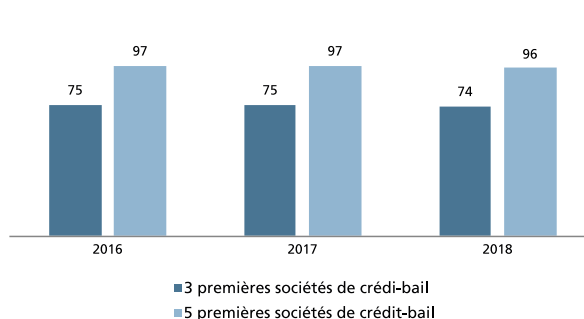
1.6.2 - Concentration de l'activité des sociétés de financement

A fin 2018, la part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur s'est atténuée à 61% contre 62% à fin 2017. Celle des cinq premières s'est, quant à elle, accrue d'un point à 86%. Une quote-part de près de 95% de l'activité du secteur est opérée par 8 sociétés adossées à des institutions financières.

Graphique n°18 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



Graphique n°19 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)



Concernant le secteur du crédit-bail, les parts des trois et cinq premières sociétés se sont situées respectivement à 74% et à 96% à fin 2018, contre 75% et 97% une année auparavant.

1.6.3 - Concentration de l'activité des établissements de paiement

La contribution des 3 premiers établissements de paiement dans le total des transferts de fonds opérés a augmenté de 1,7 point à 89,2% et celle des 5 premiers établissements s'est maintenue aux alentours de 98%.

1.6.4 - Concentration de l'activité des associations de micro-crédit

La contribution des 3 et 5 associations de micro-crédit dans la distribution des crédits s'est établie, à fin 2018, respectivement à 92% et 97,9%, contre 91,8% et 97,6% une année auparavant.

1.6.5 - Concentration de l'activité des banques sur base consolidée

Sur base consolidée, le niveau de concentration de l'activité de crédit n'a pas connu de grands changements par rapport à 2017, les parts des 3 et 5 premiers groupes bancaires dans le total des crédits s'étant maintenues respectivement à 64% et 81%.

Tableau n°2 :Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée

	Crédits à l'équipement et de trésorerie aux entreprises			Crédits immobiliers			Crédits à la consommation			Total des crédits		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Les 3 premiers groupes bancaires	64	63	62	64	64	64	63	65	65	65	64	64
Les 5 premiers groupes bancaires	83	83	83	81	81	81	79	82	83	81	81	81

L'analyse par objet montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des trois premiers groupes a reculé d'un point à 62% et celle des cinq groupes s'est stabilisée à 83%. S'agissant des crédits immobiliers, ces parts ont stagné respectivement à 64% et 81%. Concernant les crédits à la consommation, le poids des trois premiers groupes s'est stabilisé à 65% alors que celui des cinq premiers groupes a progressé d'un point à 83%.

2 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale

En 2018, l'activité des banques a continué d'être marquée par la persistance de l'atonie du crédit en particulier à destination des entreprises. La collecte des dépôts a également observé une décélération reflétant un tassement des dépôts des Marocains Résidant à l'Etranger et un ralentissement de celui des particuliers résidents, ces derniers s'étant orientés vers des placements alternatifs sous forme notamment de produits de bancassurance et de valeurs mobilières⁷. Le secteur bancaire est demeuré rentable malgré la conjoncture économique peu favorable, bénéficiant d'une amélioration de la marge d'intérêt et des commissions perçues sur prestations de services. La sinistralité du portefeuille de crédits a continué d'augmenter, quoiqu'à un rythme moindre, contribuant à une atténuation du taux de créances en souffrance.

L'examen de l'activité des banques est effectué sur la base des bilans retraçant leur activité au Maroc.

2.1 - La progression de l'activité bancaire a été portée par la hausse des créances sur la clientèle soutenue par le financement bancaire des crédits de TVA

A fin 2018, le total-bilan du secteur bancaire s'est établi à 1.341 milliards de dirhams, en hausse de 5,5%, après 6% et 4,7% respectivement en 2017 et 2016. En pourcentage du PIB, il a représenté 122%, soit 2 points de plus par rapport à l'année passée. La part des actifs bancaires en devises a baissé de 0,2 point à 7,9%, dont ceux détenus sur les non-résidents représentent 4% du total-actif du secteur bancaire.

⁷ En 2018, les placements des ménages en valeurs mobilières ont progressé de 9,3% et ceux sous forme de contrat d'assurance vie de 7,9%.

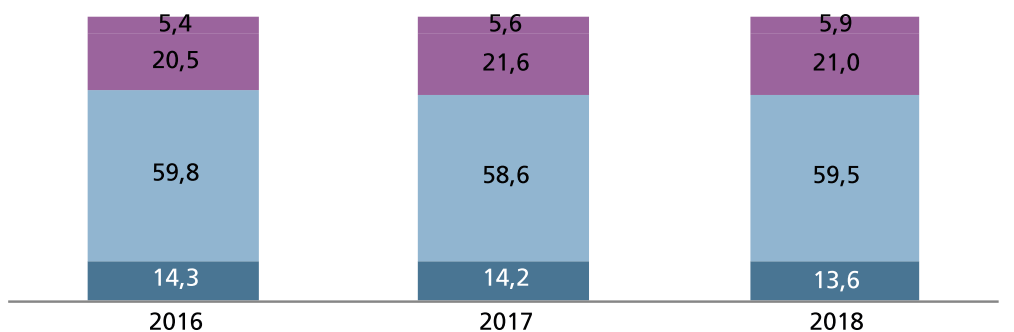
Tableau n°3 : Evolution des emplois des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	170 930	180 290	182 171	1,0
Créances sur la clientèle	716 444	744 578	798 042	7,2
Portefeuille-titres	245 522	274 187	281 063	2,5
dont Bons du Trésor	118 343	139 203	147 111	5,7
Valeurs immobilisées	31 205	35 377	38 411	8,6
Autres actifs	34 658	36 661	41 429	13,0
Total-actif	1 198 759	1 271 093	1 341 116	5,5

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

La structure des emplois bancaires a observé un renforcement de la part des créances sur la clientèle à 59,5%, contre 58,6% une année auparavant. A l'inverse, celle des créances sur les établissements de crédit et assimilés et celle du portefeuille-titres sont en baisse de 0,6 point à 13,6% et 21% respectivement.

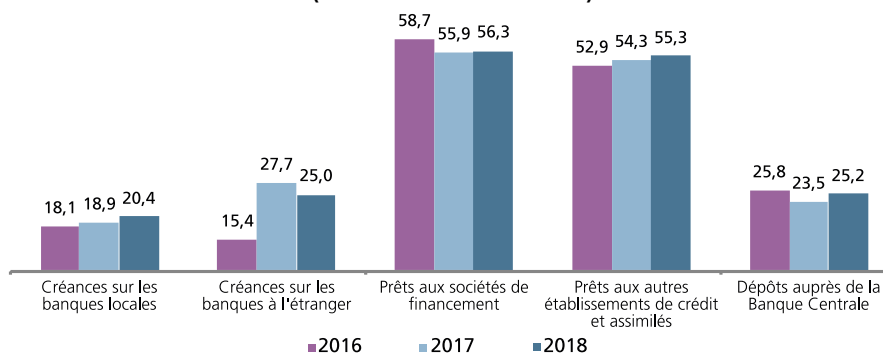
Graphique n°20 : Structure de l'actif des banques (en %)

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés
- Créances sur la clientèle
- Portefeuille-titres
- Autres actifs

2.1.1 - Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont décéléré

Après une hausse de 5,5% en 2017, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont progressé de 1% à près de 182,2 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre d'une part, une hausse des dépôts auprès de la Banque Centrale, des créances sur les banques locales et sur les autres établissements de crédit et assimilés et d'autre part, une baisse des créances sur les banques étrangères.

**Graphique n°21 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés
(en milliards de dirhams)**



Après un repli de 9,1% l'année précédente, les dépôts des banques auprès de la Banque Centrale ont enregistré, à la date de clôture, une hausse de 7,3% à 25,2 milliards. S'agissant des prêts accordés par les banques aux sociétés de financement, leur encours a enregistré une augmentation de 0,8% à 56,3 milliards contre un recul de 4,8% en 2017, reflétant une progression de 9% des prêts de trésorerie et une baisse de 2,4% des prêts financiers.

Les créances sur les banques locales, d'un montant de 20,4 milliards, ont enregistré une hausse de 7,8% après celle de 4,5% en 2017. Sur ce total, les prêts de trésorerie à blanc ont augmenté de 40% à 10,7 milliards de dirhams après avoir baissé de 5,7% un an auparavant, compensant le recul des prêts financiers de 3,7% à 5,2 milliards et des valeurs reçues en pension de 23,2%, à 4,6 milliards.

Les prêts accordés aux autres établissements de crédit et assimilés, qui couvrent les banques offshore, les associations de micro-crédit, la CDG, la CCG, les sièges et succursales à l'étranger et autres établissements de crédit non-résidents, se sont accrus de 1,8% à 55,3 milliards.

Après avoir enregistré un fort accroissement de 80,1% en 2017, année marquée par des anticipations en lien avec la réforme du régime de change, les créances sur les banques installées à l'étranger se sont infléchies de 9,8% pour s'établir à 25 milliards, attribuables essentiellement à un recul des créances en devises.

Par type de monnaie, les créances sur les établissements de crédit et assimilés libellées en devises ont diminué de 7,9% à près de 48,7 milliards de dirhams, reflétant la baisse des placements auprès des banques étrangères. A l'inverse, celles libellées en dirhams se sont appréciées de 4,7% à 133,4 milliards, après une baisse de 0,4% en 2017.

2.1.2 - Le crédit bancaire au secteur privé a continué de ralentir en 2018

L'encours brut des crédits a atteint 891 milliards de dirhams, marquant une hausse de 6,5%, qui fait suite à celle de 3,2% réalisée l'année précédente. Cette évolution a été soutenue par les opérations de financement du crédit de TVA intervenues en 2018. Hors ce financement, la progression du crédit s'établit à 3,3%. Rapporté au PIB, cet encours représente 81%, contre 79% l'année précédente.

Encadré n°3 : Financement du crédit de TVA par les banques

Une convention a été signée en janvier 2018 entre le Ministère de l’Economie et des Finances, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, instaurant un mécanisme de remboursement basé sur l’affacturage qui permet aux entreprises, qui le souhaitent, de refinancer la totalité de leur crédit de TVA auprès des banques.

Les crédits accordés dans ce cadre par le secteur bancaire ont totalisé 27 milliards de dirhams en 2018.

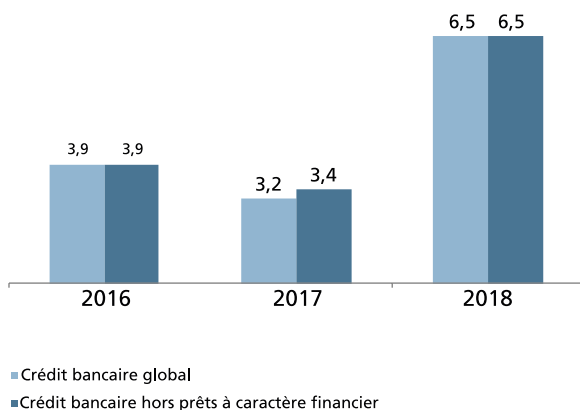
L’encours des crédits aux entreprises non financières a vu son rythme de progression ralentir à 0,7%, après une hausse de 2,6% en 2017 et 3,4% en 2016. Cette hausse traduit un accroissement de 4,4% à 51,5 milliards de dirhams pour les entreprises publiques et de 0,3% à 377,4 milliards pour les entreprises privées.

Cette décélération reflète des facteurs d’offre et de demande. La demande des crédits par les entreprises a ralenti dans une conjoncture économique marquée par une lente reprise de la croissance non agricole, un allongement des délais de paiement et un ralentissement de l’activité immobilière. Parallèlement, l’offre de crédit est affectée par la hausse du risque de crédit.

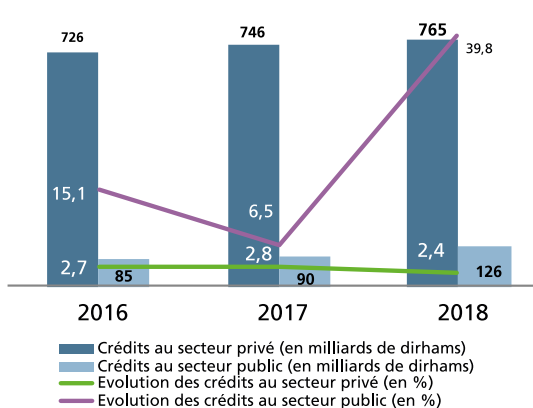
Les crédits bancaires aux ménages ont augmenté de 4,1%, après 4% un an auparavant, pour s’établir à près de 284 milliards de dirhams.

Le crédit bancaire au secteur public s’est accéléré de 6,5% en 2017 à 39,8% en 2018, en lien avec les opérations de financement du crédit de TVA. Pour leur part, les crédits au secteur privé se sont établis à 765 milliards de dirhams, en progression de 2,4%, après 2,8% l’année précédente.

Graphique n°22 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)



Graphique n°23 : Crédits des banques au secteur public et privé



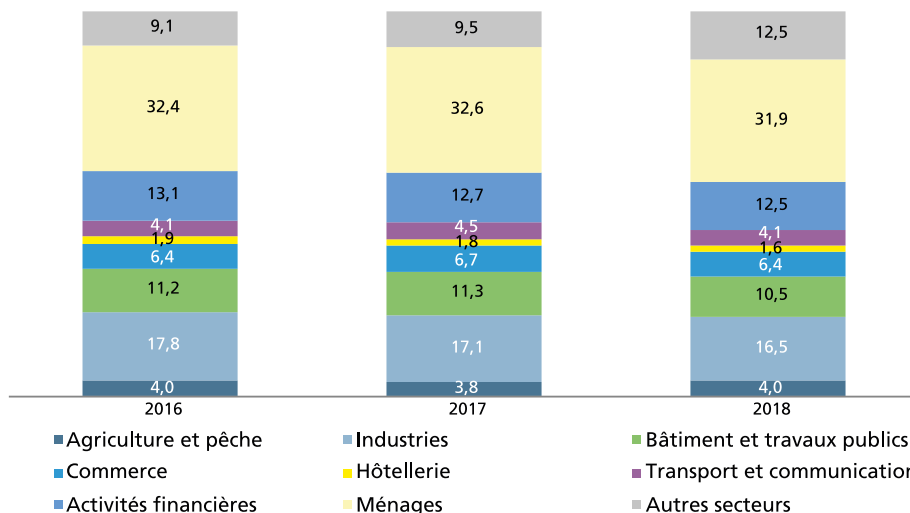
Par secteur d'activité, la hausse des crédits aux entreprises reflète une progression de 12,8% à 35,5 milliards de dirhams des concours au secteur primaire, ramenant sa part dans le total des crédits à 4% après avoir baissé à 3,8% un an auparavant.

Le secteur des industries a bénéficié d'un encours de crédit de 147 milliards, en hausse de 2,5% contre une baisse de 0,7%, sa part dans le total du crédit ayant reculé de 0,6 point à 16,5%. Cette évolution recouvre essentiellement un accroissement de 12,7% des crédits aux industries alimentaires et tabac, de 11,5% aux industries extractives et de 1,7% aux industries chimiques. En revanche, une baisse a été observée au titre du secteur de l'énergie et eau (-4,6%), du textile (-5,1%) et des autres industries manufacturières (-4,5%).

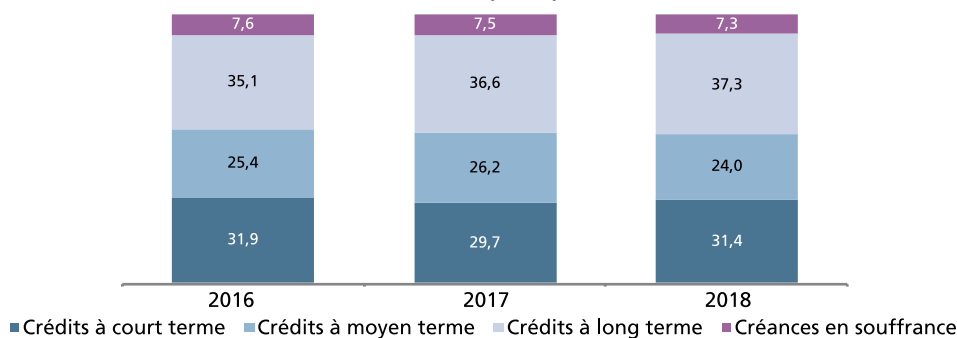
Pour leur part, les crédits accordés au secteur des bâtiments et travaux publics et au secteur du transport et communication ont accusé des baisses respectives de 0,8% à 93,7 milliards et de 4% à 36,2 milliards, après avoir augmenté de 3,9% et 14% en 2017. Les prêts au secteur de l'hôtellerie ont vu leur diminution se poursuivre à 7,3%, après 3,2% un an auparavant, pour s'établir à 14,1 milliards.

Les crédits distribués au secteur du commerce ont, quant à eux, progressé de 1,7% à 57,3 milliards de dirhams, contre 8,6% une année auparavant.

Graphique n°24 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)



Après la baisse entamée depuis 2013, l'encours des crédits à court terme a enregistré une progression de 12,9% en lien notamment avec la hausse des créances acquises par affacturage. De même, sa part dans le total s'est accrue de 1,7 point de pourcentage à 31,4%. Parallèlement, l'encours des crédits à moyen terme a baissé de 2,5% en relation avec la décélération des crédits à l'équipement et sa part a baissé de 2,2 points à 24%. Pour ce qui est des crédits à long terme, leur encours a augmenté de 8,3%, en lien avec la hausse des crédits à l'habitat, sa part ayant progressé de 0,7 point à 37,3%.

Graphique n°25 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)

2.1.3 - Les portefeuilles de transaction, d'investissement et de participation se sont renforcés au détriment du portefeuille de placement

A fin 2018, l'encours du portefeuille-titres détenu par les banques a atteint 282,2 milliards de dirhams, en hausse de 2,5% après 11,5% en 2017. Sa part s'est ainsi établie à 21% du total des emplois bancaires.

Tableau n°4 : Évolution du portefeuille-titres des banques

(Montant brut en millions de dirhams)

	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Titres de transaction	132 623	146 991	157 817	7,4
Titres de placement	47 620	53 367	40 591	-23,9
Titres d'investissement	27 337	28 339	32 216	13,7
Titres de participation et emplois assimilés	39 417	46 742	51 620	10,4
Total du portefeuille-titres	246 997	275 439	282 244	2,5

L'analyse selon la comptabilité d'intention montre que le portefeuille de titres de transaction s'est accru de 7,4% à 158 milliards de dirhams, après 10,8% une année auparavant, reflétant une hausse des opérations de négociation sur titres réalisées par les salles de marché. Cette évolution est le résultat d'une augmentation de 9,6% à 90,7 milliards des Bons du Trésor, de 3,1% à 58,5 milliards des titres de propriété et de 14,8% à 8,6 milliards des autres titres de créance. De même, les titres d'investissement ont progressé de 13,7% à 32,2 milliards, en relation avec la hausse de 6,8% des Bons du Trésor et des autres titres de créance qui ont plus que doublé. En revanche, le portefeuille de placement a vu son encours reculer de 23,9% à 40,6 milliards, en lien avec la baisse de 61% des titres de propriété, notamment sous forme d'actions et parts d'OPCVM, de 6,6% des Bons du Trésor et de 20,8% des autres titres de créance.

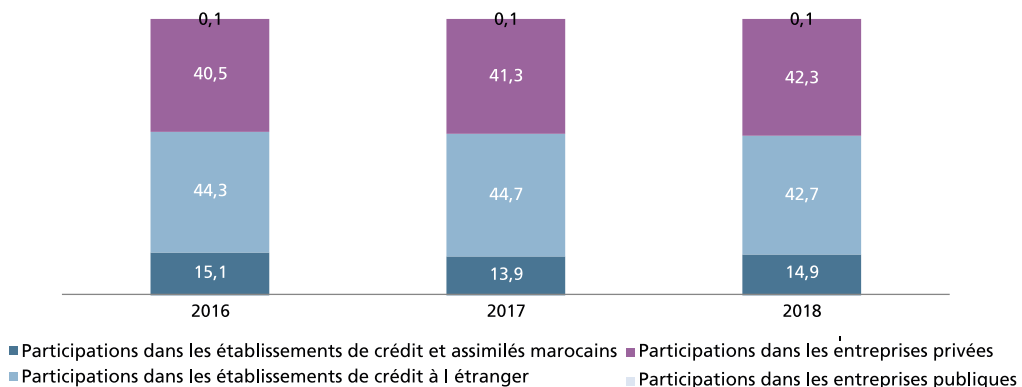
Encadré n°4 : Définition des portefeuilles-titres

Lors de leur acquisition, les titres sont classés, en fonction de l'intention escomptée de l'établissement de crédit, dans l'une des catégories prévues par le plan comptable des établissements de crédit : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation.

- **Titres de transaction** : Titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.
- **Titres de placement** : Titres à revenu fixe ou variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.
- **Titres d'investissement** : Titres de créance assortis d'une échéance fixe qui sont acquis ou qui proviennent de la catégorie « Titres de placement », avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance.
- **Titres de participation** : Titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit et qui sont représentatifs d'une fraction de capital, détenue directement ou indirectement.

Le portefeuille de participations a connu une progression de 10,4% à 51,6 milliards, après celle de 18,6% observée en 2017. Cette évolution traduit un accroissement de 11,7% à 20,7 milliards des participations dans les entreprises privées notamment à caractère financier. Les participations dans les établissements de crédit à l'étranger ont, pour leur part, connu une croissance de 4,1% à 20,9 milliards de dirhams, soit près de 43% du portefeuille global des participations et 17,2% des fonds propres comptables des banques.

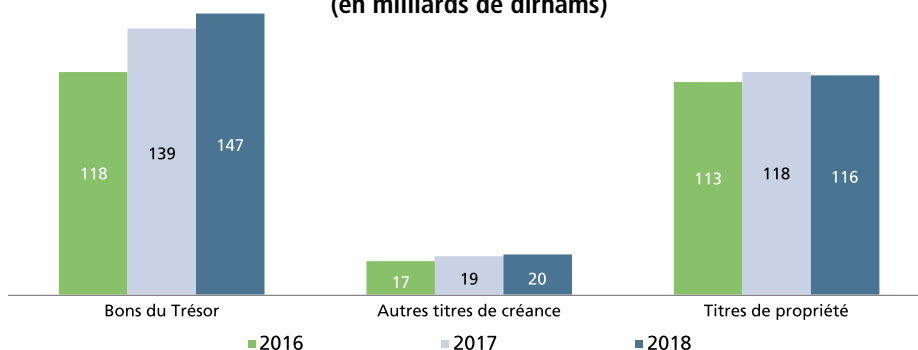
Graphique n°26 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)



La ventilation du portefeuille-titres par nature juridique indique une hausse de 5,7% à 147 milliards de dirhams des Bons du Trésor, portant son poids à hauteur de 52% du portefeuille global contre 50% en 2017. Sa part dans les emplois bancaires s'est maintenue à 10,9%.

S'agissant du portefeuille des autres titres de créance, constitué essentiellement d'obligations et d'autres titres de créance négociables, il a enregistré une augmentation de 6% à près de 20 milliards de dirhams. En revanche, les titres de propriété détenus par les banques, tous portefeuilles confondus, ont affiché une baisse de 1,8%, contre une progression de 4,8% en 2017, leur part dans le portefeuille global s'étant contractée de 2 points à 41%.

Graphique n°27 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)



L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres, dont près de 89% est affecté à la couverture des titres de participation et emplois assimilés, a augmenté de 16% pour s'établir à 2,3 milliards de dirhams.

2.2 - L'évolution des ressources bancaires a été marquée par un recours accru au refinancement de la Banque Centrale

Tableau n°5 : Évolution des ressources des banques (activité Maroc)

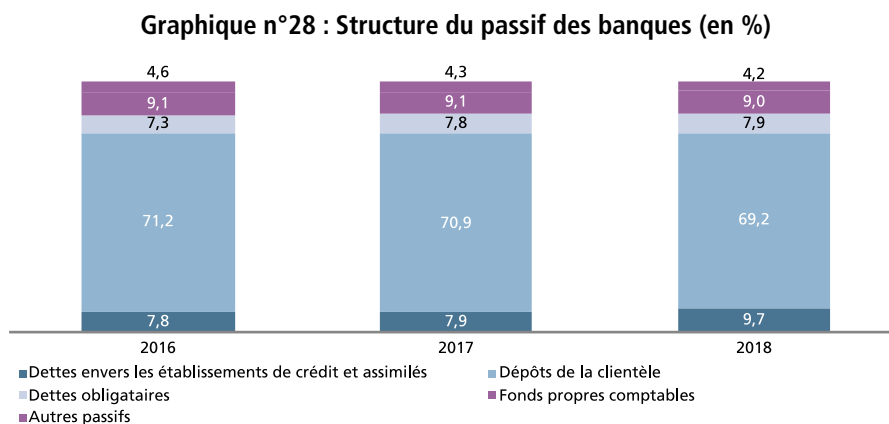
(En millions de dirhams)

	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	93 687	100 199	130 243	30,0
Dépôts de la clientèle	854 081	901 412	927 808	2,9
Dettes obligataires	87 034	99 354	105 412	6,1
- Titres de créance émis	52 645	57 875	61 738	6,7
- Dettes subordonnées	34 389	41 479	43 675	5,3
Fonds propres	108 792	115 428	121 303	5,1
Résultat net	12 258	10 830	11 147	2,9
Autres passifs	42 907	43 870	45 203	3,0
Total-passif	1 198 759	1 271 093	1 341 116	5,5

Dans un contexte d'accentuation du besoin de liquidité induit par la hausse de la circulation fiduciaire et le repli des réserves internationales nettes, les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 30% reflétant une hausse du recours au financement de la Banque Centrale. Les dettes obligataires ont progressé de 6,1%. Pour leur part, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont vu leur rythme d'accroissement décélérer à 2,9% au lieu de 5,5% un an auparavant.

De ce fait, la part des dettes obligataires s'est établie à 7,9%. Celle des dépôts collectés a baissé de 1,7 point à 69,2% au profit des dettes envers les établissements de crédit qui ont vu leur poids dans les ressources augmenter à 9,7%. S'agissant des fonds propres, leur part est restée stable à environ 9%.

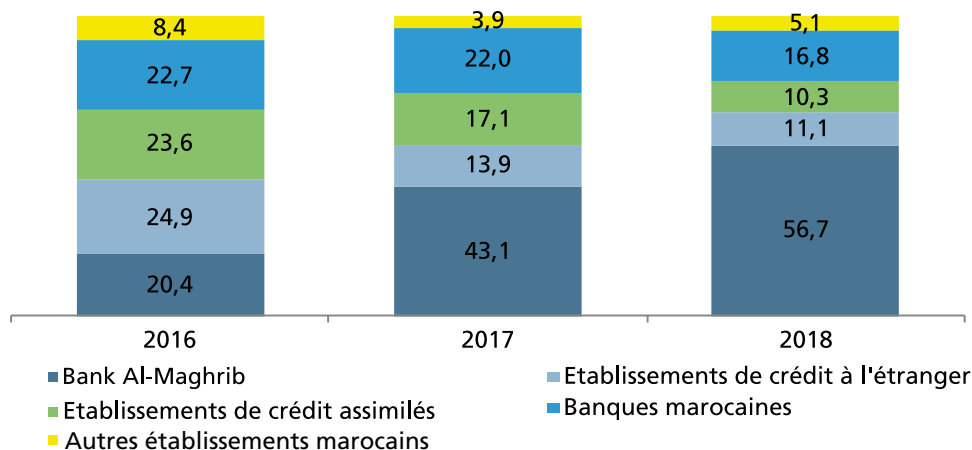
Pour leur part, les ressources libellées en devises auprès des non-résidents ont progressé de 8,6%, représentant 1,4% du total des ressources bancaires.



2.2.1 - La hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés reflète un recours accru au refinancement de la Banque Centrale

Après une hausse de 7% en 2017, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont enregistré une augmentation de 30% à 130,2 milliards de dirhams en 2018. Cette évolution résulte essentiellement du recours accru des banques aux avances de Bank Al-Maghrib, sous l'effet d'un resserrement de la liquidité bancaire en dirhams lié à la hausse de la circulation fiduciaire et l'augmentation du niveau de liquidité en devises détenues par les banques depuis 2017. Sur ce total, les dettes libellées en dirhams, d'un encours de 100,7 milliards, se sont accélérées de 38,8%, tandis que les dettes en devises, représentant près de 23% du total, se sont appréciées de 7%.

Graphique n°29 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)



Le refinancement auprès de la Banque Centrale a significativement progressé de 71,1% pour s'établir à 73,8 milliards, portant sa part dans les dettes envers les établissements de crédit à 56,7%. Cet encours est constitué d'avances à 7 jours à hauteur de 67 milliards de dirhams contre 39 milliards en 2017 et de prêts garantis accordés dans le cadre du programme de refinancement de la TPME pour 2,3 milliards contre 3,2 milliards en 2017. Le reste correspond à des avances à 24 heures.

Pour sa part, la dette interbancaire s'est contractée de 0,5% à 21,9 milliards, après avoir augmenté de 3,6% un an auparavant, sous l'effet de la baisse de 23,4% des valeurs données en pension et, dans une moindre mesure, des emprunts financiers (-1,5%). Les emprunts auprès des établissements de crédit à l'étranger ont progressé de 4,1% à 14,5 milliards.

2.2.2 - La collecte des dépôts a enregistré une décélération des dépôts des particuliers notamment les Marocains Résidant à l'Étranger

En 2018, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 928 milliards de dirhams, observant une hausse de 2,9%, après celle de 5,5% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 96%.

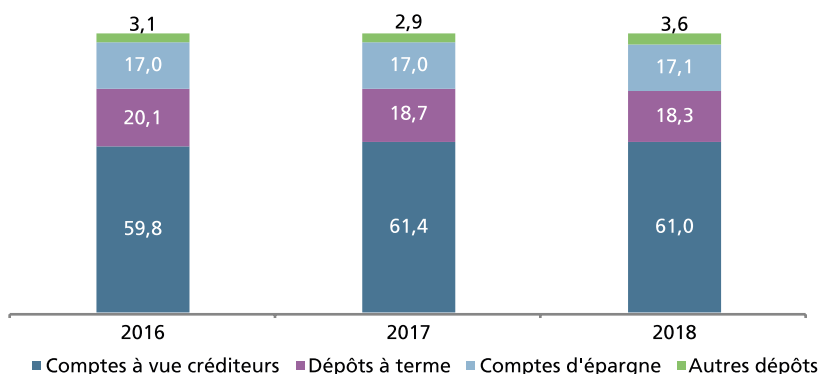
Représentant 98% du total, les dépôts libellés en dirhams se sont inscrits en hausse de 3,3% contre 5,2% en 2017. Ceux en devises, et après une hausse de 20% l'année passée, ont accusé une baisse de 10,7%, qui semble être liée à une dissipation des anticipations ayant prévalu avant la réforme de flexibilisation du régime de change intervenue en janvier 2018.

Par catégorie, les dépôts à vue se sont accrus de 2,4% à 566,3 milliards de dirhams. Les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont augmenté de 3,5% à 158,8 milliards, dans un contexte d'évolution de leur rémunération de 10 points de base à 1,94%. Les dépôts à terme, d'un encours de près de 170 milliards, ont affiché une progression de 0,9% porté essentiellement par ceux des

entreprises publiques et privées, après avoir reculé de 2,2% un an auparavant. Les dépôts à terme des particuliers ont, pour leur part, continué de décroître dans un contexte de bas rendements. A l'inverse, les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension à caractère volatil, ont progressé de 24,5%, contre une augmentation de 4,2% en 2017, ressortant à 33 milliards de dirhams.

En conséquence, les dépôts à vue et à terme ont vu leur poids baisser à 61% et 18,3% respectivement, tandis que la part des comptes d'épargne s'est stabilisée à 17,1%.

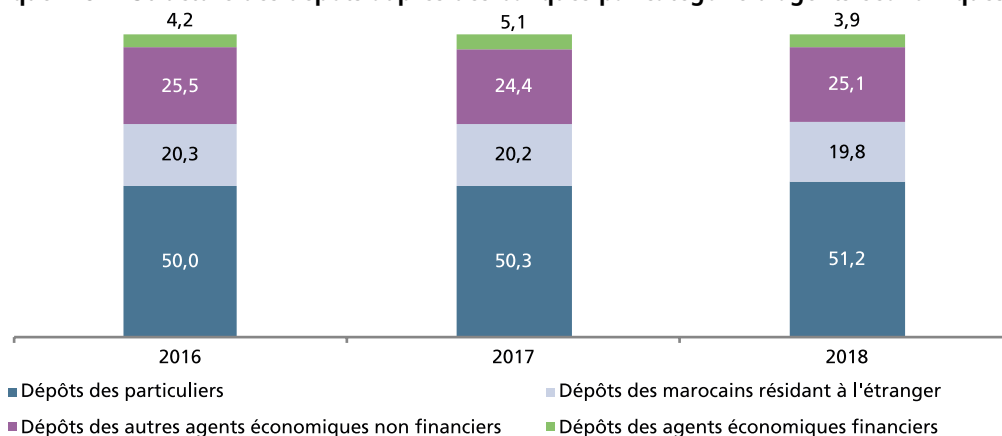
Graphique n°30 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)



Par agent économique, les dépôts des particuliers résidents ont enregistré une hausse de 4,6% à 473,2 milliards de dirhams, contre 6,4% à fin 2017, sous l'effet d'une progression de 6,5% des dépôts à vue et de 3,8% des dépôts en comptes d'épargne qui ont compensé la baisse de 6,8% à 40,3 milliards des dépôts à terme en lien avec l'évolution baissière des taux créditeurs. En ce qui concerne leurs dépôts en devises, ils ont vu leur hausse revenir à 0,6%, après une augmentation de 14,6% en 2017. Leur part dans le total des dépôts des particuliers résidents demeure limitée à 1,1%.

S'agissant des Marocains Résidant à l'Etranger, le rythme de croissance de leurs dépôts a sensiblement décéléré à 0,9% à fin 2018, après des hausses de 5,1% en 2017 et 5,5% en 2016, pour s'établir à près de 183 milliards de dirhams, en lien avec la baisse des transferts des MRE de 1,5%.

Graphique n°31 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)



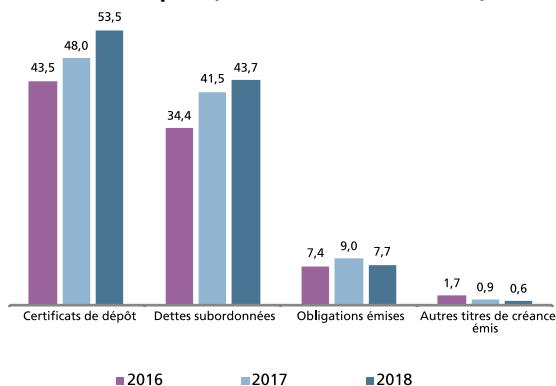
Les dépôts des entreprises privées ont, quant à eux, augmenté de 4% à 181,2 milliards de dirhams. Les dépôts à vue, qui en constituent 71,4%, ont accusé un recul de 0,6% à 129,5 milliards, compensé par l'augmentation de 10,4% à 26,5 milliards des dépôts à terme. Concernant les dépôts des entreprises publiques, constitués à hauteur de 50% par les placements rémunérés, ils ont affiché une hausse de 18,6% à 25,4 milliards en lien avec l'amélioration de leur trésorerie générée par le financement de leur crédit de TVA.

Pour ce qui est des agents financiers, constitués principalement des OPCVM, des compagnies d'assurances et des organismes de prévoyance sociale, leurs dépôts ont totalisé 36,6 milliards de dirhams, marquant une baisse de 20,4%, après une augmentation de 25,8% l'année précédente. Pris séparément, les dépôts des OPCVM, constitués de près de 82% de dépôts à terme, se sont repliés de 30,2% à 18,1 milliards. Cette baisse, qui fait suite à une hausse de 41,7% en 2017, est liée au repli des souscriptions nettes d'OPCVM (+19 milliards contre +40 milliards en 2017). Les dépôts des compagnies d'assurances, représentant 13% des ressources collectées auprès des agents financiers, ont augmenté de 4,5% à 4,9 milliards, dont 50% sous forme de dépôts à vue et 36% de dépôts à terme.

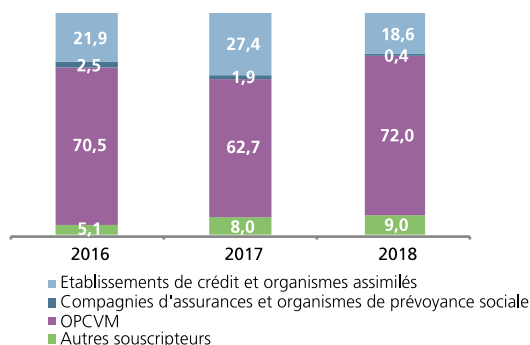
2.2.3 - Les banques ont continué à allonger la maturité de leurs ressources par un recours au marché de la dette privée

L'encours global des dettes obligataires a augmenté de 6,1% à 105,4 milliards de dirhams, portant leur part dans le total des ressources à près de 8%. Cette progression reflète un accroissement de l'encours des titres de créance émis de 6,7% à 61,7 milliards, à la faveur d'une hausse de 11,4% des émissions de certificats de dépôt. Ces derniers sont détenus à hauteur de 72% par des OPCVM, 18,6% par des établissements de crédit et assimilés et 8,5% par des particuliers.

Graphique n°32 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)



Graphique n°33 : Encours des certificats de dépôt ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)

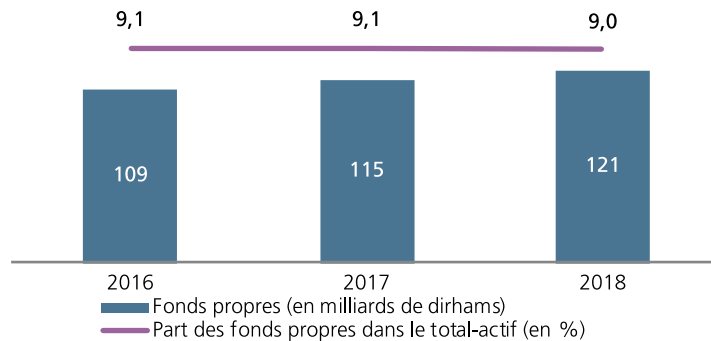


Pour renforcer leurs ratios de solvabilité au regard des exigences réglementaires, les banques ont continué, quoiqu'à un rythme moindre qu'en 2017, à recourir aux émissions de dettes subordonnées. Leur encours s'est inscrit en hausse de 5,3% à 43,7 milliards à fin 2018. Ces instruments comprennent des dettes subordonnées perpétuelles à hauteur de 4 milliards de dirhams.

2.2.4 - Les fonds propres des banques ont continué à progresser

Après une hausse de 6,1% en 2017, les fonds propres des banques ont progressé de 5,1%. Ils ont totalisé 121 milliards de dirhams, soit une part dans les ressources stable de 9%. L'additionnel de fonds propres provient essentiellement du report des résultats non distribués.

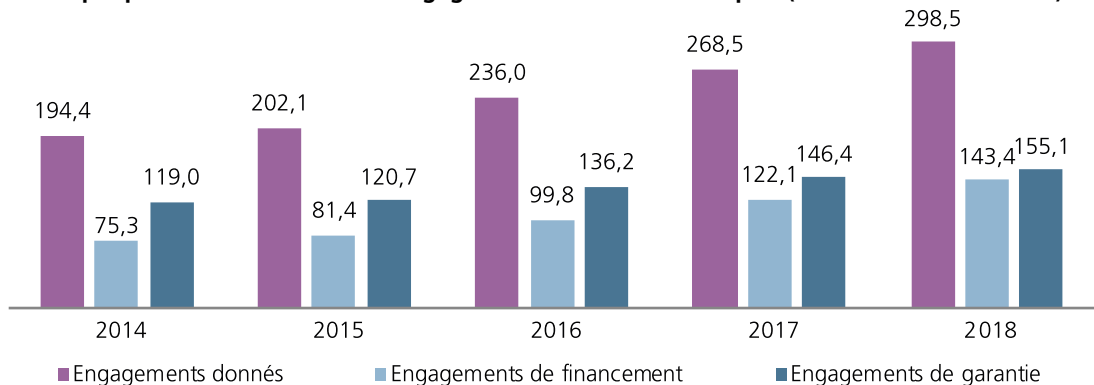
Graphique n°34 : Evolution des fonds propres comptables des banques



2.3 - Les engagements hors bilan des banques se sont accrus en lien avec la progression des engagements de financement et de garantie donnés à la clientèle

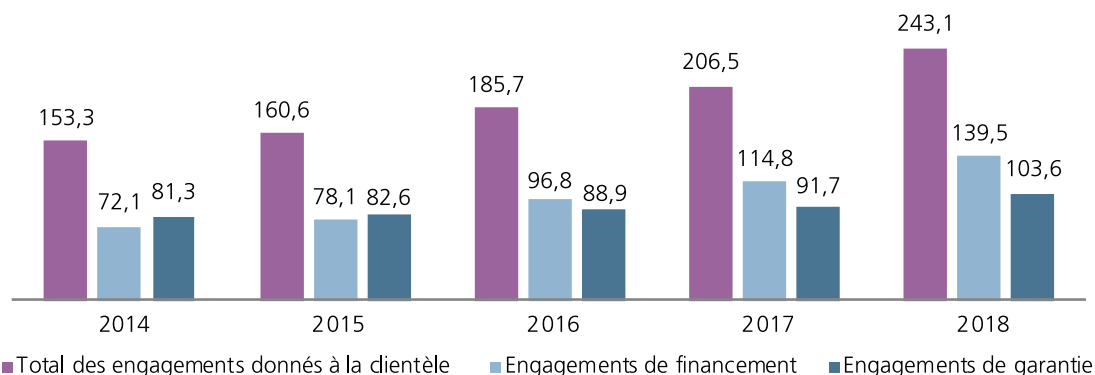
Les expositions en hors bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

Graphique n°35 : Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)



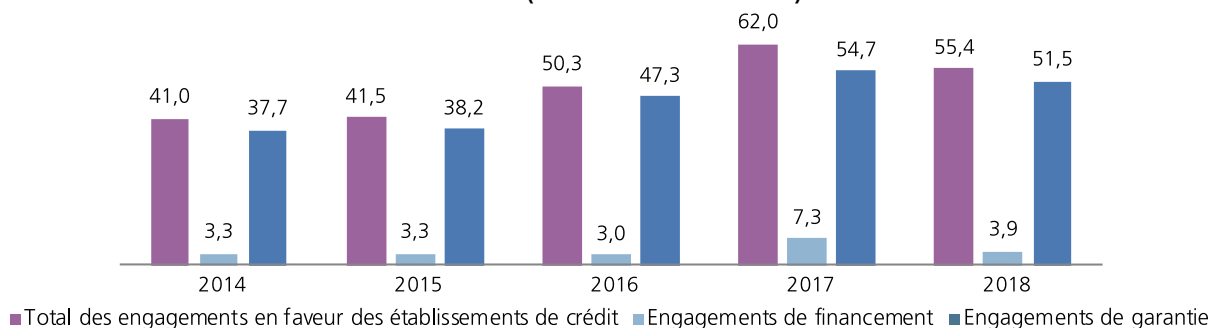
Les engagements donnés par les banques se sont inscrits en hausse de 11,2% à 298,5 milliards de dirhams, après 13,8% l'année précédente, traduisant une progression des engagements de financement de 17,4% à 143,4 milliards et des engagements de garantie de 6%, à 155,1 milliards de dirhams.

Graphique n°36 : Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)



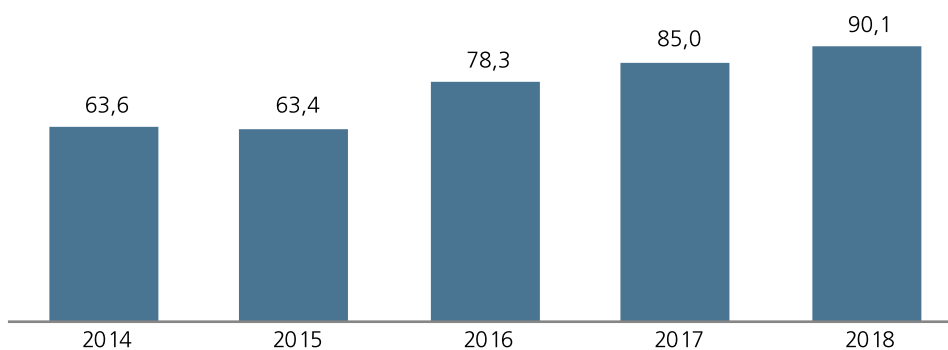
Les engagements en faveur de la clientèle, représentant 81% du total des engagements donnés, ont augmenté de 17,7% à 243,1 milliards de dirhams. Sur ce total, les engagements de financement, avec une part de 57%, ont marqué une hausse de 21,5% à 139,5 milliards et les engagements de garantie ont progressé de 13% à 103,6 milliards de dirhams.

Graphique n°37 : Evolution des engagements donnés des banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)



Les engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés se sont repliés de 10,7% à 55,4 milliards, contre une hausse de 23,4% en 2017. Cette évolution recouvre une baisse de 5,8% à 51,5 milliards pour les engagements de garantie et de 47,1% à 3,9 milliards pour les engagements de financement.

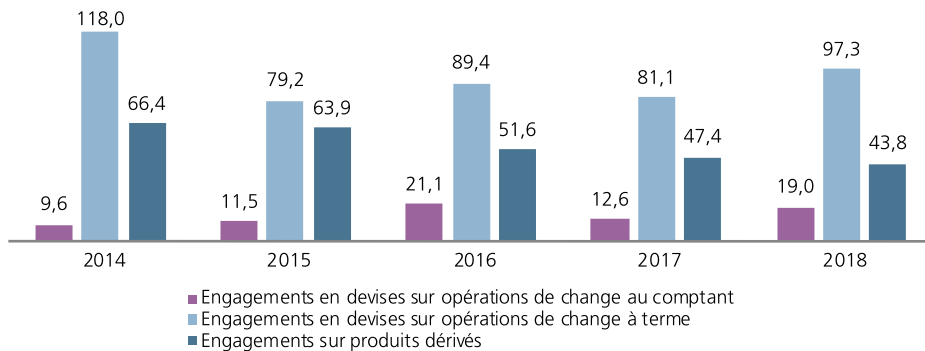
Graphique n°38 : Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)



Pour leur part, les engagements reçus ont augmenté de 6,1% à 90,1 milliards de dirhams à la faveur d'une hausse des engagements de garantie de 5,4% à 86,7 milliards de dirhams et des engagements de financement de 25,7% à 3,5 milliards.

Après une baisse de 40,4% l'année précédente, les engagements en devises⁸ sur opérations de change au comptant ont enregistré une progression de 51,1% à 19 milliards de dirhams. De même, les engagements sur opérations de change à terme se sont accrus de 20% à 97,3 milliards.

Graphique n°39 : Evolution des engagements sur opérations de change⁸ et produits dérivés (en milliards de dirhams)



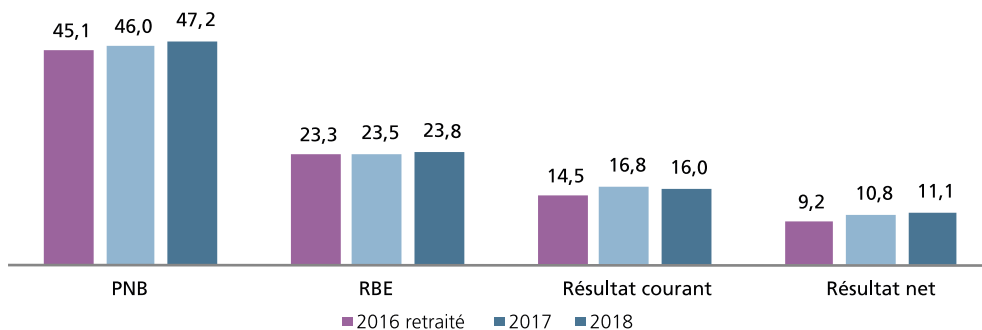
Les engagements sur produits dérivés, correspondant à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle, ont accusé une baisse de 7,6% à un encours notionnel de près de 43,8 milliards de dirhams. Cette évolution reflète essentiellement un recul de 42,8% à 3,8 milliards des engagements sur instruments de taux d'intérêt et de 3,5% à 18,7 milliards des engagements sur autres instruments. De leur côté, les engagements sur instruments de cours de change se sont maintenus à 21,2 milliards de dirhams.

2.4 - La rentabilité des banques a enregistré un accroissement du produit net bancaire atténué par un renchérissement du coût de risque

Au titre de l'exercice 2018, les banques ont réalisé un résultat net bénéficiaire global, calculé sur base sociale, de 11,1 milliards de dirhams, marquant une hausse de 2,9%, après celle de 17,6% enregistrée une année auparavant. Cette évolution est à mettre en relation avec une progression modérée du produit net bancaire conjuguée à une hausse du coût du risque.

⁸ Les engagements en devises, qu'ils soient au comptant ou à terme, cumulent les volumes à l'achat et à la vente.

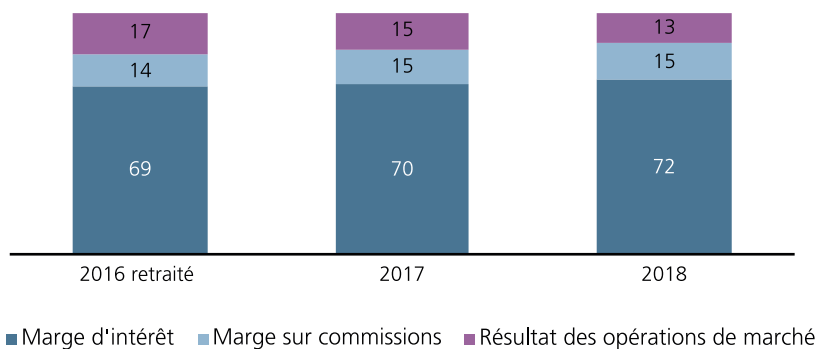
Graphique n°40 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)



2.4.1 - L'évolution du produit net bancaire reflète un renforcement des marges d'intérêt et sur commissions

Le produit net bancaire s'est établi à 47,2 milliards de dirhams, en croissance de 2,7%, contre 2% une année auparavant⁹. Cette évolution est induite par l'amélioration de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions, les revenus résultant des activités de marché ayant, pour leur part, baissé.

Graphique n°41 : Structure du produit net bancaire (en %)



Principale composante du PNB avec une part de 72%, la marge d'intérêt s'est, à nouveau, améliorée de 4,4% à 32,2 milliards de dirhams, après 3,8% en 2017.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec la clientèle, composante prépondérante de la marge d'intérêt, s'est accru de 6,3% à 31,8 milliards de dirhams, sous l'effet d'une hausse des intérêts perçus sur les crédits de 4,1% à 40,3 milliards et d'une baisse des intérêts servis sur les dépôts de 3,1% à 8,6 milliards de dirhams. Cette baisse est liée au recul des intérêts servis sur les dépôts à terme de 5,3% consécutif à une baisse de leur part dans les ressources clientèle.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a, de nouveau, enregistré un recul de 12,6% à 1,3 milliard de dirhams, en lien avec la hausse des intérêts servis sur les emprunts de 13,4% à 2,9 milliards de dirhams, notamment auprès de la Banque Centrale.

⁹ Les données de 2016 ont été retraitées de l'impact d'une opération exceptionnelle qui avait induit une hausse importante du produit net bancaire et du résultat net du secteur

Tout en restant négatif, le produit net d'intérêt des titres de créance est passé d'un solde de 520 millions à 950 millions de dirhams. Ce creusement traduit une baisse des intérêts perçus sur les titres détenus de 8%, à 2,5 milliards, les intérêts servis sur les titres de créance émis ayant, pour leur part, augmenté de 6,4% à 3,5 milliards de dirhams, en relation avec l'accroissement des émissions de 6,7%.

La marge sur commissions a enregistré une hausse de 5,3% à 7,3 milliards après celle de 9,4% réalisée une année auparavant, reflétant une progression des commissions perçues de 8%.

A ce titre, les commissions perçues sur prestations de services ont totalisé près de 7 milliards, marquant une hausse de 7,4% contre 9,6% à la faveur d'une croissance des commissions sur fonctionnement de comptes de 3% à 1,6 milliard et des commissions sur moyens de paiement de 11% à 2,7 milliards. Ces progressions sont liées à l'augmentation du nombre de comptes de 4,7%, des cartes en circulation de 7,2% et des paiements par ces cartes de 19%. Pour leur part, les commissions sur ventes des produits d'assurance se sont accrues de 10,4% à 343 millions en lien avec la hausse des primes collectées au titre de la bancassurance de près de 8% et celles perçues sur les prestations des services de crédit ont augmenté de 1,9% à 552 millions pour une progression du crédit de 6,5%. Les commissions sur opérations de change ont également augmenté de 21,4% à 390 millions de dirhams reflétant aussi la hausse des engagements sur cette activité. En revanche, les commissions perçues sur titres en gestion et en dépôt ont reculé de 9,6% à 429 millions de dirhams, en relation avec la faiblesse des transactions sur le marché boursier.

Pour sa part, le résultat des activités de marché a accusé une nouvelle baisse de 7,2% à 6,4 milliards de dirhams, après celle de 12,7% enregistrée en 2017. Ce repli couvre essentiellement une baisse du résultat des opérations sur titres de placement de 68,2% à 236 millions de dirhams, en lien avec la diminution de ce portefeuille, et sur titres de transaction de 11,7% à 3,4 milliards de dirhams, en relation avec une légère hausse des taux obligataires. Le résultat sur produits dérivés est équilibré à 7 millions de dirhams, contre 171 millions de dirhams en 2017. Le résultat des opérations de change a, pour sa part, augmenté de 26,8% à 2,3 milliards de dirhams.

2.4.2 - Le résultat brut d'exploitation s'est légèrement raffermi

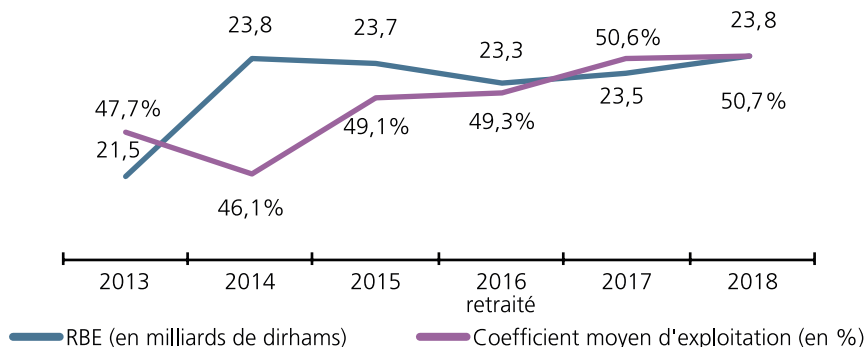
Avec un montant de 23,9 milliards de dirhams, les charges générales d'exploitation ont observé un accroissement maîtrisé, soit 2,9% contre 4,6%, au même rythme que le produit net bancaire. Aussi, le coefficient moyen d'exploitation est demeuré stable à 50,7%.

Par catégorie, les charges du personnel, représentant 47,5% des charges générales d'exploitation, se sont accrues de 2,9% à 11,4 milliards de dirhams, contre 4,7% en 2017. Les charges externes¹⁰, qui constituent 39% du total, ont progressé de 2,2% à 9,2 milliards de dirhams contre 4,4%. Pour

¹⁰ Les charges externes sont constituées notamment des frais d'entretien et de réparation, des rémunérations d'honoraires et d'intermédiaires, de transport et de déplacement et des frais de publicité.

leur part, les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles se sont appréciées de 1,3% à 2,3 milliards de dirhams.

Graphique n°42 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques



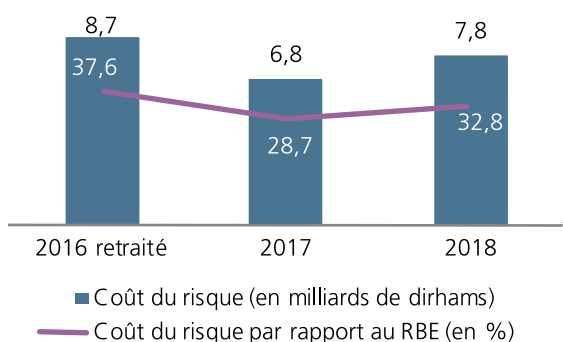
De ce fait, le résultat brut d'exploitation (RBE) a augmenté de 1,4% à 23,8 milliards de dirhams, après 1% en 2017.

2.4.3 - Après l'amélioration de 2017, le coût du risque s'est de nouveau renchéri

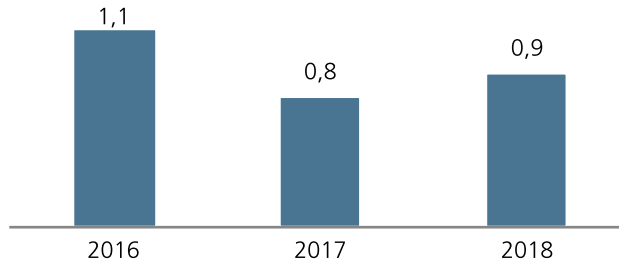
Après une baisse de 22,8% enregistrée en 2017, le coût du risque a de nouveau augmenté de 15,9% pour s'établir à 7,8 milliards de dirhams. Sur ce total, le coût du risque au titre des créances en souffrance s'est établi à 5,6 milliards de dirhams, en hausse de 8,7%, les autres dotations nettes de reprises ayant augmenté de 38,5% en lien avec la hausse des provisions à caractère général en couverture des créances sensibles et des actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement.

Rapporté au RBE, le coût du risque a représenté 32,8%, contre 28,7% une année auparavant. Par rapport à l'encours des crédits, il a représenté 0,9%, contre 0,8% en 2017.

Graphique n°43 : Coût du risque des banques rapporté au RBE

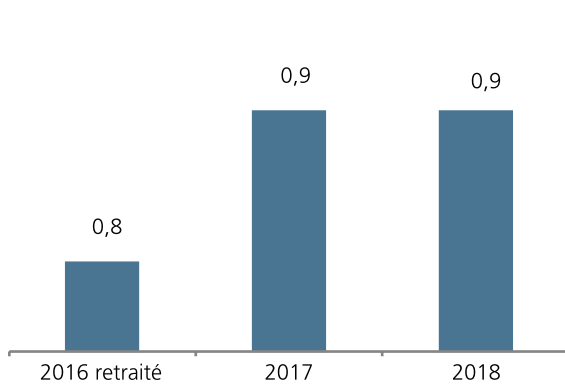


Graphique n°44 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)

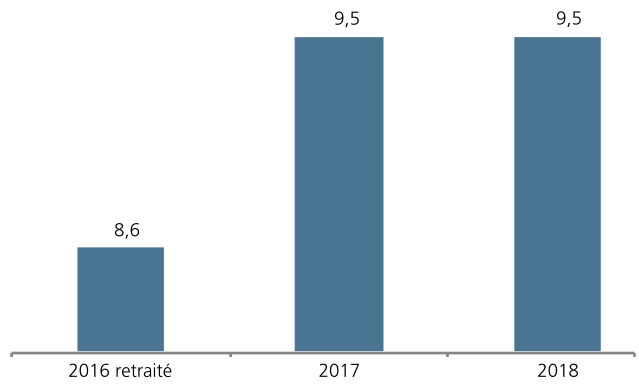


Compte tenu de la progression du coût du risque, le résultat courant s'est contracté de 4,4% à 16 milliards de dirhams, contre une hausse de 15,3% en 2017. Pour sa part, le résultat non courant s'est amélioré d'un solde négatif de 830 millions à un solde positif de 186 millions de dirhams, l'année 2017 ayant été marquée notamment par le paiement de certaines banques de charges fiscales non courantes.

Graphique n°45 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %



Graphique n°46 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %

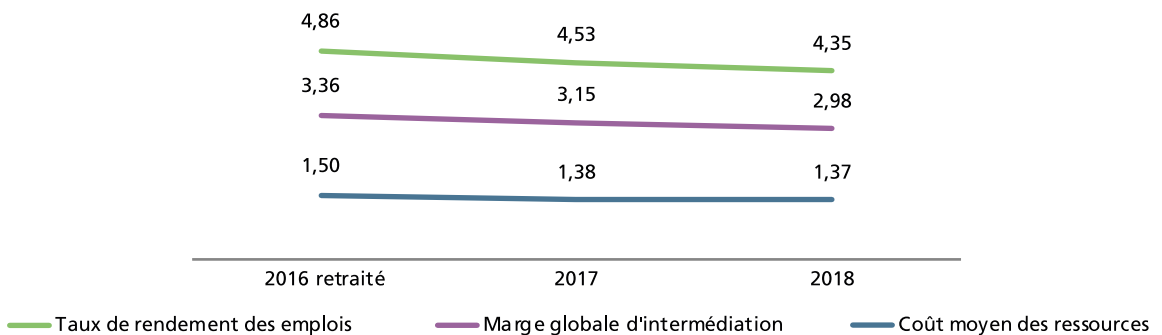


Au total, le résultat net des banques s'est chiffré à 11,1 milliards de dirhams, en hausse de 2,9%, après 17,6% en 2017, année qui avait observé une baisse sensible du coût du risque. La rentabilité des actifs (ROA) et la rentabilité des fonds propres (ROE) sont demeurées stables à 0,9% et 9,5% respectivement.

2.4.4 - La marge globale d'intermédiation s'est de nouveau contractée

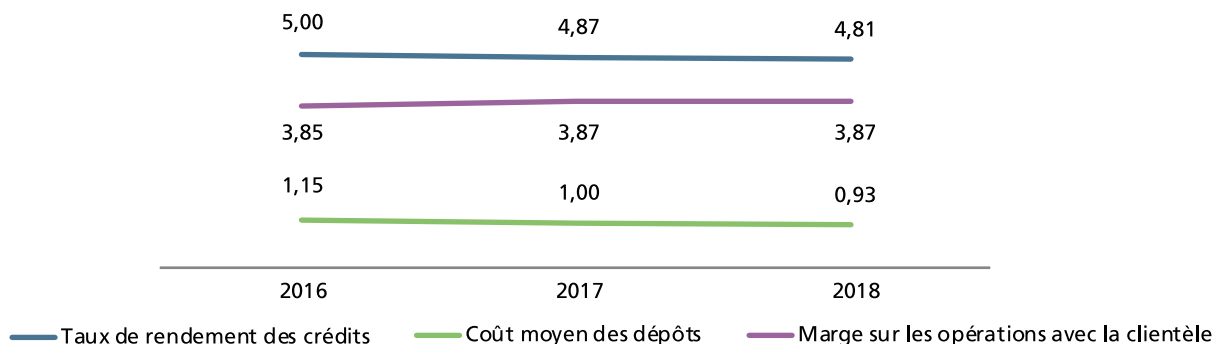
La marge globale d'intermédiation des banques a reculé de 17 points de base à 2,98% induite par une baisse du taux de rendement moyen des emplois de 18 points de base, à 4,35% parallèlement à une stagnation du coût moyen des ressources à 1,37%. Cette baisse a été tirée par le repli du rendement des titres.

Graphique n°47 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)



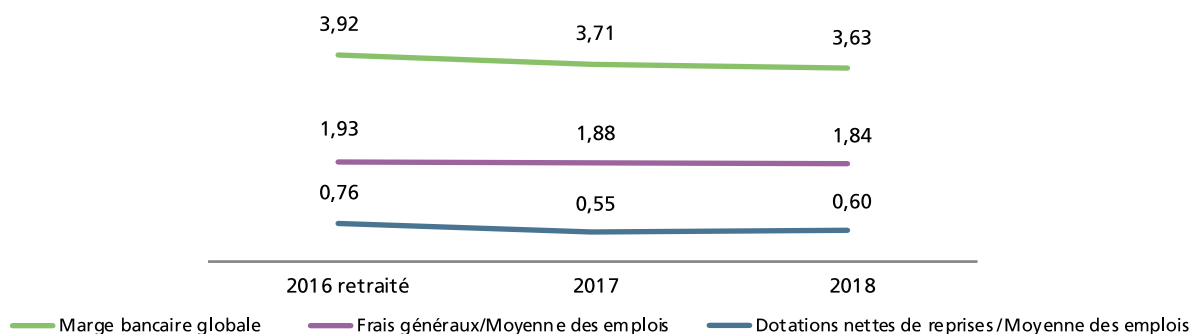
S'agissant plus spécifiquement de la marge sur les opérations avec la clientèle, celle-ci s'est stabilisée à 3,87% sous l'effet d'une baisse simultanée du taux de rendement moyen des crédits de 6 points de base à 4,81% et du coût moyen des dépôts de 7 points de base à 0,93%.

Graphique n°48 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, s'est infléchie de 8 points de base à 3,63%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,84% contre 1,88% en 2017 et par le coût du risque à concurrence de 0,60% contre 0,55% en 2017.

Graphique n°49 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)



3 - Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives

A fin 2018, première année pleine d'exercice des banques et fenêtres participatives, ces dernières ont enregistré un total bilan de 7,3 milliards de dirhams contre 2,6 milliards un an auparavant. Cette évolution reflète une montée en puissance des financements participatifs.

Tableau n°6 : Évolution des emplois des banques et fenêtres participatives

(En millions de dirhams)

	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 510	1 035	-31,5
Créances sur la clientèle	182	4 472	>100
Certificats de Sukuk	0	380	>100
Valeurs immobilisées	275	298	8,7
Autres actifs	587	1 131	>100
dont biens acquis dans le cadre de financements participatifs	323	431	33,4
Total-actif	2 554	7 316	>100

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

L'encours des financements s'est établi à près de 4,5 milliards de dirhams à fin 2018, dont plus de 90% sous forme de financements de type « Mourabaha immobilière » et 8% de « Mourabaha automobile ». Sa part dans les emplois ressort à 62%.

L'encours des financements Mourabaha comprend la marge constatée d'avance par les banques et fenêtres participatives, dont le paiement est échelonné sur la durée du financement.

Encadré n°5 : Mode de comptabilisation du financement par Mourabaha

Les biens acquis par les banques et fenêtres participatives en vue d'être cédés à la clientèle par Mourabaha sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat majoré des frais d'acquisition.

A la conclusion du contrat de Mourabaha avec le client, le bien est décomptabilisé du bilan de l'établissement vendeur. La marge bénéficiaire¹¹ est inscrite au niveau d'un compte de régularisation « marges constatées d'avance » au passif et fait l'objet d'un étalement au *pro rata temporis* sur la durée du contrat. A chaque clôture comptable ultérieure, l'établissement comptabilise en tant que produit, la quote-part de la marge afférente à l'exercice comptable prélevée sur le compte de régularisation précité.

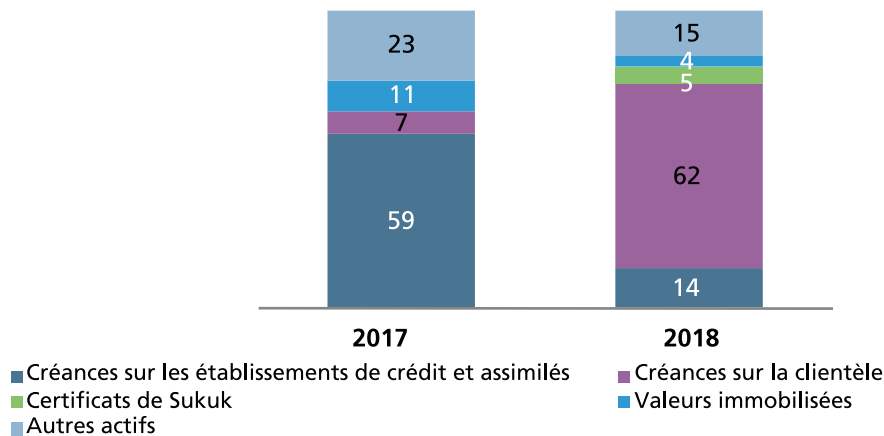
Net du montant des marges constatées d'avance, l'encours des financements Mourabaha s'établit à 3,2 milliards de dirhams à fin 2018.

Constituées principalement des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont diminué de 31,5%, concomitamment au développement de l'activité de financement.

¹¹ Fixée par le contrat, représentant la différence entre le prix de vente « Mourabaha » au client et le coût d'acquisition du bien par l'établissement.

L'année 2018 a également connu la première émission souveraine de certificats de Sukuk, à laquelle 4 établissements bancaires participatifs ont souscrit, pour un montant global de près de 380 millions de dirhams, soit 5% du total-bilan.

Graphique n°50 : Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)



La part des autres actifs est en baisse à 15%, contre 23% à fin 2017, résultant notamment de la diminution de la part du stock de biens acquis dans le cadre des financements participatifs¹² de 7 points de pourcentage¹³. Rapporté à l'encours des financements Mourabaha, ce stock a représenté moins de 10% à fin 2018, contre 177% une année auparavant, traduisant la dynamique de transformation du stock en financements.

Tableau n°7 : Évolution des ressources des banques et fenêtres participatives

(En millions de dirhams)

	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	0	431	>100
Dépôts de la clientèle¹⁴	671	1 665	>100
Fonds propres¹⁵	1 676	2 226	32,8
Résultat net	-175	-377	>100
Wakala Bil Istithmar	0	1 262	>100
Autres passifs	381	2 109	>100
Total-passif	2 554	7 316	>100

Du côté des ressources, les dépôts à vue collectés auprès de la clientèle ont cumulé un montant de 1,7 milliard de dirhams, en hausse de 148% en un an. Leur part dans les ressources a baissé, d'une année à l'autre, de 26,3 à 22,8%, au profit de l'émission d'instruments de refinancement « Wakala Bil Istithmar ».

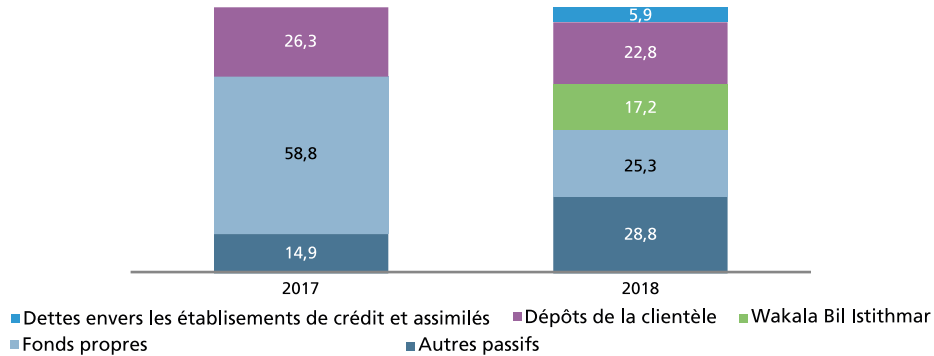
¹² Il s'agit du stock de biens immobiliers destinés à être revendus dans le cadre de contrats de Mourabaha.

¹³ Cette rubrique a enregistré une hausse en valeur de 33%.

¹⁴ Y compris Hamish Al Jiddiya

¹⁵ Hors résultat de l'exercice.

Graphique n°51 : Structure du passif des banques participatives (en %)



Suite à l'adoption par le Conseil Supérieur des Ouléma du contrat-type relatif à la Wakala Bil Istithmar, en juillet 2018, certaines banques ont eu recours à ce type de refinancement, dont l'encours s'est établi à 1,3 milliard de dirhams à fin 2018, soit 17% du total-passif.

Encadré n°6 : Définition de la Wakala Bil Istithmar

La Wakala Bil Istithmar est un contrat par lequel le « Mouwakil » (bailleur de fonds/mandant) met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme à la Charia. Ni le capital investi, ni la rémunération du Mouwakil ne peuvent être garantis. En cas de profits, ceux-ci sont reversés au Mouwakil après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par le Mouwakil, sauf en cas de fraude, de négligence, de mauvaise gestion ou de non-respect des clauses contractuelles.

Pour leur part, les fonds propres, hors résultat de l'exercice, ont progressé de 33%, essentiellement sous l'effet d'opérations d'augmentation de capital. Les autres passifs, constitués principalement de l'encours des marges constatées d'avance sur financements Mourabaha, se sont établis à 2,1 milliards de dirhams et ont représenté 29% du total bilan.

Les banques et fenêtres participatives ont dégagé, au titre de 2018, un produit net bancaire de 67,2 millions de dirhams et ont enregistré un résultat net cumulé négatif de 377 millions de dirhams, traduisant le poids des investissements induits par le démarrage de leur activité. A ce titre, les charges générales d'exploitation se sont établies à 445 millions de dirhams.

4 - Activité et rentabilité des sociétés de financement

4.1 - Les crédits à la consommation octroyés par les sociétés de financement se sont accélérés

Tableau n°8 : Évolution des emplois des sociétés de financement

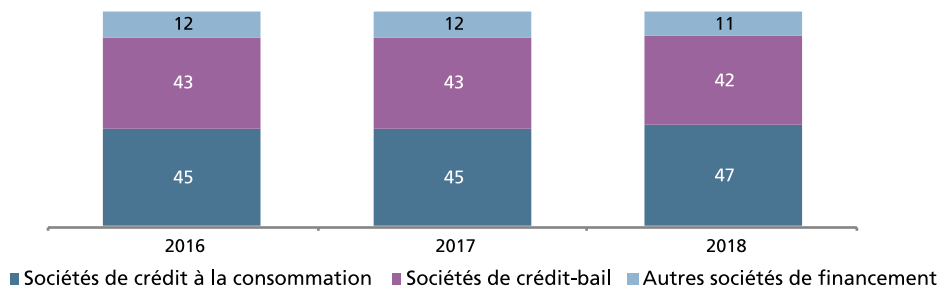
(En millions de dirhams)

	2016	2017	2017 retraité ¹⁶	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 864	6 224	5 918	4 885	-17,5
Créances sur la clientèle	94 276	99 002	98 974	104 760	5,8
Portefeuille-titres	1 396	1 699	1 429	1 308	-8,5
Valeurs immobilisées	1 428	1 384	1 045	1 319	26,2
Autres actifs	4 034	4 558	4 373	4 892	11,9
Total-actif	105 998	112 867	111 739	117 164	4,9

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

A fin 2018, le total-actif des sociétés de financement a enregistré une hausse de près de 5% à 117,2 milliards de dirhams, contre 6,5% l'année précédente. Sur ce total, les crédits à la clientèle représentant plus de 89% des emplois, ont augmenté de 5,8% après 5%.

Graphique n°52 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)



En termes de total-bilan, les sociétés de crédit à la consommation ont vu leur part se renforcer de 2 points à 47%, au détriment des sociétés de crédit-bail et des autres sociétés de financement à respectivement 42% et 11%.

¹⁶ Retraité des données des sociétés de gestion de moyens de paiement qui ont bénéficié d'un nouvel agrément en tant qu'établissements de paiement et dont les chiffres sont consolidés au niveau de l'activité des établissements de paiement

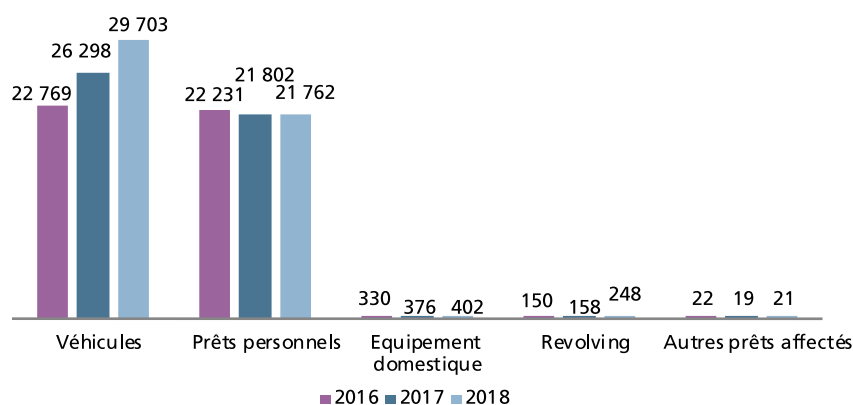
Tableau n°9 : Évolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

(En millions de dirhams)

	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	703	616	764	25,6
Créances sur la clientèle	42 832	45 726	49 532	8,3
dont Opérations de location avec option d'achat	13 496	15 804	18 331	16,0
Portefeuille-titres	197	17	229	>100
Valeurs immobilisées	713	675	889	31,8
Autres actifs	2 923	3 319	3 740	12,7
Total-actif	47 368	50 353	55 164	9,6

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

L'activité des sociétés de crédit à la consommation, mesurée par le total bilan, a enregistré une accélération de 9,6% en 2018 à 55,2 milliards de dirhams, contre 6,3% à fin 2017. Représentant près de 90% des emplois, les crédits ont vu leur encours brut s'établir, à fin 2018, à 53,6 milliards de dirhams, en hausse de 8% contre 6,3% une année auparavant. Cette hausse a été stimulée par les opérations de location avec option d'achat, dont l'encours brut s'est inscrit en hausse de 18% à plus de 26 milliards de dirhams après 15% en 2017.

Graphique n°53 : Evolution de l'encours des crédits à la consommation par type de crédit (en millions de dirhams)

S'agissant des prêts personnels¹⁷, ils se sont maintenus à près de 22 milliards de dirhams, après une baisse de 1,7% il y a un an, dénotant un recours plus important aux prêts affectés, notamment au financement d'achat de véhicules. Ces prêts ont représenté 57% des crédits à la consommation.

17 Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

Tableau n°10 : Évolution des emplois des sociétés de crédit-bail

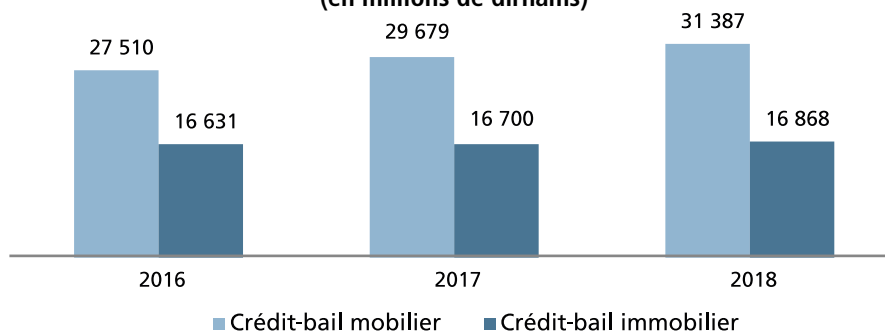
(En millions de dirhams)

	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Immobilisations en crédit-bail	44 141	46 380	48 254	4,0
Autres créances sur la clientèle	197	223	318	42,9
Portefeuille-titres	18	268	18	-93,1
Autres actifs	1 034	1 074	1 181	10,0
Total-actif	45 390	47 945	49 772	3,8

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

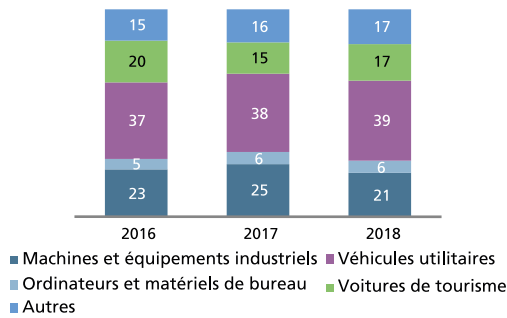
Les sociétés de crédit-bail ont cumulé, à fin 2018, un total-actif de près de 50 milliards de dirhams, en hausse de 3,8% contre 5,6% à fin 2017. L'encours brut de crédit-bail s'est ainsi accru de 4,7% à environ 52 milliards de dirhams.

Les opérations de crédit-bail mobilier, représentant 65% du total, ont vu leur encours augmenter de 5,8% à 31,4 milliards, contre 7,9% à fin 2017. Celui des opérations de crédit-bail immobilier a progressé de 1% à environ 17 milliards, après 0,4%, il y a un an.

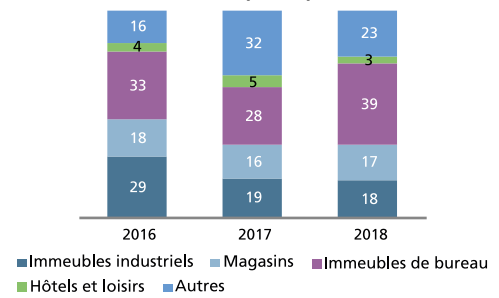
Graphique n°54 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)

En termes de production, l'année 2018 a connu une hausse de 3,3% des financements des sociétés de crédit-bail à 15,8 milliards¹⁸, dont 80% a concerné le crédit-bail mobilier. Cette évolution a concerné aussi bien le financement des véhicules utilitaires (4,8%), des voitures de tourisme (10,1%) que les bâtiments et travaux publics (6,6%). Le financement des machines et équipements industriels ainsi que celui des ordinateurs et matériels de bureau se sont repliés respectivement de près de 15% et 5,6% après avoir réalisé des hausses de 25% et 6% en 2017.

Graphique n°55 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement (en %)



Graphique n°56 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée (en %)



Les financements des sociétés de crédit-bail sont principalement alloués aux secteurs des industries en progression de près de 1% à 2,6 milliards de dirhams, contre 9% il y a un an. Cette hausse a concerné notamment le secteur des industries chimiques et para-chimiques (62%), des industries extractives (54,6%) et des industries alimentaires (8,9%). Toutefois, ces évolutions ont été atténuées par les baisses enregistrées au niveau des secteurs de la production de l'eau et de l'énergie (-68,7%), de la construction (-5,6%), des industries mécaniques et métallurgiques (-10%) et des activités financières (-2%).

La production du crédit-bail immobilier a observé un accroissement de 8,1% à plus de 3 milliards contre une baisse de 4% à fin 2017, qui a concerné principalement le financement des immeubles de bureau (47,8%), des magasins (19,8%) et, dans une moindre mesure, des immeubles industriels (1%).

4.2 - Les sociétés de financement ont accru leur recours au marché de la dette privée et à la collecte de dépôts auprès de la clientèle

Les sociétés de financement ont vu leur endettement bancaire décélérer à 0,2% contre 1,8% en 2017 pour s'établir à 62,5 milliards de dirhams et ce, au profit des émissions de bons des sociétés de financement. L'encours de ces derniers s'est accru de 14,3% à 19,8 milliards, après 45,2% en 2017. Aussi, les dettes envers la clientèle ont progressé de 27,1% après 16,3%, à 12,5 milliards et les fonds propres de 5,4% à 10,9 milliards de dirhams.

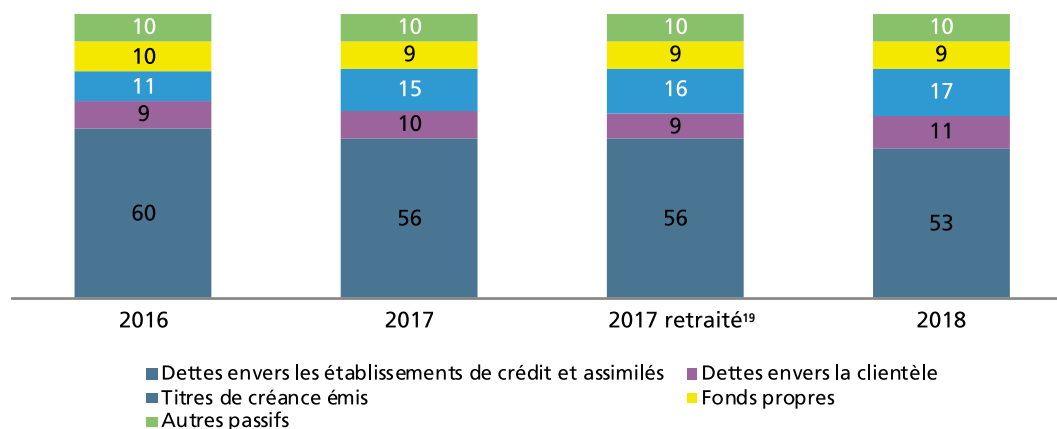
Tableau n°11 : Évolution des ressources des sociétés de financement

(En millions de dirhams)

	2016	2017	2017 retraité ¹⁹	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit	63 800	62 656	62 367	62 491	0,2
Dettes envers la clientèle	9 421	10 958	9 818	12 474	27,1
Titres de créance émis	11 942	17 336	17 336	19 817	14,3
Fonds propres	10 387	10 713	10 343	10 902	5,4
Résultat net	1 643	1 666	1 478	1 445	-2,2
Autres passifs	8 805	9 538	10 397	10 034	-3,5
Total-passif	105 998	112 867	111 739	117 164	4,9

La structure des ressources montre une nouvelle régression de la part de l'endettement bancaire à 53%, au profit de celle des titres de créance émis et des dettes envers la clientèle qui ont augmenté à 17% et 11% respectivement, dans un objectif de diversification des ressources et d'allongement de leur maturité.

Graphique n°57 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)



Les bons de sociétés de financement sont émis sur le marché obligataire à hauteur de 69% par les sociétés de crédit à la consommation et 31% par les sociétés de crédit-bail. Ils sont souscrits par les OPCVM à hauteur de 70%, suivis par les établissements de crédit et assimilés (22%) et les particuliers (8%).

¹⁹ Pour 2017, les chiffres des sociétés de financement sont retraités des données des sociétés de gestion de moyens de paiement qui ont bénéficié d'un nouvel agrément en tant qu'établissements de paiement et dont les chiffres sont consolidés au niveau de l'activité des établissements de paiement.

Tableau n°12 : Évolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

(En millions de dirhams)

	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	21 318	19 073	19 138	0,3
Dettes envers la clientèle	6 944	8 580	10 152	18,3
Titres de créance émis	8 020	11 117	13 391	20,5
Fonds propres	5 684	5 883	6 128	4,2
Résultat net	875	923	901	-2,4
Autres passifs	4 527	4 777	5 454	14,2
Total-passif	47 368	50 353	55 164	9,6

Les sociétés de crédit à la consommation ont vu leur endettement bancaire stabilisé à 19 milliards de dirhams, après une baisse de 10,5% en 2017, soit une part des ressources en repli de 3 points à 35%. L'encours des titres de créance émis, dont la part s'est accrue de 2 points à 24%, s'est renforcé de 20,5% à 13,4 milliards et les dettes envers la clientèle, avec une part de 18%, se sont appréciées de 18,3% à 10,2 milliards. Les fonds propres, représentant 11,1% des ressources, ont progressé de 4,2% à 6,1 milliards de dirhams contre 3,5%, il y a un an.

Tableau n°13 : Évolution des ressources des sociétés de crédit-bail

(En millions de dirhams)

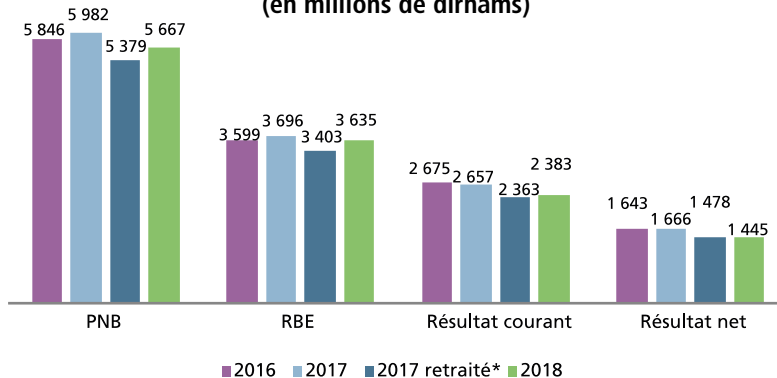
	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	35 051	35 161	36 142	2,8
Dettes envers la clientèle	518	522	583	11,7
Titres de créance émis	3 715	5 710	5 926	3,8
Fonds propres	3 077	3 176	3 411	7,4
Résultat net	342	384	401	4,3
Autres passifs	2 687	2 992	3 309	10,6
Total-passif	45 390	47 945	49 772	3,8

Les dettes bancaires des sociétés de crédit-bail, représentant 73% des ressources, se sont accrues de 2,8% à plus de 36 milliards de dirhams, contre 0,3%. L'encours des titres de créance émis s'est apprécié de 3,8% contre 38,6% à 5,9 milliards, sa part représentant 12%. Aussi, les fonds propres comptables se sont accrues de 7,4% à 3,4 milliards de dirhams, pour une part dans les ressources de 7%.

4.3 - L'évolution du résultat net des sociétés de financement couvre des situations disparates

Après avoir augmenté de 1,4% en 2017, le résultat net cumulé des sociétés de financement a baissé de 2,3% à 1,4 milliard de dirhams. Cette évolution couvre des situations disparates. Les sociétés de crédit-bail et de crédit immobilier ont vu leur résultat net augmenter, tandis que celui des sociétés de crédit à la consommation, de cautionnement et d'affacturage s'est inscrit dans une tendance baissière.

Graphique n°58 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)

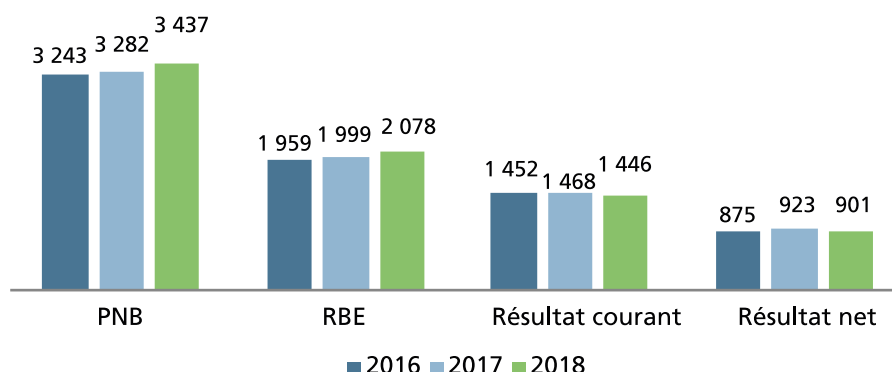


(*) les chiffres sont retraités des données des sociétés de gestion de moyens de paiement qui ont bénéficié d'un nouvel agrément en tant qu'établissements de paiement et dont les chiffres sont consolidés au niveau de l'activité des établissements de paiement

Les sociétés de financement ont affiché globalement un PNB de 5,7 milliards de dirhams, marquant une croissance de 5,4%, contre 2,3% en 2017, à la faveur d'une hausse de la marge sur commissions de 9,1% et du résultat sur opérations de crédit-bail de 5,2%.

Leurs charges générales d'exploitation se sont accrues de 3% à 2,1 milliards de dirhams, contre 2,7% l'année écoulée, dégagant un coefficient moyen d'exploitation en baisse d'un point à 37%. Le résultat brut d'exploitation de ces sociétés s'est affiché à 3,6 milliards, enregistrant un taux de croissance de 6,8% contre 2,7% il y a un an. Il a été absorbé par le coût du risque à hauteur de 34%, contre 30,6% en 2017.

Le rendement moyen des actifs (ROA) de ces sociétés s'est atténué de 0,1 point à 1,2% et le rendement moyen des fonds propres (ROE) s'est réduit d'un point à 13,3%.

Graphique n°59 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)

Par catégorie, les sociétés de crédit à la consommation ont dégagé un PNB de 3,4 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,7% qui fait suite à celle de 1,2% en 2017. Cet accroissement est lié à une hausse de la marge d'intérêt de 2,3% et du résultat des opérations de crédit-bail de 0,6%, évolution moins prononcée que la hausse des financements, dénotant d'un affaiblissement des marges dans un contexte concurrentiel marqué notamment par l'octroi de crédits dits à taux zéro. Pour sa part, la marge sur commissions a progressé de 11,8% après 7% en 2017.

Encadré n°7 : Crédit gratuit/Crédit à taux zéro

La loi 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur définit le crédit gratuit comme tout crédit remboursable sans paiement d'intérêts.

Les dispositions de cette loi exigent que lorsqu'une opération de financement comporte une prise en charge totale ou partielle des frais de crédit, le fournisseur ne peut demander à l'emprunteur ou locataire une somme d'argent supérieure au prix moyen effectivement pratiqué pour l'achat au comptant d'un article ou d'une prestation similaire, dans le même établissement de vente au détail, au cours des trente derniers jours précédant le début de la publicité ou de l'offre. Le fournisseur doit, en outre, proposer un prix pour paiement comptant inférieur à la somme proposée pour l'achat à crédit gratuit ou la location.

Par ailleurs, toute publicité effectuée dans le lieu de vente comportant la mention « crédit gratuit » ou proposant un avantage équivalent doit indiquer le montant de l'escompte consenti en cas de paiement comptant. Toute publicité comportant la mention « crédit gratuit » doit porter séparément sur tout produit, bien ou service.

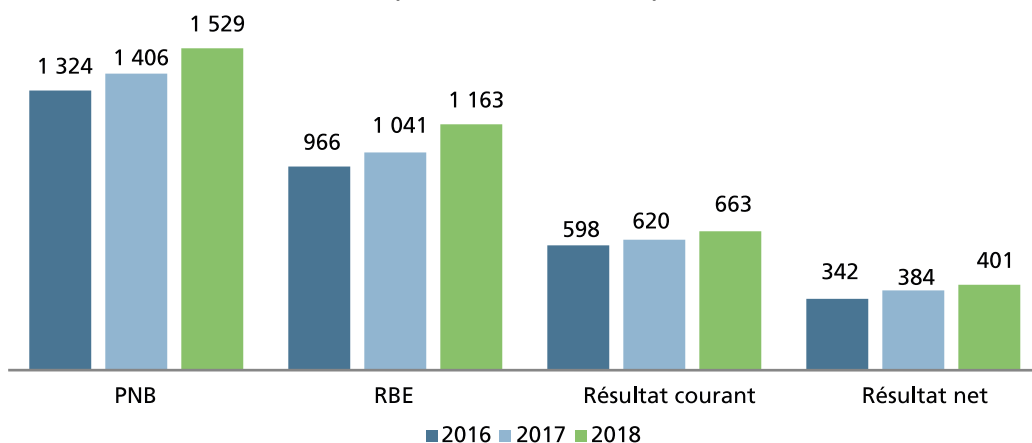
Les charges générales d'exploitation de ces sociétés ont crû de 6% contre 1,1%, à 1,4 milliard de dirhams, induisant un coefficient moyen d'exploitation de 41% contre 40% en 2017. Il en résulte un RBE en hausse de 4% à 2,1 milliards, contre 2% l'an dernier.

En relation avec la hausse des créances en souffrance, le coût du risque s'est accru de près de 19% contre 4,7% à 632 millions de dirhams. Il représente près de 30% du RBE, contre 27% en 2017. Cette évolution retrace une hausse des dotations nettes de reprises de provisions des créances en souffrance de 19,8% à 630 millions de dirhams, les autres dotations nettes de reprises étant revenues de 4,3 à 2,1 millions de dirhams.

De ce fait, le résultat courant a accusé une baisse de 1,5% contre une hausse de 1,1% et le résultat non courant, tout en étant négatif, est passé de 9,9 à 32,2 millions de dirhams, en relation avec des charges liées à des redressements fiscaux.

En conséquence, le résultat net dégagé par les sociétés de crédit à la consommation s'est établi à 901 millions de dirhams, en baisse de 2,4% après une hausse de 5,5%, l'an dernier. Il en découle un rendement moyen des actifs (ROA) de 1,6%, en atténuation de 0,2 point par rapport à 2017 et un rendement moyen des fonds propres (ROE) de 14,7%, contre 15,7% en 2017.

Graphique n°60 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)



Les sociétés de crédit-bail ont enregistré un PNB de 1,5 milliard, marquant une hausse de 8,8%, après celle de 6,1% en 2017, sous l'effet d'une appréciation de la marge d'intérêt (y compris le résultat des opérations de crédit-bail) de 8,6% à 1,5 milliard, contre 6,7%, l'année précédente. La marge sur commissions, tout en demeurant négative, est revenue d'une année à l'autre, de 7 millions à 4 millions de dirhams.

Les charges générales d'exploitation de ces sociétés ont progressé de 1,1% pour ressortir à 372 millions de dirhams contre une hausse de 2%, dégageant un coefficient moyen d'exploitation en amélioration de 1,8 point à 24,3%. Dans ces conditions, le RBE s'est affiché en hausse de 11,7% à 1,2 milliard de dirhams, contre 7,8% une année plus tôt.

En relation avec une hausse de la sinistralité, le coût du risque affiché par les sociétés de crédit-bail a connu une progression de 18,8%, après celle de 14,4% en 2017, pour ressortir à 500 millions de dirhams, soit 43% du RBE, contre 40,4% en 2017.

En conséquence, le résultat net global dégagé par les sociétés de crédit-bail a progressé de 4,3% à 401 millions de dirhams, contre 12,2% en 2017. Le rendement moyen des actifs (ROA) est demeuré stable à 0,8% et le rendement moyen des fonds propres (ROE) s'est établi à 11,9%.

Pour leur part, les sociétés de crédit immobilier ont vu leur résultat net augmenter de 5,2% à 106 millions de dirhams. En revanche, les sociétés d'affacturage ont vu leur résultat baisser et les sociétés de cautionnement ont enregistré globalement un résultat déficitaire.

5 - Activité et rentabilité des banques offshore

Encadré n°8 : Cadre régissant les banques offshore

Les banques offshore sont régies par les dispositions de la loi n°58-90 relative aux places financières offshore qui prévoit des mesures incitatives visant à encourager les investisseurs étrangers à s'installer au Maroc dans les zones franches industrielles.

Les banques installées dans la zone offshore de Tanger sont des filiales/succursales de banques marocaines on-shore. Elles effectuent des opérations bancaires, en monnaies étrangères convertibles, avec des non-résidents. Elles peuvent également financer le cycle d'exploitation en devises des entreprises résidentes ainsi que l'investissement lorsque celui-ci est effectué en devises.

Les principales activités opérées par ces banques portent sur le financement des opérations du commerce extérieur et de l'investissement, le transfert de fonds, la collecte de dépôts et la gestion de la trésorerie.

Depuis leur démarrage en 1992, les banques offshore ont été assujetties à un régime dérogatoire de l'Impôt sur les Sociétés qui a été supprimé par la loi de finances à compter de 2019.

A fin 2018, le volume d'activité des banques offshore, mesuré par le total bilan, évalué en contrevaletur dirhams, a enregistré une nouvelle baisse de 4% à 41 milliards de dirhams, après celle de 11,3% l'année précédente. Cette contraction est due au repli des créances sur les établissements de crédit de 7% à 19 milliards et des créances sur la clientèle de 4,5% à 17,7 milliards de dirhams.

L'encours des créances en souffrance de ces banques s'est établi à 57 millions de dirhams, représentant 0,3% des crédits.

Tableau n°14 : Évolution des emplois des banques offshore

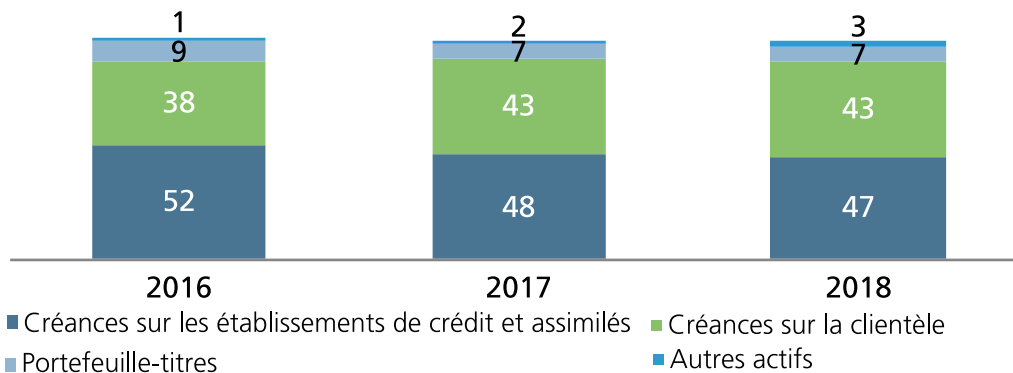
(En millions de dirhams)

	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	25 181	20 524	19 087	-7,0
Créances sur la clientèle	18 147	18 536	17 704	-4,5
Portefeuille-titres	4 484	2 901	2 951	1,7
Autres actifs	277	696	1 219	75,2
Total-actif	48 089	42 657	40 961	-4,0

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Compte tenu de ces évolutions, les parts des créances sur la clientèle et du portefeuille-titres se sont maintenues à 43% et 7% respectivement. Celle des créances sur les établissements de crédit et assimilés a baissé d'un point à 47%.

Graphique n°61 : Structure des emplois des banques offshore (en %)



Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés des banques offshore, constituant 79% de leurs ressources, se sont repliées de 6,5% à 32,4 milliards contre 15,8%, il y a un an. Ces dettes sont constituées à hauteur de 67% de ressources levées auprès d'établissements de crédit au Maroc et de 33%, auprès d'établissements de crédit étrangers.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle, qui ont représenté une part de 16% des ressources, ont diminué de 1,7% après une hausse de 16% en 2017 à 6,4 milliards. Plus du tiers de ces dépôts sont détenus par des non-résidents et le reliquat, par des entreprises installées dans la zone offshore de Tanger.

Tableau n°15 : Évolution des ressources des banques offshore

(En millions de dirhams)

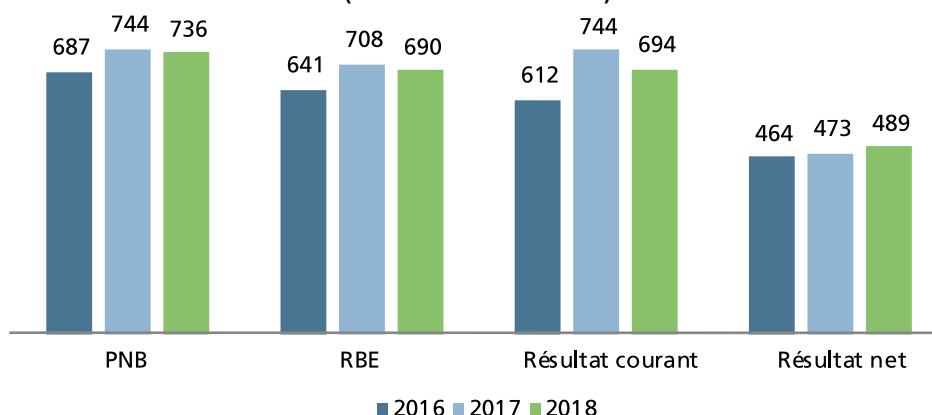
	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	41 092	34 619	32 375	-6,5
Dépôts de la clientèle	5 602	6 500	6 389	-1,7
Fonds propres	643	641	555	-13,3
Autres passifs	752	897	1 641	83,0
Total passif	48 089	42 657	40 961	-4,0

D'un montant de 555 millions de dirhams à fin décembre 2018, les fonds propres comptables des banques offshore ont décru de 13,3% par rapport à 2017. Les risques encourus par les activités offshore sont principalement couverts par les fonds propres des banques-mères.

Les engagements de financement donnés par les banques offshore se sont établis à 613 millions de dirhams, en hausse de 86%, retraçant un accroissement de 148% des engagements en faveur de la clientèle à 562 millions et un repli de plus de 50% des engagements en faveur des établissements de crédit et assimilés à 52 millions de dirhams.

Les engagements de garantie donnés se sont accrus de 8% à 1,5 milliard de dirhams, contre 31% à fin 2017, reflétant une hausse de 14% pour les engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés à 796,7 millions de dirhams et de 1,5% pour les engagements de garantie d'ordre de la clientèle à 690 millions de dirhams. S'agissant des engagements de garantie reçus, ils ont atteint 12,4 milliards de dirhams.

**Graphique n°62 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore
(en millions de dirhams)**



Au terme de 2018, les banques offshore ont enregistré un PNB de 736 millions de dirhams, en baisse de 1% contre une hausse de 8,4% en 2017, sous l'effet notamment de la baisse d'activité crédit et du repli du résultat des opérations de marché, suite à une baisse des revenus sur le portefeuille de placement.

Le résultat net dégagé par les banques offshore a, pour sa part, connu une hausse de près de 3,3% à 489 millions de dirhams, après celle de 2% enregistrée en 2017, en lien avec la baisse des charges non courantes.

6 - Activité des associations de micro-crédit

Le secteur du micro-crédit compte un réseau de 1.767 points de vente, en hausse de 0,6% par rapport à 2017 et un nombre de clients de 890.000 en baisse de 3,8%, dont près de la moitié sont des femmes.

Tableau n°16 : Évolution des emplois des associations de micro-crédit

(En millions de dirhams)

	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	792	655	806	23,1
Créances sur la clientèle	6 234	6 437	6 608	2,7
Valeurs immobilisées	201	251	231	-7,9
Autres actifs	183	227	271	19,4
Total-actif	7 410	7 570	7 916	4,6

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Les prêts accordés par les associations de micro-crédit à la clientèle ont totalisé un encours brut de près de 6,8 milliards de dirhams, marquant une hausse de 2,5%, après celle de 3,7% il y a un an. Il en découle un encours moyen de 8.000 dirhams, soit 1.000 dirhams de plus par rapport à 2017. Près de 92% des crédits sont accordés par les trois plus grandes associations.

Les crédits à la micro-entreprise représentent 88% du total, en baisse d'un point par rapport à 2017. Près de 76% des crédits sont concentrés au niveau du milieu urbain, contre 70% une année auparavant. La part des prêts individuels a gagné 3 points, passant de 70% à 73%.

S'agissant des créances en souffrance, leur encours a enregistré un repli de 8% à près de 204 millions de dirhams après une hausse de 20% en 2017, dégageant un taux de risque de 3%, au lieu de 3,3% une année plus tôt. Cette amélioration est liée notamment à des opérations de radiation de créances en souffrance. Le taux de couverture de ces créances par des provisions s'est renforcé à 86% contre 82% en 2017.

Les créances sur les établissements de crédits et assimilés, constituées principalement de dépôts auprès des banques, sont en hausse de 23,1% à 806 millions de dirhams, soit 10% du total actif.

Tableau n°17 : Évolution des ressources des associations de micro-crédit

(En millions de dirhams)

	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 989	3 938	4 088	3,8
Fonds propres et assimilés	2 663	2 780	2 846	2,4
Autres passifs	758	852	982	15,2
Total-passif	7 410	7 570	7 916	4,6

Les dettes envers les établissements de crédit, représentant plus que la moitié des ressources des associations de micro-crédit, se sont appréciées de 3,8% à 4 milliards de dirhams, après une baisse de 1,3% une année auparavant. Elles sont constituées à hauteur de 88% de l'endettement auprès des banques locales.

Les fonds propres de ces associations ont été renforcés de 2,4% à près de 2,9 milliards de dirhams, soit 36% des ressources.

Le secteur des associations de micro-crédit a clôturé l'exercice 2018, avec un bénéfice net de 188 millions de dirhams, enregistrant une hausse de 5% après une baisse de 15% en 2017, soit un ROA de 2,4% et un ROE de 6,6%.

7 - Activité et rentabilité des établissements de paiement

Au titre de l'exercice 2018, les établissements de paiement ont disposé d'un total bilan de l'ordre de 2,3 milliards de dirhams, en hausse de 19,8% par rapport à 2017. Leurs fonds propres²⁰ se sont établis à 666 millions de dirhams contre 632 millions. En parallèle, le niveau d'endettement du secteur s'est accru de 40% à 626 millions, en lien avec les besoins de financement des investissements de démarrage ou d'extension de l'activité de certains acteurs.

Le volume des transferts transitant par les établissements de paiement a progressé de 14,6% à 26,3 milliards de dirhams. Ces transferts sont effectués par l'entremise des plateformes de correspondants étrangers (Money Transfer Operators).

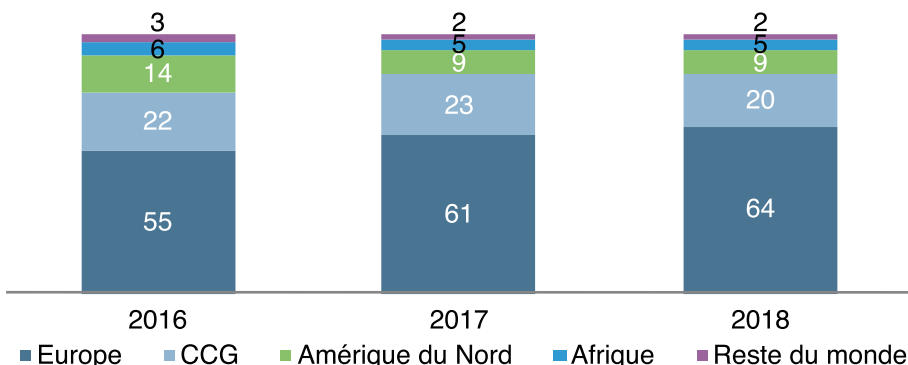
Les transferts de fonds reçus de l'international ont été exécutés par les établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds à hauteur de 87% et les banques à hauteur de 13%.

La répartition par origine de ces transferts de fonds²¹ fait ressortir une part prédominante de l'Europe (64%), qui s'est renforcée de 3 points au détriment de celle des pays du Golfe (20%). La part de l'Amérique du Nord et du continent africain s'est maintenue d'une année à l'autre, respectivement à 9% et 5%.

²⁰ Hors résultat bénéficiaire.

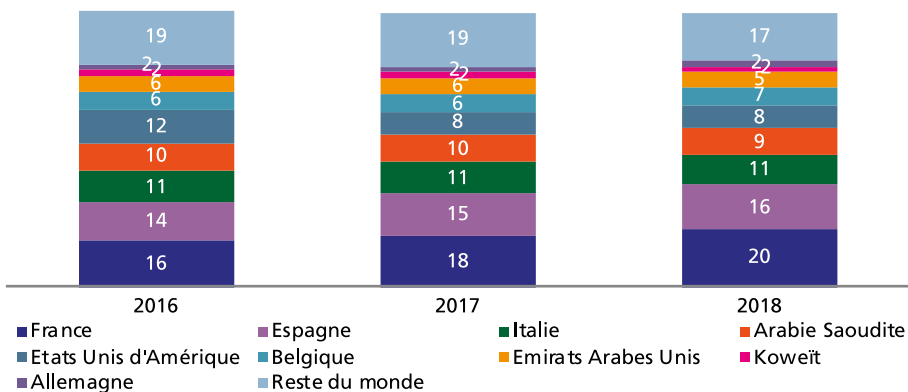
²¹ Les données relatives aux transferts réparties par pays d'origine, pays émetteur, région et ville destinatrice recouvrent uniquement les données des sociétés de transfert de fonds

Graphique n°63 : Répartition des transferts reçus par origine (en %)



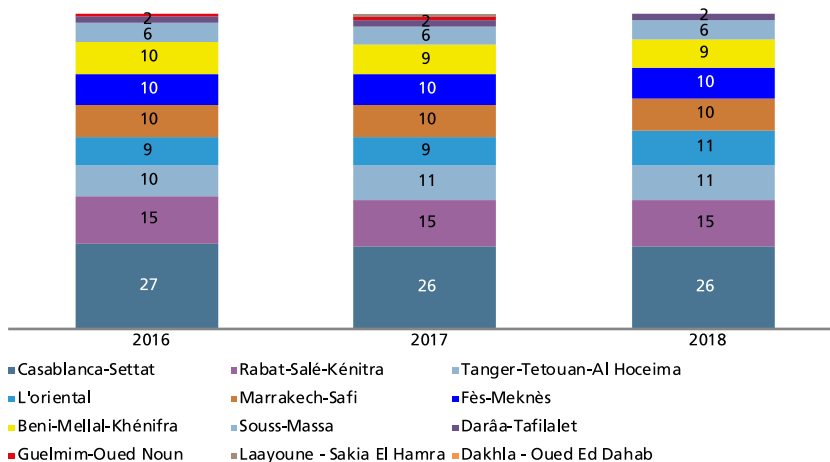
Les 10 premiers pays émetteurs représentent 83% des transferts.

Graphique n°64 : Répartition des transferts par pays de provenance (en %)



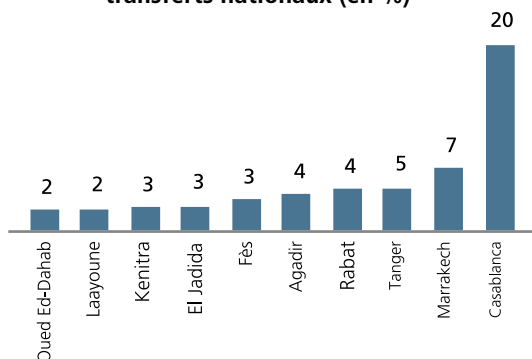
Ces transferts ont été destinés, pour près de la moitié, aux 3 grandes régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Graphique n°65 : Evolution des parts des régions destinataires (en %)

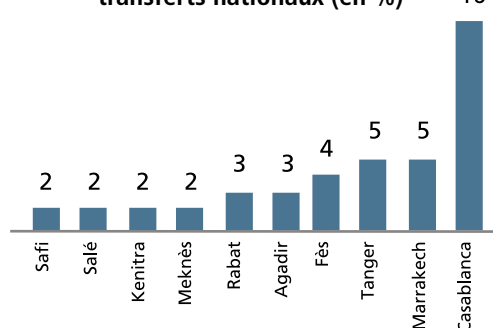


S'agissant des transferts nationaux, leur volume a totalisé près de 32,7 milliards de dirhams à fin 2018, contre 26,5 milliards une année auparavant (+14,6%). Sur ce total, 20% sont émis à partir de Casablanca.

Graphique n°66 : Part des villes destinataires des transferts nationaux (en %)



Graphique n°67 : Part des villes émettrices des transferts nationaux (en %)



Au plan de la rentabilité, le produit net bancaire réalisé par les établissements de paiement a progressé de 3% à 852 millions de dirhams et leur résultat net s'est bonifié de 8,7% à 161 millions de dirhams.

8 - Activité et rentabilité des groupes bancaires

L'exercice 2018 a été marqué par l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers qui induit une réforme de la classification de ces instruments, leur dépréciation et une révision de la comptabilité de couverture.

8.1 - La structure des emplois des groupes bancaires a subi des modifications suite à la nouvelle classification des actifs issue de la norme IFRS 9

A fin 2018, le total-bilan des 9 groupes bancaires s'est établi à 1.611 milliards de dirhams, en hausse de 4,6% en glissement annuel, après 7,6% à fin 2017. Cette évolution intègre l'impact du passage à la norme IFRS 9.

Encadré n°9 : Impact de la première application de la norme IFRS 9

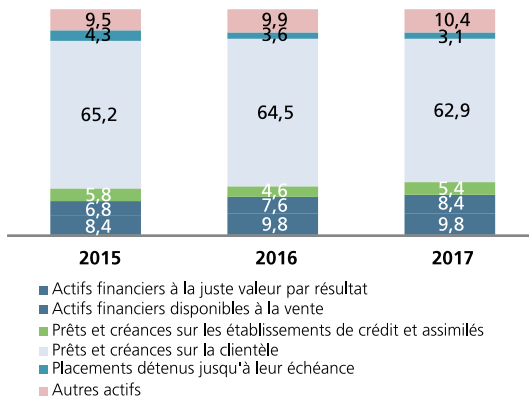
La norme IFRS 9 portant sur les instruments financiers, entrée en vigueur en janvier 2018, est venue en remplacement de la norme IAS 39 en matière de comptabilisation, de dépréciation et de présentation des instruments financiers. Elle comprend trois composantes :

- Classification et évaluation des instruments financiers ;
- Dépréciation des instruments financiers ;
- Comptabilité de couverture.

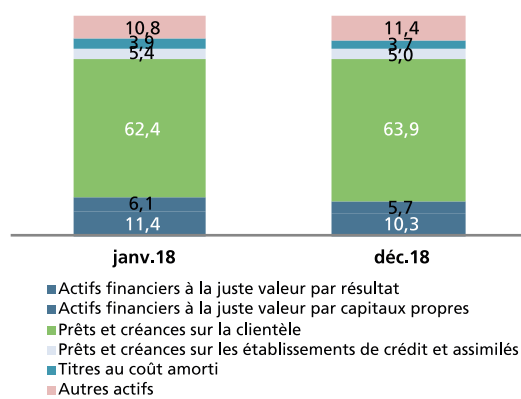
L'implémentation de cette norme a induit, au niveau du secteur bancaire, un impact négatif net d'impôt différé de 13,2 milliards de dirhams sur les capitaux propres comptables, provenant principalement de la prise en compte du modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues.

Les emplois des groupes bancaires sont essentiellement composés des prêts et créances sur la clientèle (64%), suivis par les actifs financiers à la juste valeur par résultat (10%) et des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (6%).

Graphique n°68 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)

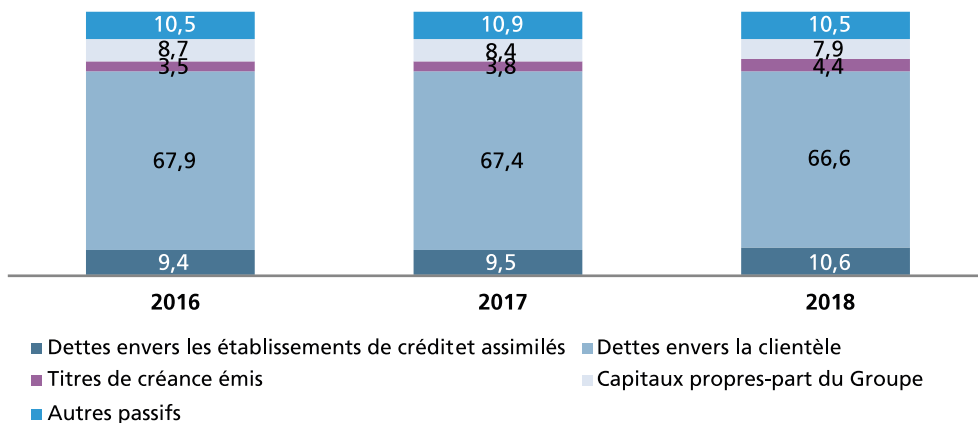


Graphique n°69 : Structure des emplois des banques selon IFRS 9 - sur base consolidée (en %)



Les ressources demeurent prédominées par les dépôts de la clientèle (66,6%), suivis des dettes envers les établissements de crédit (10,6%). S'agissant des fonds propres, ils ont vu leur part accuser une baisse à 7,9% contre 8,4%, induite par l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9.

Graphique n°70 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)



8.1.1 - La hausse des emplois des groupes bancaires reflète une progression des prêts et créances sur la clientèle

Tableau n°18 : Évolution des emplois des banques - sur base consolidée

	2016	2017	1 ^{er} janv. 18 1 ^{ère} application de la norme IFRS9	2018	Variation janv.2018/ déc.2018 (en%)	Variation 2017/2018 (en %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	139 906	150 555	173 757	166 451	-4,2	10,6
Actifs financiers disponibles à la vente	108 345	129 241				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			92 958	91 391	-1,7	
Prêts et créances sur la clientèle	923 864	969 202	953 797	1 029 188	7,9	6,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	65 185	83 034	82 803	80 499	-2,8	-3,1
Placements détenus jusqu'à leur échéance	50 882	47 352				
Titres au coût amorti			59 345	60 256	1,5	
Autres actifs	144 018	161 021	165 976	183 427	10,5	13,9
Total-actif	1 432 200	1 540 405	1 528 636	1 611 212	5,4	4,6

A fin 2018, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une progression de 7,9%, contre 4,9% l'année précédente. L'impact de la première application de la nouvelle norme a induit au 1^{er} janvier une diminution des créances sur la clientèle de 16,4 milliards de dirhams, soit -1,7% liée notamment à des dépréciations pour risque de crédit.

Encadré n°10 : Impact de la norme IFRS 9 sur le portefeuille prêts et créances sur la clientèle

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des prêts et créances sur la clientèle fondé sur les pertes attendues et le suivi de la détérioration du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. Ce modèle comprend trois phases de provisionnement dites « bucket » traduisant l'augmentation significative du risque de crédit depuis son origination :

- Bucket 1 : Il comprend les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les pertes de crédit attendues sont estimées sur les douze mois à venir.
- Bucket 2 : Il correspond aux instruments financiers pour lesquels le risque de crédit a connu une augmentation significative depuis la comptabilisation initiale, sans pour autant présenter un événement de défaut avéré. Les pertes de crédit attendues sont estimées à maturité.
- Bucket 3 : Il couvre les instruments financiers qui ont connu un ou plusieurs événements de défaut. Les pertes de crédit attendues sont estimées à maturité.

L'implémentation des nouvelles dispositions de la norme IFRS 9 en matière de dépréciation a généré, à la date de la 1^{ère} application en janvier 2018, un additionnel de provisionnement de 16,4 milliards de dirhams, dont 7,1 milliards de dirhams au titre du 1^{er} Bucket, 8,7 milliards de dirhams au titre du 2^{ème} Bucket et 631 millions de dirhams au titre du 3^{ème} Bucket.

Par ailleurs, la première application de la norme IFRS 9 a induit une provision additionnelle sur les engagements hors bilan de 2,2 milliards de dirhams, sur les titres de 848 millions de dirhams et sur les créances envers les établissements de crédit et les banques centrales de 268 millions de dirhams.

Parallèlement, le portefeuille-titres au coût amorti, nouvelle catégorie introduite avec la norme IFRS 9, a progressé sur l'année 2018 de 1,5% à 60,3 milliards de dirhams.

Faisant suite à une hausse de 27,4% en 2017, les prêts et créances sur les établissements de crédit, ont accusé une baisse de 2,8% à 80,5 milliards de dirhams. De même, les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont reculé de 4,2% et les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ont baissé de 1,7%.

Encadré n°11 : Portefeuille-titres

La norme IFRS 9 exige un nouveau modèle de classification et d'évaluation des actifs financiers basé sur les critères des modalités de gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels générés par ces actifs.

Ce modèle substitue aux quatre catégories comptables de la précédente norme IAS 39 (prêts et créances, actifs détenus jusqu'à l'échéance, actifs disponibles à la vente, actifs à la juste valeur par résultat), trois nouvelles catégories comptables :

- Actifs évalués au coût amorti ;
- Actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres ;
- Actifs évalués à la juste valeur par résultat.

8.1.2 - La hausse des ressources collectées a été portée par les dépôts de la clientèle et le refinancement sur le marché de la dette

Tableau n°19 : Évolution des ressources des banques - sur base consolidée

(En millions de dirhams)

	2016	2017	janv-18	2018	Variation 2017/2018 (en%)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 229	2 560	2 566	553	-78,4
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	134 851	146 524	146 524	170 781	16,6
Dettes envers la clientèle	972 611	1 038 059	1 038 059	1 073 662	3,4
Titres de créance émis	50 590	59 072	59 072	70 628	19,6
Capitaux propres-part du Groupe	124 233	129 758	119 120	127 829	-1,5
dont Résultat net	12 167	13 286	3 512	13 866	4,4
Autres passifs	146 686	164 432	163 294	167 758	2,0
Total-passif	1 432 200	1 540 405	1 528 636	1 611 212	4,6

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont décéléré à 3,4%, après 6,7% une année auparavant. De leur côté, les dettes envers les établissements de crédit se sont accélérées de 16,6% contre 8,7% notamment en relation avec l'accroissement du recours au refinancement de la Banque Centrale. Les titres de créance émis ont enregistré une croissance marquée de 19,6% contre 16,8%. Les passifs financiers à la juste valeur par résultat, constitués de valeurs données en pension et d'instruments dérivés, ont de nouveau baissé, passant de 2,6 milliards à 553 millions de dirhams.

Les capitaux propres-part du groupe se sont contractés de 1,5% à 127,8 milliards de dirhams, en relation avec la mise en application de la norme IFRS 9.

Encadré n°12 : Impact sur les fonds propres comptables

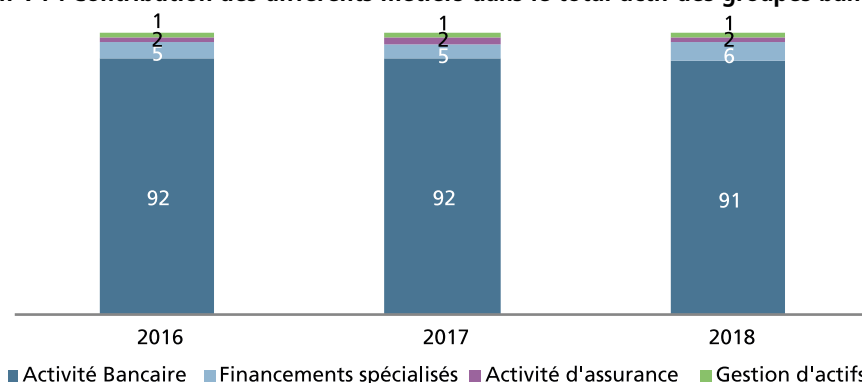
Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers, des provisions et dépréciations pour risque de crédit et des gains et pertes résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 sont comptabilisées directement en capitaux propres au 1^{er} janvier 2018, date de première application de la nouvelle norme.

La première application de cette norme a entraîné une baisse des capitaux propres comptables de l'ordre de 13,2 milliards de dirhams, en passant de 153,8 milliards de dirhams à fin décembre 2017 à 140,5 milliards de dirhams au 1^{er} janvier 2018.

8.1.3 - La structure par métiers des activités des groupes bancaires n'a pas connu de changement, l'activité bancaire demeurant prépondérante

L'activité consolidée des groupes bancaires couvre les métiers relevant de l'activité bancaire au Maroc et celle réalisée à l'étranger à travers des filiales ou succursales, les métiers d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que les financements spécialisés. Elle reste dominée par la composante bancaire qui contribue pour près de 91%, un point de moins que l'année précédente, en faveur des financements spécialisés qui ont vu leur part augmenter à 6%. Les parts des activités de gestion d'actifs et des assurances se sont stabilisées à 2% et 1% respectivement.

Graphique n°71 : Contribution des différents métiers dans le total-actif des groupes bancaires (en %)



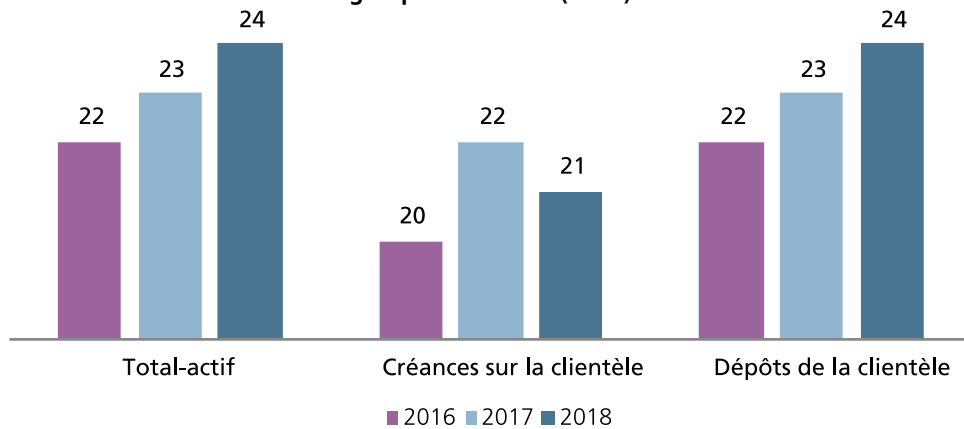
8.1.4 - L'évolution des activités à l'étranger a décéléré, impactée par l'application de la nouvelle norme IFRS 9

A fin 2018, le total-actif des filiales implantées à l'étranger des 3 groupes bancaires marocains transfrontaliers a enregistré une progression de 1,8% à 284 milliards de dirhams, contribuant en moyenne à hauteur de 24% à leur activité. Cette décélération est à mettre en relation avec l'introduction de la norme IFRS 9 ainsi qu'à la décélération de l'activité de certaines filiales étrangères. Par rapport au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur de ladite norme, l'activité des filiales à l'étranger a progressé de 5%.

Au niveau des crédits, l'activité à l'international a progressé de 1,1% à 155,3 milliards de dirhams, contre 13,3% une année plus tôt et à 4,4% hors effet de la 1^{ère} application de la norme IFRS 9. Sa part dans le portefeuille global d'activités s'est atténuée d'un point à 21%. Cette évolution est à mettre en relation avec une conjoncture économique difficile notamment dans les pays de l'Afrique centrale.

S'agissant des dépôts collectés par les filiales implantées à l'étranger, ils se sont chiffrés à 191 milliards, marquant une hausse de 5,6%, après celle de 13,1% une année auparavant, soit une part de 24% du total des dépôts des 3 groupes bancaires.

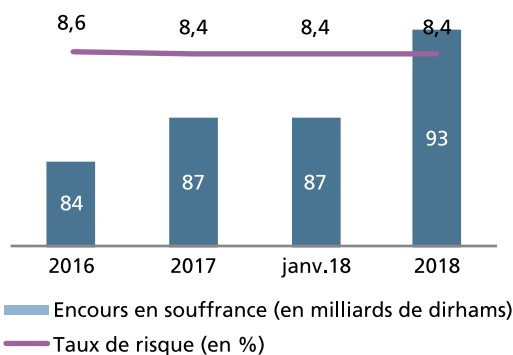
Graphique n°72 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 plus grands groupes bancaires (en %)



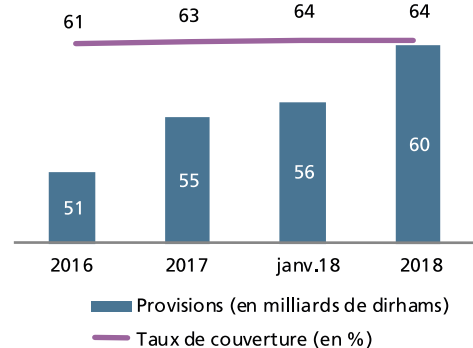
8.1.5 - Le taux des créances en souffrance sur base consolidée est demeuré stable

A fin 2018, les créances en souffrance sur la clientèle des 9 groupes bancaires totalisent 93 milliards de dirhams, soit une hausse de 7,5% par rapport à fin 2017, faisant ressortir un taux de risque stable à 8,4%. Le taux de couverture par des provisions²² s'est établi à 64,5%, contre 63,1%.

Graphique n°73 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée



Graphique n°74 : Evolution des provisions et du taux de couverture sur base consolidée



A fin 2018, les créances sensibles répondant aux critères d'IFRS 9 ont été provisionnées à hauteur de 14,4% en moyenne. Pour leur part, les créances saines ne présentant pas d'indice de

²² Les provisions de 2016 et 2017 ont été recalculées sans prendre en compte les provisions collectives pour des raisons de comparabilité.

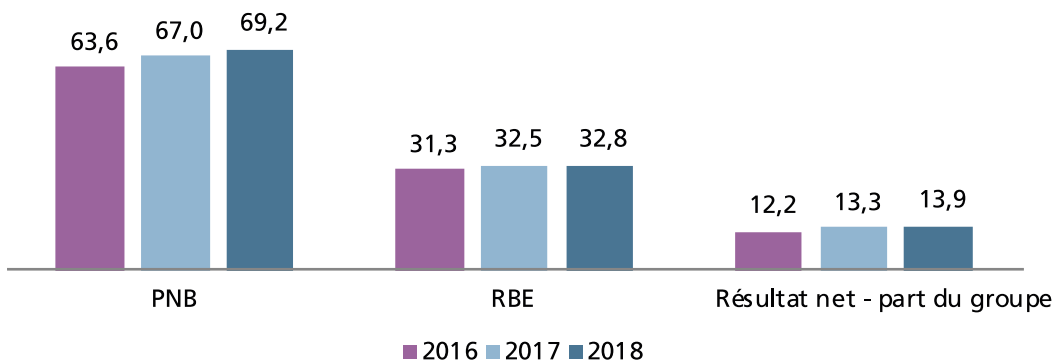
vulnérabilité sont couvertes par des provisions à hauteur de 0,8% en moyenne.

Les créances en souffrance portées par les filiales à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne, ont totalisé un encours de 15,7 milliards de dirhams, soit un taux de risque stable à 9,6%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est également maintenu à 70%.

8.2 - Le résultat net des groupes bancaires a performé en dépit d'un résultat de marché en baisse

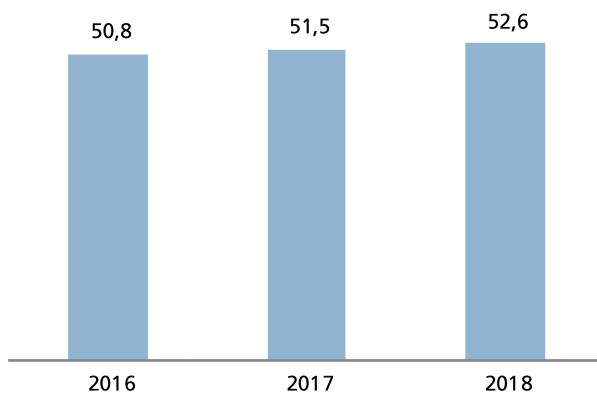
Le résultat consolidé cumulé des neuf groupes bancaires, arrêtés à fin 2018, a enregistré une progression moins prononcée qu'en 2017, reflétant une contraction des résultats sur opérations de marché. Pour leur part, les résultats de l'activité d'intermédiation et de services ainsi que le coût du risque se sont améliorés.

Graphique n°75 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)



Le produit net bancaire s'est chiffré à 69,2 milliards de dirhams, en progression de 3,3%, contre 5,4% l'année passée. Cette évolution reflète l'amélioration de la marge d'intérêt de 6,4%, contre 4,8% l'année précédente et la hausse de la marge sur commissions de 6,7%, contre 9,8%. Les gains réalisés sur les opérations de marché ont, pour leur part, accusé une baisse de 10,6%, contre une hausse de 1% une année auparavant, du fait notamment du repli du portefeuille-titres et de la légère hausse des taux obligataires.

Graphique n°76 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)



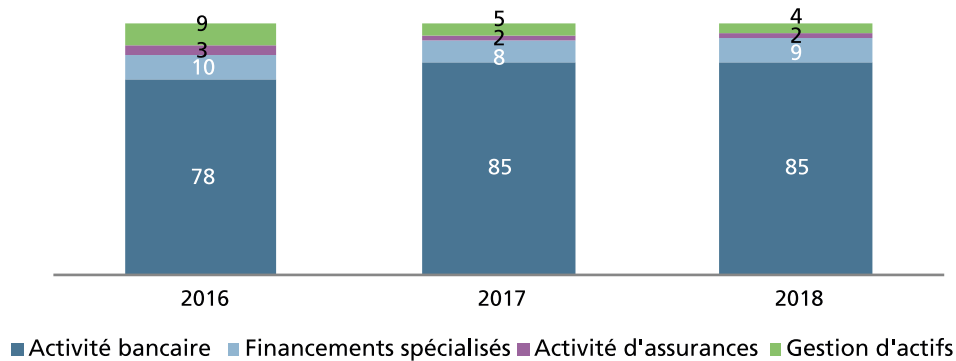
Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 5,7% à près de 36,5 milliards de dirhams, contre 7% à fin 2017. Il en résulte un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 1,1 point à 52,6% et un résultat brut d'exploitation en accroissement de 0,9% à 32,8 milliards de dirhams.

Pour sa part, le coût du risque a de nouveau baissé de 5,8% à 9,1 milliards, absorbant 27,7% du RBE, contre 29,7% l'année écoulée.

Au total, les neuf groupes bancaires ont clôturé l'exercice 2018 avec un résultat net-part du groupe de 13,9 milliards, en hausse de 4,4% contre 9,2% en 2017. La rentabilité des actifs (ROA) s'est stabilisée à 0,9%, alors que la rentabilité des fonds propres (ROE) a progressé de 0,6 point à 10,8%.

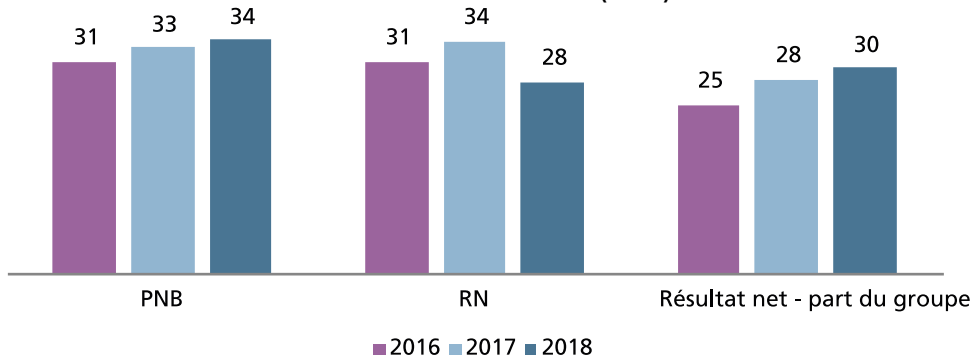
Par métier, il ressort que la contribution de l'activité bancaire au résultat net-part du groupe s'est établie à 85%, soit au même niveau qu'en 2017. La contribution des financements spécialisés s'est appréciée d'un point à 9%, au détriment de la gestion d'actifs (4%).

Graphique n°77 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des 9 groupes bancaires (en %)



L'activité à l'international a généré un PNB en hausse de 5,8% à 17,9 milliards de dirhams. Sa contribution au PNB des 3 groupes bancaires concernés s'est accrue d'un point à 34% et au résultat net-part du groupe, de 2 points à 30%.

Graphique n°78 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)



Ainsi, le résultat net-part du groupe réalisé à l'international par les trois groupes bancaires a augmenté de 8,2% à 3,1 milliards de dirhams.

بنك المغرب

CHAPITRE II

RISQUES BANCAIRES

بنك المغرب

بنك المغرب

En 2018, le crédit destiné aux entreprises est demeuré atone et le taux de sinistralité a légèrement baissé.

De son côté, le risque de concentration a continué de s'atténuer et le ratio des grands risques rapportés aux fonds propres des banques s'est établi à près de 2,7 fois les fonds propres, contre 4 fois il y a une dizaine d'années.

Les banques ont renforcé leur assise financière, l'année 2018 marquant l'année d'achèvement des dispositions transitoires de déploiement du régime d'adéquation des fonds propres selon les règles de Bâle III.

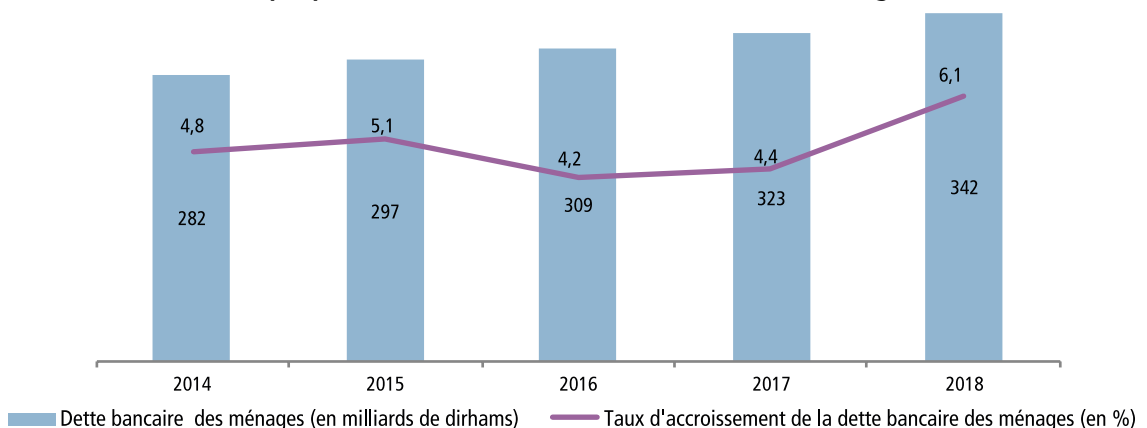
Les développements, ci-après, traitent du risque de crédit dans ses différentes composantes à travers l'analyse de l'évolution de l'endettement des agents non financiers, ménages et entreprises, l'évolution des créances en souffrance et des grands risques. Ce chapitre retrace également l'évolution de la solvabilité et de la liquidité des banques ainsi que leurs expositions au risque de taux d'intérêt.

1 - Évolution de l'endettement bancaire des ménages

Depuis 2005, Bank Al-Maghrib effectue une enquête auprès des banques et des sociétés de crédit à la consommation pour suivre l'évolution de l'endettement bancaire des ménages. La 14^{ème} enquête portant sur l'exercice 2018 a couvert un échantillon de 11 banques et 10 sociétés de crédit à la consommation, cumulant des parts de marché de 99% en termes de prêts à l'habitat et de 98% en termes de crédits à la consommation.

Cette enquête complète le suivi régulier à périodicité mensuelle de l'évolution des crédits à la consommation et à l'habitat, tout en enrichissant ce suivi par des éléments liés au profil des bénéficiaires de ces crédits selon des critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la localisation géographique.

Graphique n°79 : Evolution de la dette bancaire des ménages



A fin décembre 2018, l'encours de la dette bancaire des ménages²³, qui s'est élevé à 342 milliards de dirhams, a marqué une hausse de 6,1% contre 4,4% en 2017, évolution tirée aussi bien par la hausse des prêts à l'habitat que des crédits à la consommation. Il a représenté près de 36% des concours des établissements de crédit, soit au même niveau qu'une année auparavant. Rapporté au Produit Intérieur Brut, cet encours s'est établi à 31%, soit un point de plus par rapport à fin 2017.

Le niveau d'endettement moyen par ménage s'est établi à fin décembre 2018, à 42.500 dirhams, contre 41.000 une année auparavant.

La part du crédit à la consommation dans l'endettement bancaire des ménages s'est maintenue à 36% et celle du crédit à l'habitat à 64%.

Les banques détiennent près de 85% de cet endettement, sans changement par rapport à l'année précédente.

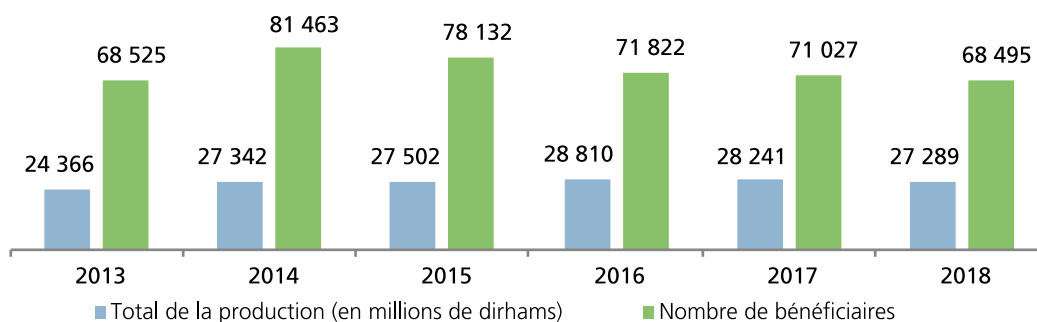
1.1 - Financement de l'habitat

L'encours des financements destinés à l'habitat s'est établi à 219 milliards de dirhams²⁴, en hausse de 5,5% contre 4,2% une année auparavant. Sur ce total, les financements mourabaha immobilière s'établissent à 4,2 milliards de dirhams.

1.1.1 - Caractéristiques du crédit à l'habitat

Dans un contexte de hausse du nombre de transactions immobilières de 4,5% au cours de l'année 2018, la production de crédits à l'habitat a accusé une nouvelle baisse de 3% à près de 27,3 milliards, après celle de 2% une année auparavant. Cette baisse a concerné les prêts encouragés par l'Etat (-10%), les prêts libres ayant progressé de 2%.

Graphique n°80 : Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires



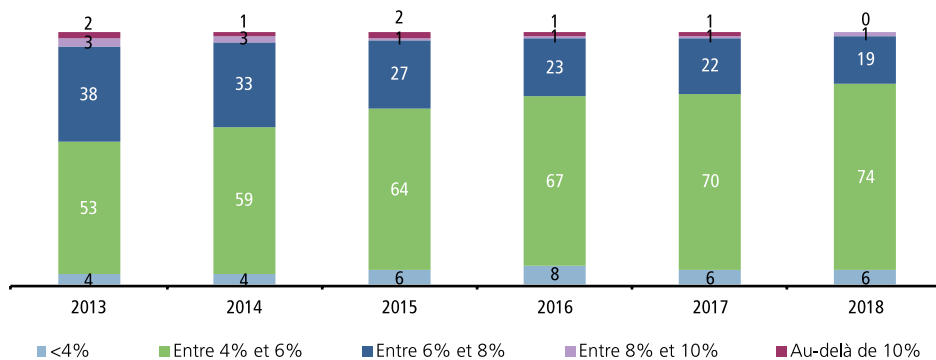
²³ Y compris la dette contractée auprès des établissements participatifs sous forme de Mourabaha.

²⁴ Y compris les financements participatifs immobiliers sous forme de mourabaha

En parallèle, le nombre de bénéficiaires a de nouveau fléchi de 4% à près de 68.500 clients, traduisant une baisse de 5% pour les prêts encouragés par l'Etat et de 2% pour les prêts libres. Il en résulte un montant moyen de crédit de 398.000 dirhams, sans changement par rapport à l'année précédente.

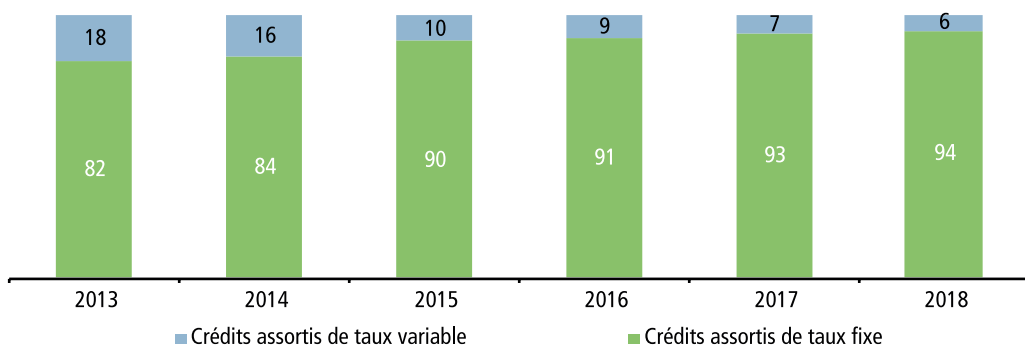
Ainsi, l'encours brut des crédits à l'habitat s'est établi à 215 milliards de dirhams, en hausse de 3,7% contre 4,1% une année auparavant. Sur ce total, l'encours des prêts libres, représentant une part de 82%, a marqué une hausse de 6,7%, contre 4,7%. De leur côté, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours croître de 0,9% faisant suite à une progression de 1,8%. Ils se sont ainsi établis à 39,3 milliards de dirhams, dont 21,4 milliards au titre du FOGALEF²⁵ et FOGALOGÉ²⁶, 15,8 milliards au titre du FOGARIM²⁷ et 2,1 milliards au titre de l'Habitat Bon Marché.

Graphique n°81 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)



Le taux d'intérêt moyen appliqué au crédit à l'habitat s'est établi à 4,93%. La proportion des crédits accordés à un taux compris entre 4% et 6% a augmenté de 4 points à 74% à fin 2018, au détriment des crédits accordés à un taux compris entre 6% et 8% qui ont vu leur part baisser de 3 points à 19%.

Graphique n°82 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et taux variable (en %)



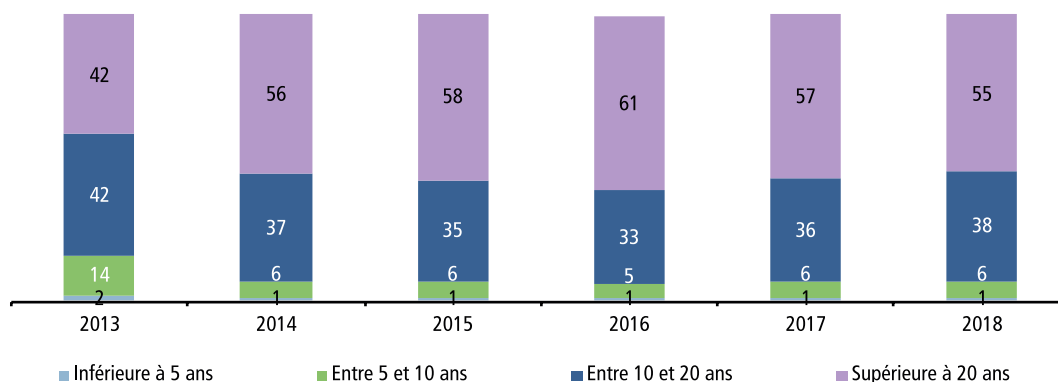
²⁵ Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

²⁶ Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

²⁷ Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.

La part des crédits à l’habitat réalisée à taux fixe s’est de nouveau accrue pour ressortir à 98% en termes de production et à 94% en termes d’encours, soit un point de plus par rapport à 2017.

Graphique n°83 : Evolution de l’encours du crédit à l’habitat selon la durée initiale (en %)



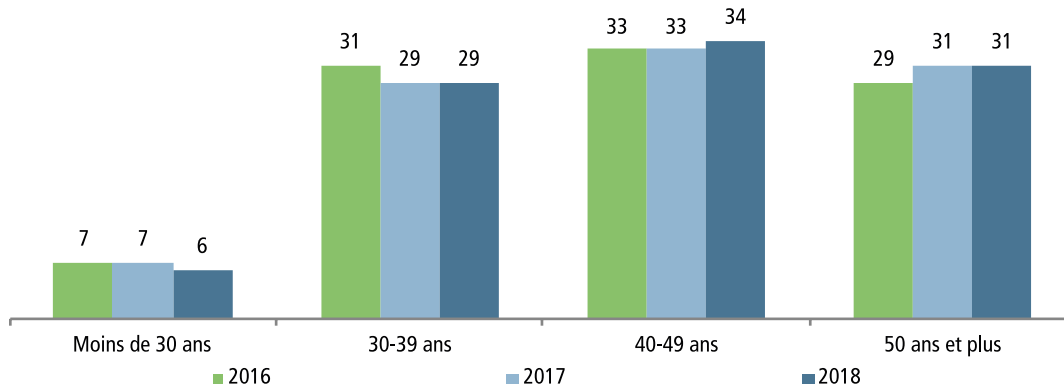
La part des crédits à l’habitat accordés à une durée initiale de plus de 20 ans s’est de nouveau contractée de 2 points à 55%, au profit des crédits de maturité comprise entre 10 et 20 ans. Il en résulte une durée initiale moyenne de 19,8 ans, contre 20 ans une année auparavant.

1.1.2 - Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à l’habitat

L’analyse du profil des bénéficiaires du crédit à l’habitat est réalisée selon les critères de l’âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

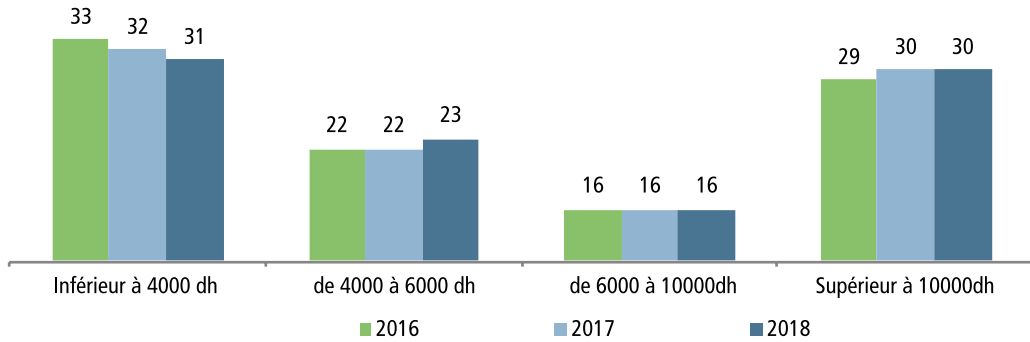
Selon le critère de l’âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 65% du nombre total des dossiers, contre 29% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes de moins de 30 ans représentent 6%.

Graphique n°84 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l’habitat selon l’âge (en %)



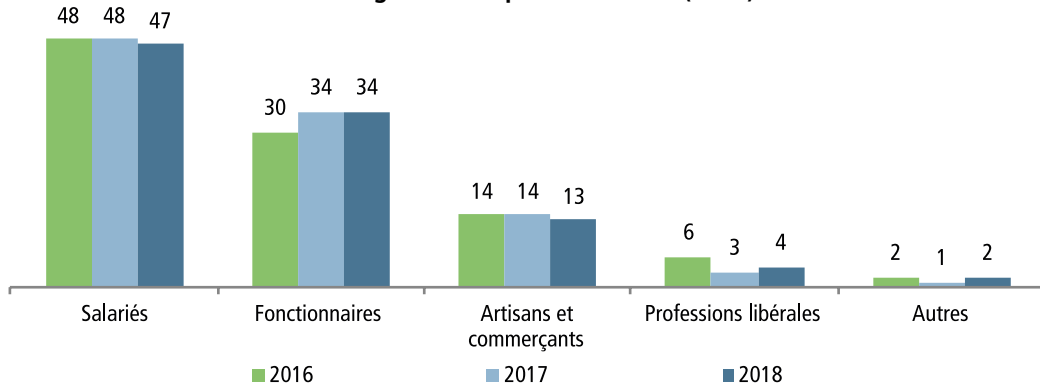
En termes de revenu, les personnes à revenu compris entre 4.000 et 6.000 dirhams ont disposé de 23% du nombre de dossiers de crédits, soit une hausse d’un point au détriment des personnes ayant des revenus inférieurs à 4.000 dirhams, dont la part a reculé à 31%.

Graphique n°85 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)



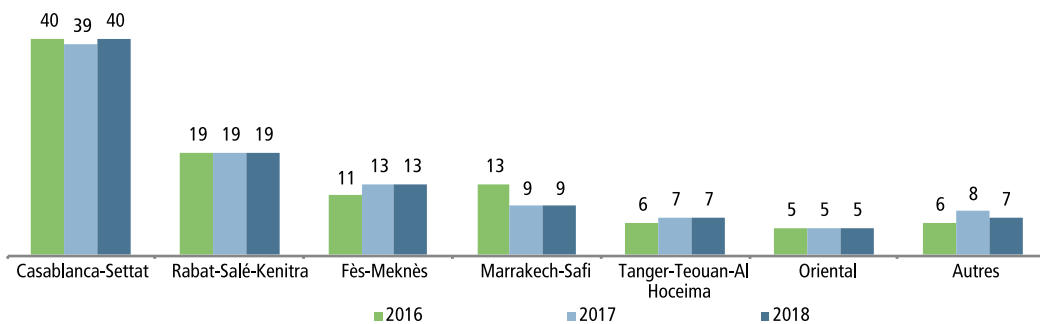
En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires continuent de constituer les catégories qui recourent le plus au crédit, avec des parts respectives de 47% (48% en 2017) et 34% (34% en 2017). Les artisans-commerçants détiennent 13% des dossiers de crédit (14% en 2017).

Graphique n°86 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la répartition géographique, le niveau de concentration des débiteurs ressort à 40% pour la région de Casablanca-Settat et à 19% pour celle de Rabat-Salé-Kenitra, contre respectivement 39% et 19% en 2017.

Graphique n°87 : Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à l'habitat (en %)



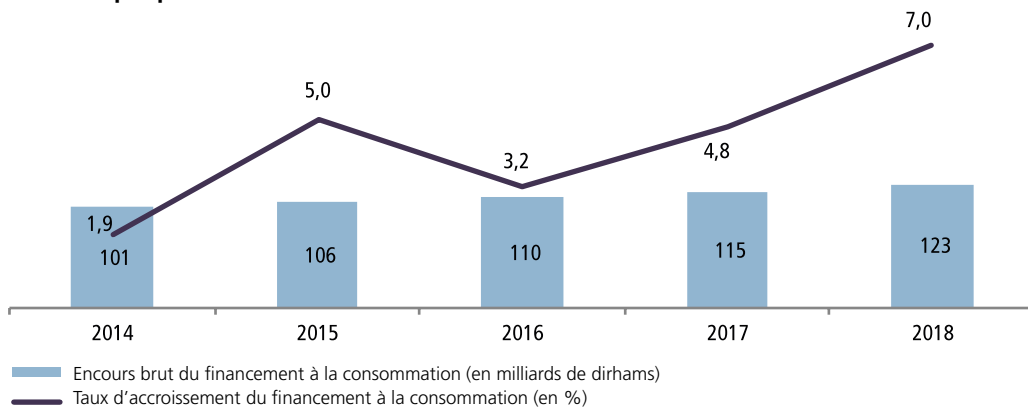
1.2 - Financement de la consommation

1.2.1 - Évolution du financement à la consommation

Le taux de progression du financement à la consommation²⁸ s'est accéléré à 7%, contre 4,8% en 2017, pour totaliser un encours brut de 123 milliards de dirhams. Cette tendance concerne aussi bien les crédits distribués par les sociétés de crédit à la consommation (+8%) que les banques²⁹ (6,3%).

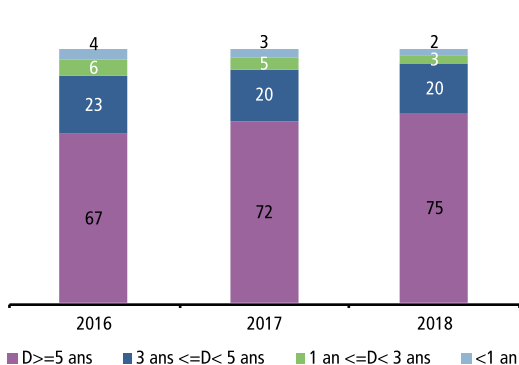
Sur ce total, l'encours des financements participatifs sous forme de mourabaha destinés à l'acquisition de véhicules s'établit à 347 millions de dirhams.

Graphique n°88 : Evolution de l'encours brut du financement à la consommation

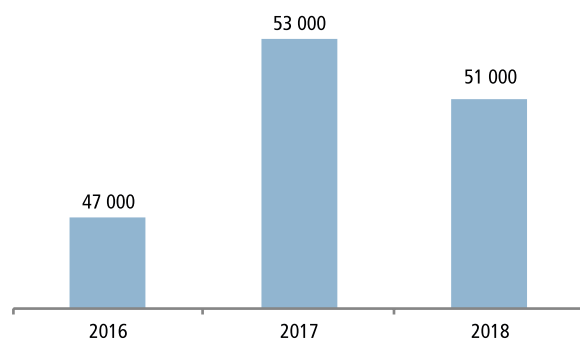


L'examen des crédits à la consommation selon leur maturité montre que la part des crédits de maturité supérieure à 5 ans s'est renforcée de 3 points à 75%, au détriment des crédits de maturité inférieure à 3 ans. Cet allongement de la maturité a concerné aussi bien les sociétés de crédit à la consommation que les banques.

Graphique n°89 : Evolution de l'encours du crédit à la consommation selon la durée initiale (en %)



Graphique n°90 : Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à la consommation (en dirhams)



Le montant moyen des prêts à la consommation se chiffre à 51.000 dirhams, en baisse de 2.000 dirhams d'une année à l'autre.

²⁸ Y compris les financements participatifs sous forme de mourabaha automobile

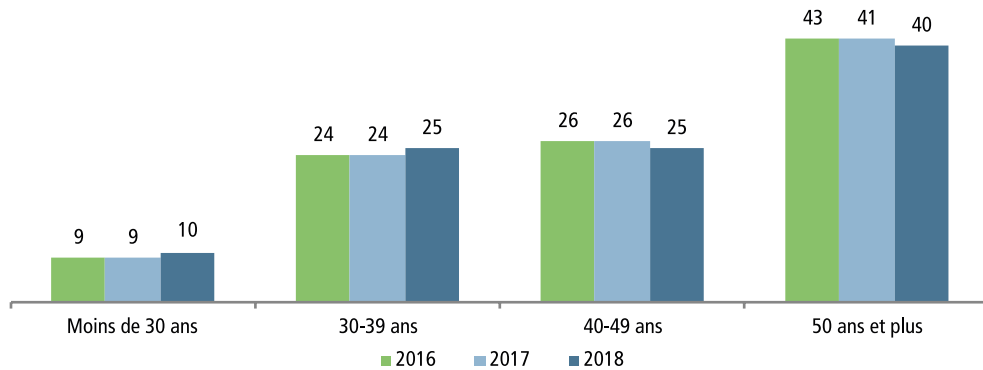
²⁹ Y compris les découverts en compte et les autres prêts aux particuliers

1.2.2 - Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à la consommation

Au même titre que le crédit à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation est effectué sur la base de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la résidence.

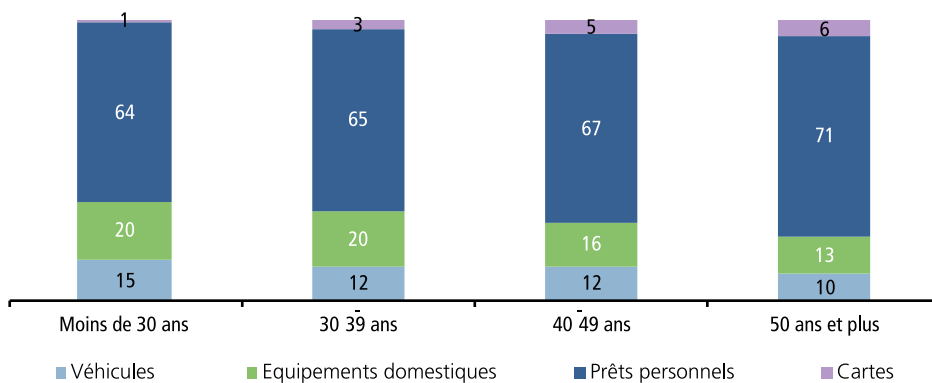
Selon l'âge, les bénéficiaires de moins de 40 ans ont progressé de 2 points, représentant 35% du nombre de dossiers au détriment des bénéficiaires plus âgés. Les bénéficiaires de moins de 30 ans représentent 10%.

Graphique n°91 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge (en %)



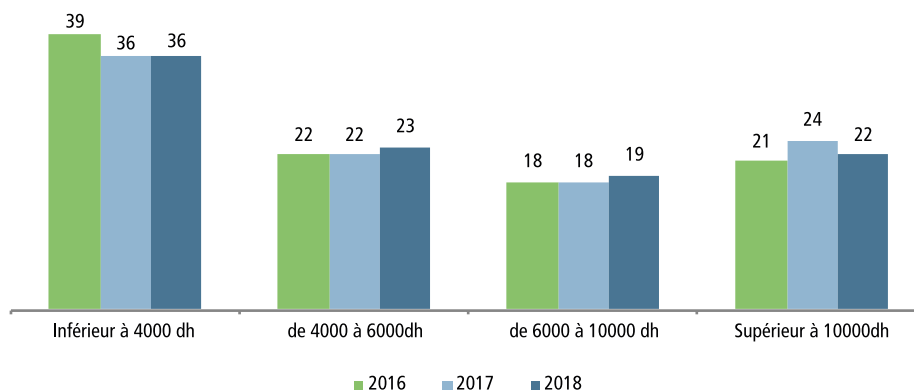
En nombre de dossiers, les prêts personnels constituent toujours le type de crédit le plus utilisé par toutes les tranches d'âges. A l'inverse, les cartes revolving représentent 6% de crédits contractés par les plus de 50 ans et seulement 1% par les personnes de moins de 30 ans.

Graphique n°92 : Vétilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge et le type de crédit (en %)



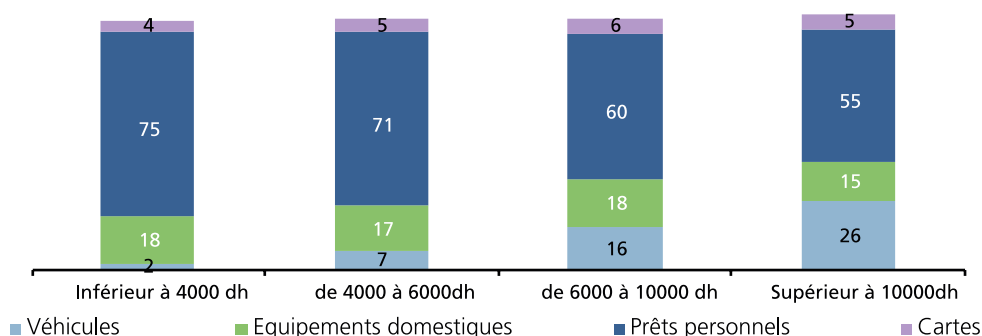
Près de 23% des dossiers de crédit sont relatifs à des personnes disposant d'un revenu compris entre 4.000 et 6.000 dirhams, contre 22% l'année précédente. A l'inverse, les personnes ayant un revenu supérieur à 10.000 dirhams ont vu leur part se contracter de 2 points à 22%, au cours de la même période.

Graphique n°93 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)



Les prêts personnels continuent de constituer le type de crédit le plus utilisé chez toutes les tranches de revenus. Les personnes aux revenus les plus faibles en détiennent la part la plus importante (75% contre 78% en 2017) alors que les personnes aux revenus les plus élevés détiennent une part plus significative de prêts pour achat de véhicules (26% contre 25%).

Graphique n°94 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu et le type de crédit (en %)

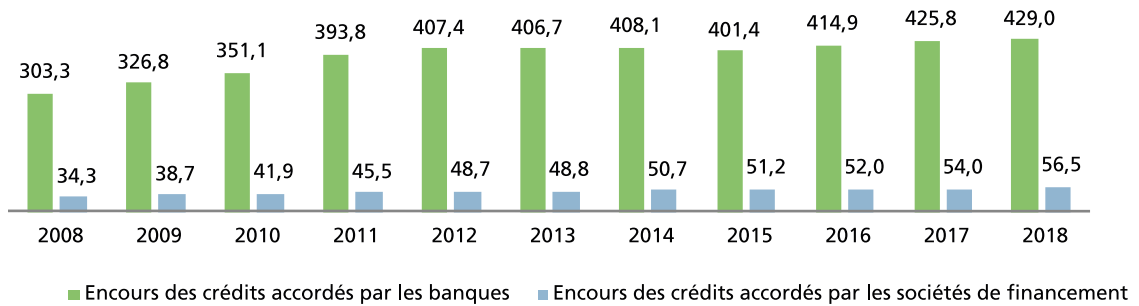


Les salariés et les fonctionnaires ont disposé, en 2018, des parts respectives de 49% et 34%, contre 46% et 36% l'année précédente, traduisant un renforcement de la part des salariés.

Selon la localisation géographique, il apparaît que les bénéficiaires du crédit à la consommation demeurent concentrés au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (30%) et Rabat (19%).

2 - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

Dans une conjoncture marquée par une lente amélioration des activités non agricoles au niveau national, les crédits par décaissement octroyés par les établissements de crédit aux entreprises non financières ont accentué leur décélération à 1,2%, contre 2,8% en 2017, soit un encours de 485,5 milliards de dirhams. Leur part dans le total des crédits est revenue à 51%, en repli de 3 points d'une année à l'autre.

**Graphique n°95 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières
(en milliards de dirhams)**

Représentant 88% du total des financements aux entreprises, les crédits accordés par les banques ont enregistré un net ralentissement à 0,7%, après 2,6% l'année précédente. Cette décélération a davantage concerné les entreprises privées que publiques. Après une hausse de 2,3% en 2017, les crédits aux entreprises privées ont vu leur encours décélérer à 0,3% pour s'établir à près de 377 milliards. Ceux destinés aux entreprises publiques ont augmenté de 4,4% au lieu de 5,3% un an auparavant, pour se situer à 51,5 milliards.

S'agissant des crédits accordés par les sociétés de financement aux entreprises, ils ont marqué une augmentation de 4,7% à 56,6 milliards, contre 3,9% une année auparavant à la faveur essentiellement de la hausse des opérations de financement via le leasing (+4,7%).

Les données recueillies auprès des banques et des sociétés de financement indiquent que la part des crédits accordés à la TPME³⁰ est de 37% du total des crédits aux entreprises, en amélioration par rapport aux exercices précédents.

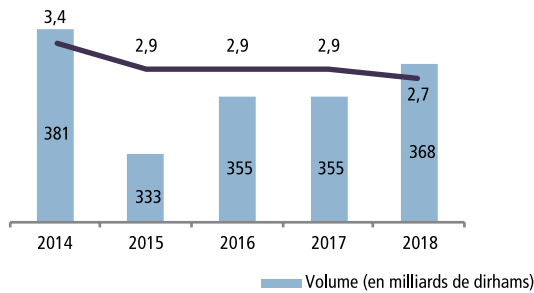
3 - Évolution des grands risques des banques

A fin décembre 2018, les engagements des banques vis-à-vis des grands risques³¹ se sont accrus de 3,6% à 368 milliards de dirhams. Ils se sont atténués à 2,7 fois leurs fonds propres, contre 2,9 fois en 2017. Sur ce total, les engagements-bilan, totalisant près de 269 milliards de dirhams et les expositions hors-bilan, notamment sous forme d'engagements de financement et de garantie, cumulant 99 milliards de dirhams, se sont inscrits dans la même tendance.

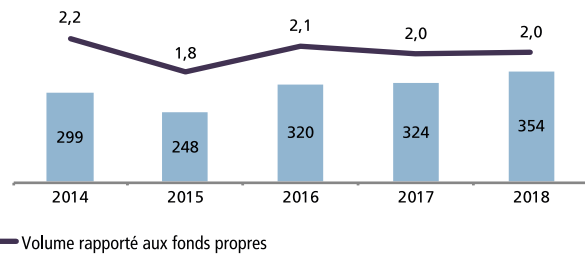
30 Définie sur la base d'un chiffre d'affaires inférieur à 175 millions de dirhams.

31 Bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires de crédit dont l'encours est supérieur ou égal à 5% des fonds propres d'une banque

Graphique n°96 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base sociale



Graphique n°97 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base consolidée

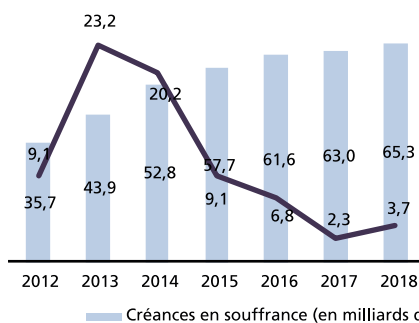


La répartition sectorielle des grands risques fait ressortir une part de 23% des groupes financiers autres que bancaires, suivis des banques (15%), des bénéficiaires opérant dans le secteur de l'industrie extractive (12%), de l'industrie manufacturière (9%) et de l'énergie (8%).

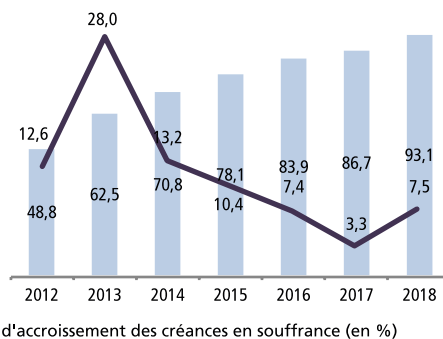
4 - Évolution des créances en souffrance

En relation avec la conjoncture économique, les créances en souffrance, détenues par les banques sur base sociale, ont continué à augmenter, quoiqu'à un rythme moins prononcé que les années précédentes, pour s'établir à un encours, calculé sur base sociale, de 65,3 milliards de dirhams. Après une période de hausse soutenue, de l'ordre de 16% en moyenne de 2010 à 2014, induite par les difficultés conjoncturelles enregistrées en particulier dans certains secteurs sensibles à la demande extérieure, l'évolution du volume des créances en souffrance a ralenti à 6% en moyenne au cours de la période 2015 et 2017 et à 3,7% en 2018, convergeant davantage avec le taux de progression des crédits. De ce fait, le taux de sinistralité a baissé à 7,3% fin 2018.

Graphique n°98 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale

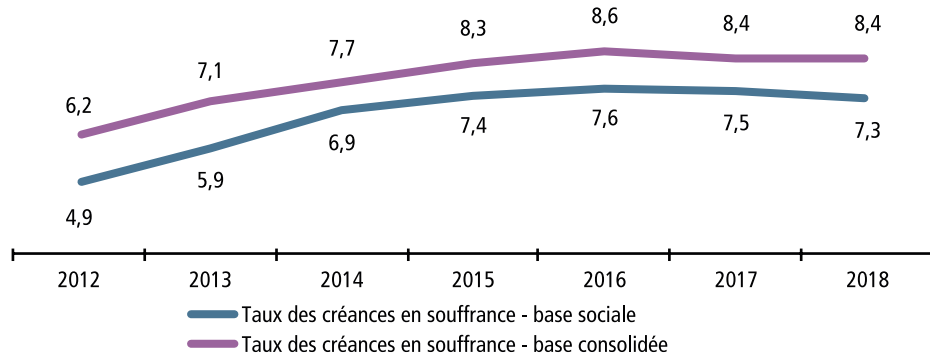


Graphique n°99 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base consolidée



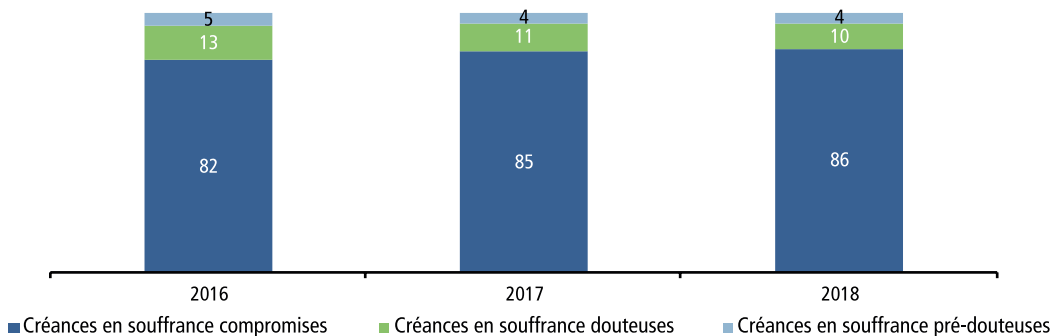
L'encours des créances en souffrance, calculé sur base consolidée, s'est accru de 7,5% à 93,1 milliards de dirhams, induisant un taux de sinistralité stable à 8,4%.

Graphique n°100 : Evolution du taux des créances en souffrance (en%)



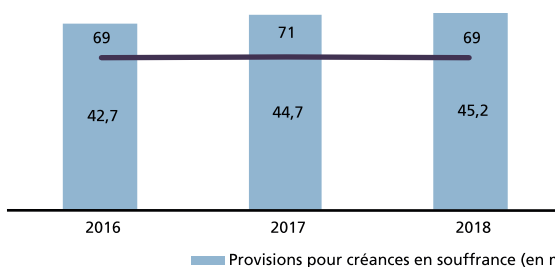
Par niveau de risque, les créances pré-douteuses ont enregistré une hausse de 5,2% à 2,8 milliards de dirhams et les créances compromises ont augmenté de 4,8% à 56 milliards. Pour sa part, l'encours des créances douteuses a accusé une baisse de 5,7% à 6,4 milliards. Ces évolutions ont induit un recul de la part des créances douteuses d'un point à 10% au profit des créances compromises qui ont vu leur part augmenter à 86%. La quote-part des créances pré-douteuses s'est, quant à elle, maintenue à 4% entre 2017 et 2018.

Graphique n°101 : Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)

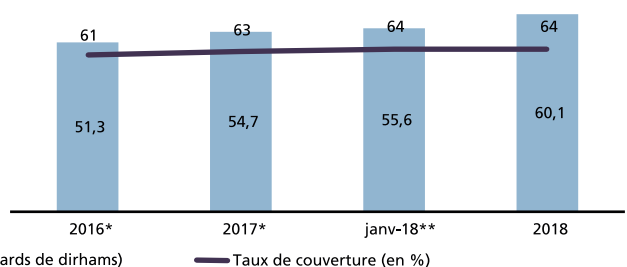


Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 1,1%, induisant un taux de provisionnement de 69% à fin 2018. Ce taux ressort à 74% pour la catégorie des créances compromises, 54% pour les créances douteuses et 18% pour les créances pré-douteuses.

Graphique n°102 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale



Graphique n°103 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée



* Les données de 2016 et 2017 ont été recalculées sans prendre en compte les provisions collectives, pour des raisons de comparabilité.
**Date de la première application de la norme IFRS 9.

Sur base consolidée, les provisions des groupes bancaires ont progressé de 9,8%, contre 6,6% une année auparavant. Elles se sont chiffrées à 60,1 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de couverture en hausse d'un point à 64% par rapport à 2017.

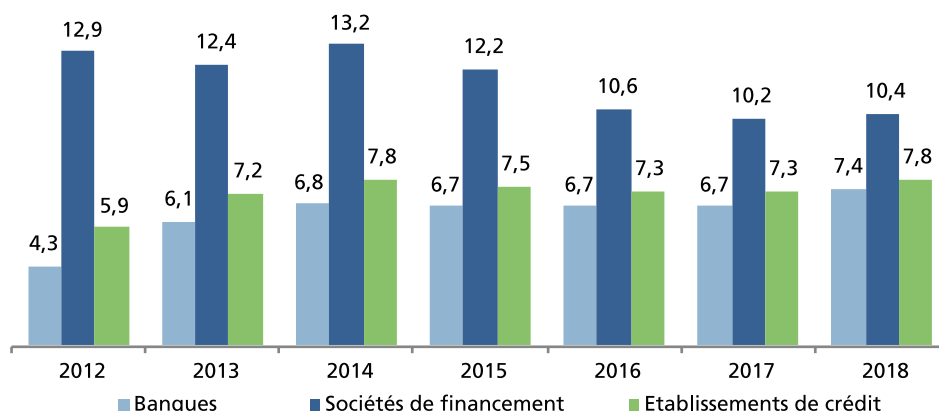
En sus des provisions spécifiques, les provisions à caractère général pour couvrir les créances sensibles à la conjoncture économique se sont établies à 9,3 milliards de dirhams, en hausse de 11,1%.

Pour leur part, les créances en souffrance portées par les sociétés de financement se sont accrues de 11,8% à 11,2 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 9,9%, contre 9,4% l'année passée. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 71%.

4.1 - Créances en souffrance détenues sur les ménages

Au cours de 2018, l'encours des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation détenues sur les ménages s'est accru de 13,8% à 26,7 milliards, contre 4,8% une année auparavant, induisant un taux de risque en hausse de 0,5 point à 7,8% d'une année à l'autre. Cette évolution reflète une dégradation de ce taux pour les ménages résidents de 0,6 point à 7,8% et une amélioration pour les ménages non-résidents de 0,3 point à 7,3%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 64%.

Graphique n°104 : Evolution du taux des créances en souffrance sur les ménages - base sociale (en %)

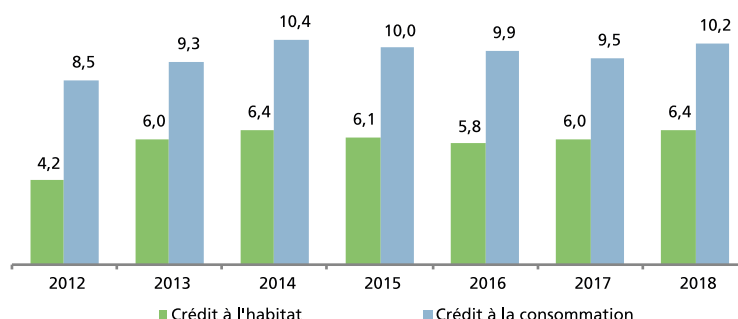


L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les ménages s'est accru de 14,7% à 21,1 milliards, contre une hausse de 5,5% une année auparavant, soit un taux de risque de 7,4%, contre 6,7% à 2017. Le taux de leur couverture par des provisions a baissé à 61%, sous l'effet d'opérations de radiation de créances anciennes totalement provisionnées et d'une part plus importante des créances pré-douteuses et douteuses.

A l'instar des banques, les créances en souffrance portées par les sociétés de crédit à la consommation se sont accrues de 10,6% à 5,6 milliards de dirhams, contre 2,3% l'année précédente, induisant un taux de risque en hausse à 10,4% contre 10,2% en 2017. Le taux de

couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 75%, accusant une baisse, en lien avec le niveau de garanties adossées.

Graphique n°105 : Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de crédit - base sociale (en %)

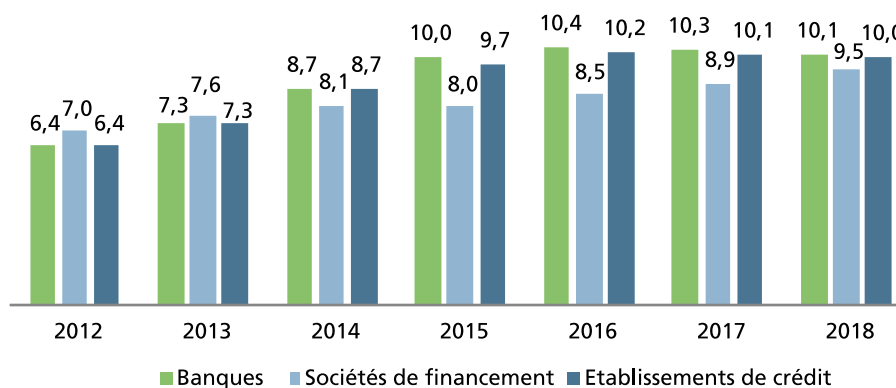


Le taux de risque ressort à 6,4% pour le crédit à l'habitat et 10,2% pour le crédit à la consommation, contre 6% et 9,5% respectivement en 2017.

4.2 - Créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières

Les créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières ont poursuivi leur décélération, avec une progression de 0,4% au lieu de 1,8% en 2017 et 8% en 2016. Ainsi, le taux des créances en souffrance a quasiment stagné à 10%, soit un encours de près de 48,7 milliards. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 72%, soit le même taux que l'année précédente.

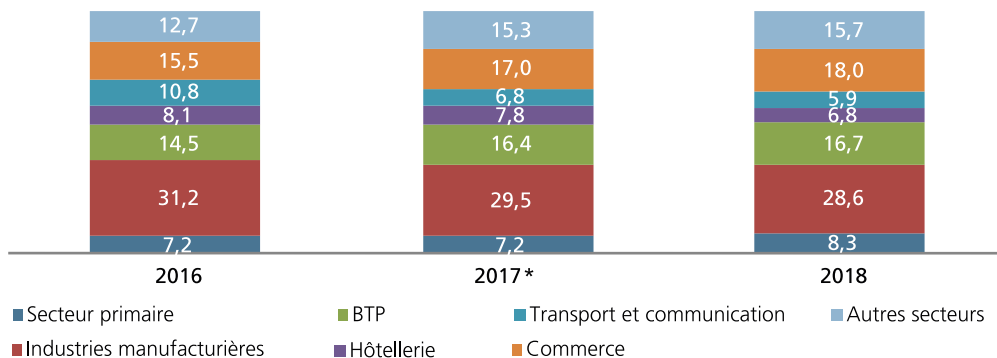
Graphique n°106 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières - base sociale (en %)



L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les entreprises non financières s'est replié de 0,9% à 43,3 milliards, soit un taux de risque de 10,1%, contre 10,3% en 2017. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 73%.

Leur répartition sectorielle montre que les créances en souffrance enregistrées sur le secteur primaire se sont accrues de 13,6% et ont représenté 10,1% des crédits bénéficiant à ce secteur. Celles détenues sur les entreprises opérant dans le secteur industriel ont baissé de 3,7%, induisant un taux de risque de 14,4% contre 15,7% en 2017. S'agissant des créances en souffrance détenues sur le secteur du BTP, qui inclut la promotion immobilière, elles ont décéléré à 1% contre une hausse de 15,6%. Il en découle un taux de sinistralité du secteur stabilisé à 7,7%.

Graphique n°107 : Répartition sectorielle des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)



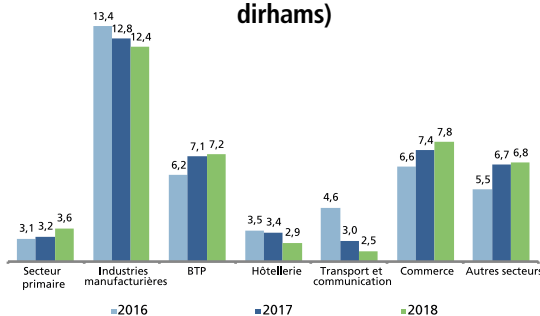
* Chiffres révisés.

Après une nette hausse de 11,6% en 2017, le secteur du commerce a vu son encours de créances improductives augmenter de 5,1%, pour un taux de sinistralité de 13,6%, contre 13,1%.

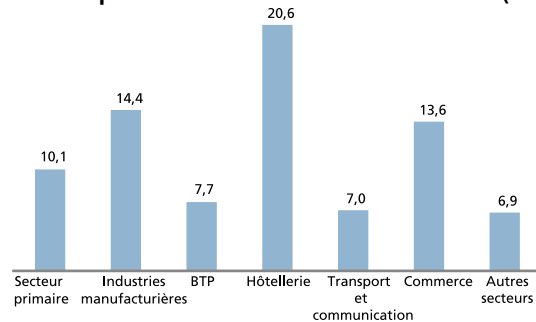
La baisse de l'encours des créances en souffrance pour le secteur de l'hôtellerie s'est accentuée de 2,5% à 13,7% et son taux de sinistralité s'est amélioré de 1,5 point à 20,6%.

De même, le secteur de transport et communication a vu ses créances en souffrance marquer une nouvelle baisse, quoiqu'à un rythme moindre qu'en 2017, soit 14,1%. Son taux de risque ressort à 7% contre 7,9% un an auparavant.

Graphique n°108 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)



Graphique n°109 : Taux des créances en souffrance enregistré par les banques sur les entreprises non financières par secteur d'activité - base sociale (en %)



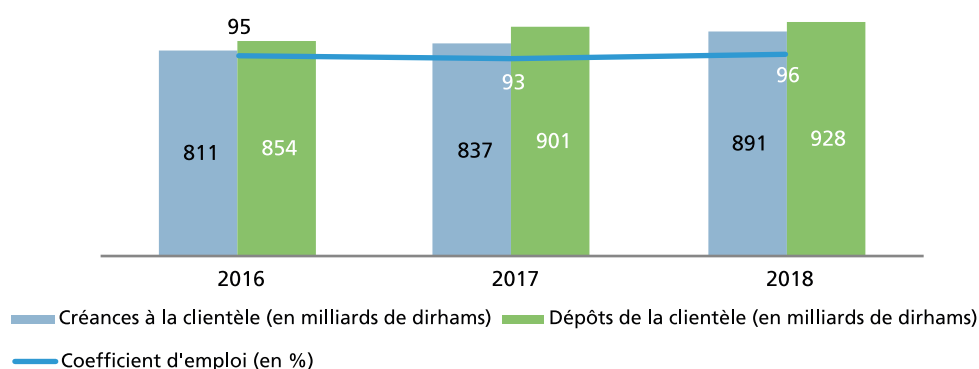
Pour leur part, les sociétés de financement ont enregistré un encours de créances en souffrance sur les entreprises non financières de 5,4 milliards, s'inscrivant en hausse de 11,9% après 8,7% en 2017. Ces créances ont représenté 9,5% du total des crédits accordés à ce segment, soit une

hausse de 0,6 point par rapport à l'année précédente. Elles sont couvertes par les provisions à hauteur de 68%, en baisse d'un point de pourcentage.

5 - Évolution de la liquidité des banques

En 2018, le besoin de liquidité en dirhams des banques s'est accentué, en lien notamment avec la hausse de la circulation fiduciaire et la baisse des réserves de change. Aussi, l'activité d'intermédiation a enregistré une progression des crédits plus élevée que celle des dépôts. Le coefficient d'emploi³² a ainsi augmenté de 3 points de base pour s'établir à 96%. Ajusté des certificats de dépôt, ce ratio ressort à 91% contre 88% en 2017.

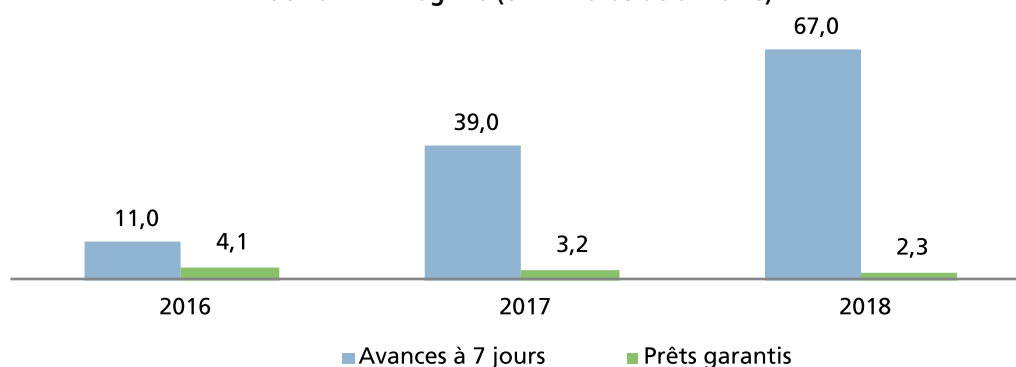
Graphique n°110 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques



Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a augmenté ses opérations d'injection de liquidité, notamment à travers les avances à 7 jours, dont l'encours a progressé de 39 à 67 milliards en 2018, tandis que les prêts au titre du mécanisme de refinancement de la TPME ont reculé de 3,2 à 2,3 milliards de dirhams.

L'encours de refinancement auprès de Bank Al-Maghrib représente 5,5% du passif du secteur bancaire. Cette part varie selon les banques de 0,5% à 16,8%.

Graphique n°111 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib (en milliards de dirhams)



³² Rapport entre les crédits et les dépôts.

L'encours moyen quotidien des emprunts à blanc sur le marché interbancaire s'est établi à 8,2 milliards de dirhams, en baisse de 5% par rapport à la moyenne de l'année précédente.

La position nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrib, a dégagé une position nette prêteuse de 16,4 milliards de dirhams, contre 3,3 milliards en 2017, sous l'effet conjugué de la hausse des valeurs reçues en pension de 3,8 milliards et de la baisse des valeurs données en pension de 9,3 milliards.

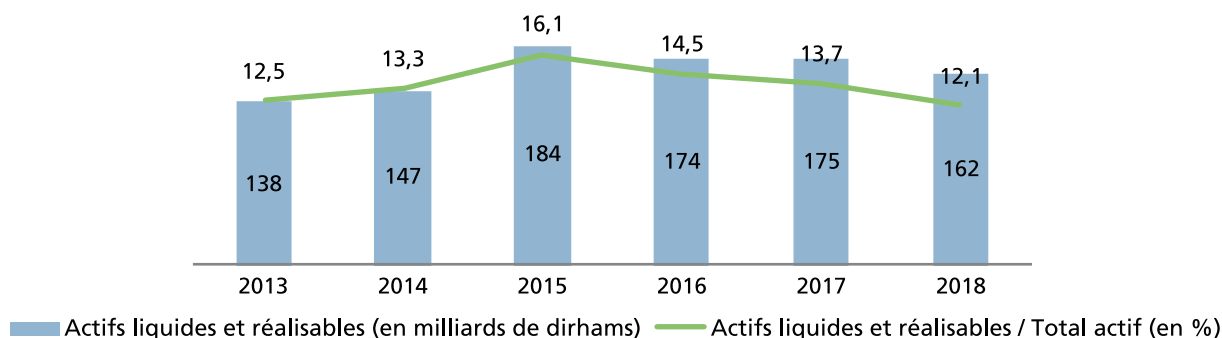
Le recours des banques au marché des titres de dette a progressé de 6,1% en termes d'encours, représentant 8% des ressources des banques, sans changement par rapport à 2017. Par maturité, les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans ont vu leur part diminuer de 9 points à 43% du total, au profit des titres de maturité inférieure à 2 ans, dont la part s'est renforcée à 57%.

De leur côté, les dettes subordonnées, de maturité plus longue, ont enregistré une nouvelle hausse de 5,3%, après celle de 20,6% observée en 2017, pour s'établir à 43,7 milliards de dirhams.

Globalement, les ressources des banques sont composées à hauteur de 57% de ressources sans échéance, 23% de ressources à court terme et 20% de ressources à moyen et long terme, contre respectivement 59%, 20% et 21% une année auparavant. Les emplois demeurent constitués à hauteur de 45% d'emplois à court terme et 55% à moyen et long terme, sans changement par rapport à l'année précédente.

Les actifs liquides et réalisables des banques, constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des prêts interbancaires, des Bons du Trésor disponibles et des certificats de dépôt, ont totalisé, à fin 2018, un encours de 162 milliards de dirhams, contre 175 en 2017. La part de ces actifs dans le total des emplois s'est établie à 12,1% en 2018 contre 13,7% une année auparavant.

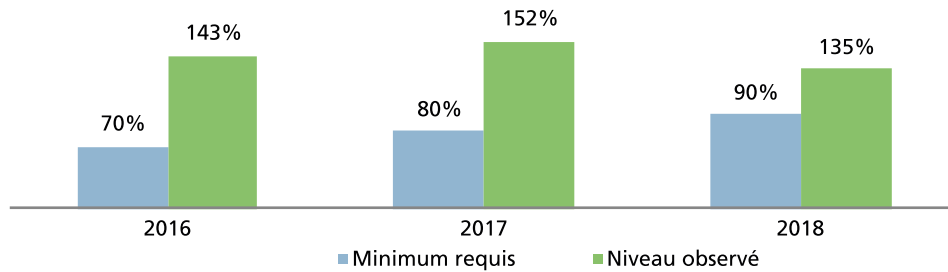
Graphique n°112 : Evolution des actifs liquides et réalisables des banques



Le coefficient de liquidité à court terme (LCR)³³ dégagé par les banques présente un niveau moyen de 135%, contre 152% en 2017, au-dessus du niveau requis de 90% en 2018.

³³ Ce ratio mesure la quantité d'actifs liquides de haute qualité à la disposition des banques pour couvrir, en cas de crise, des sorties de trésorerie sur une période d'un mois.

Graphique n°113 : Evolution du coefficient de liquidité à court terme (LCR) des banques

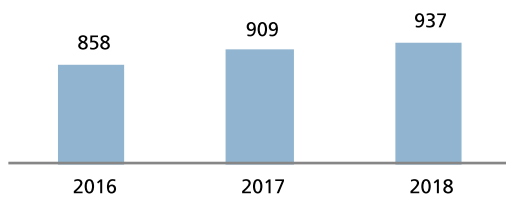


6 - Evolution de la solvabilité des banques

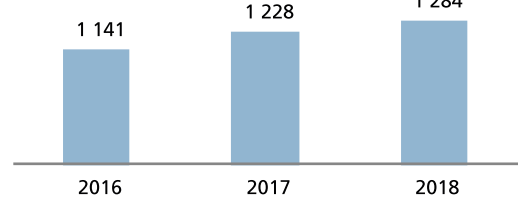
6.1 - Évolution des risques nets pondérés

Au terme de l'année 2018, les risques nets pondérés du secteur bancaire se sont élevés à 937 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 3% contre 6% à fin 2017. Ils sont constitués à hauteur de 85% des risques nets pondérés au titre du risque de crédit, 9% au titre du risque opérationnel, 6% au titre du risque de marché, contre respectivement 84%, 9% et 7% une année auparavant.

Graphique n°114 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°115 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée

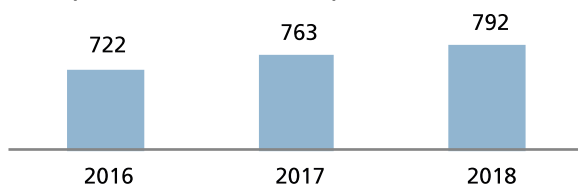


Sur base consolidée, ces risques ont atteint 1.284 milliards de dirhams, répartis à hauteur de 85% pour le risque de crédit, 10% pour le risque opérationnel et 5% pour le risque de marché.

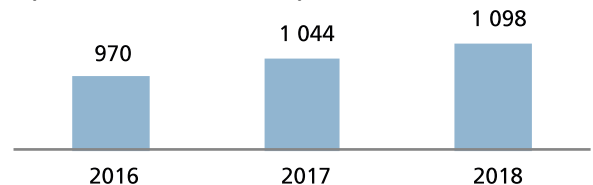
6.1.1 - Risques de crédit

Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit, calculés selon l'approche dite «standard», correspondent aux expositions pondérées au titre du risque de crédit - bilan et hors-bilan - calculées après l'application des techniques d'atténuation des risques. Ils ont atteint 792 milliards de dirhams, en hausse de 3,8% contre 5,7% en 2017.

Graphique n°116 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°117 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée

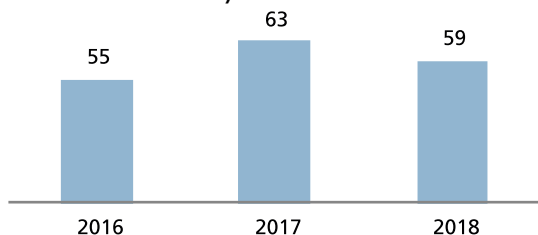


Sur base consolidée, ces actifs ont totalisé l'équivalent de 1.098 milliards de dirhams, en hausse de 5,2%, contre 7,5% une année auparavant.

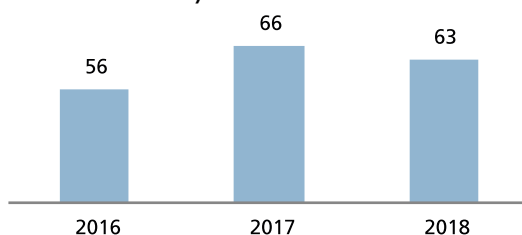
6.1.2 - Risques de marché

Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché ont cumulé, à fin décembre 2018, près de 59 milliards de dirhams, marquant une baisse de 6,7% après la hausse de 15,1% enregistrée une année auparavant. Calculées sur base consolidée, ces expositions ont atteint 63 milliards de dirhams, en baisse de 5%.

Graphique n°118 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°119 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



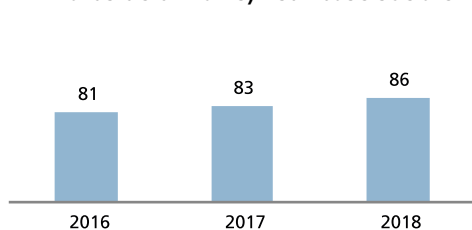
Ces risques sont encourus par les banques sur leur portefeuille de négociation géré par leurs salles de marché. Ils couvrent essentiellement les risques de taux d'intérêt et de spread de crédit.

Les placements en instruments de taux représentent en effet 69% de l'encours du portefeuille de négociation. Ils concernent principalement des titres obligataires libellés en dirhams et en devises étrangères. Les placements dans les fonds communs (OPCVM) constituent le 2^{ème} instrument utilisé par les banques. Les fonds monétaires et obligataires en constituent la part prépondérante.

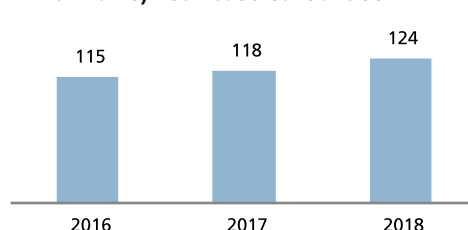
6.1.3 - Risque opérationnel

Les expositions au titre du risque opérationnel sont déterminées par la plupart des banques selon l'approche indicateur de base. Elles sont évaluées à 86 milliards, en hausse de 3,1%, en relation avec l'évolution du produit net bancaire. Sur base consolidée, ces risques sont évalués à 124 milliards de dirhams, en hausse de 5%.

Graphique n°120 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°121 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



Ces risques sont couverts par des fonds propres équivalant à 15% de la moyenne du PNB des 3 derniers exercices pour les banques qui appliquent l'approche dite d'indicateur de base.

6.2 - Évolution des fonds propres prudentiels des banques

A fin 2018, les fonds propres prudentiels des banques ont totalisé près de 138 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de près de 12 milliards de dirhams par rapport à décembre 2017. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1³⁴ pour un montant de 102 milliards de dirhams, dont près de 98% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 36 milliards de dirhams.

Encadré n°13 : Instruments de fonds propres perpétuels

Dans le cadre de la transposition des normes internationales de Bâle 3, Bank Al-Maghrib a introduit, au niveau de la circulaire n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Pour être éligible à cette catégorie de fonds propres, un instrument doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre perpétuel et de rang inférieur aux instruments de fonds propres de catégorie 2 (obligations subordonnées à durée déterminée) en cas d'insolvabilité ;
- Ne comporter aucune option de remboursement. Ce dernier étant à l'initiative exclusive de la banque après une période minimum de 5 ans et après accord de Bank Al- Maghrib ;
- Avoir une capacité d'absorption des pertes, en principal, dès lors que le ratio des fonds propres de base (CET1) devient inférieur à 6%³⁵ et ce, par le biais soit d'une conversion en actions, soit à travers un mécanisme de dépréciation qui impute les pertes à l'instrument³⁶ ;
- Laisser à la banque toute latitude, à tout moment, d'annuler les distributions au titre des instruments pour une période indéterminée et sur une base non cumulative en vue de lui permettre de faire face à ses obligations ;
- Ne pas être acquis par la banque ou par une partie liée sur laquelle elle exerce un contrôle ou une influence notable.

En outre, les distributions au profit des détenteurs de ces instruments ne peuvent provenir que des éléments distribuables³⁷ et ne sont pas liées à la qualité de crédit de la banque³⁸.

34 Constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels. La 1^{ère} catégorie comprend le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. La 2^{ème} est composée d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

35 Pour un ratio CET1 minimum réglementaire de 8%.

36 Une dépréciation de la valeur nominale des titres permettrait à la banque de constater un produit exceptionnel qui viendrait en augmentation de son résultat net, ce qui permettrait une amélioration de ses fonds propres.

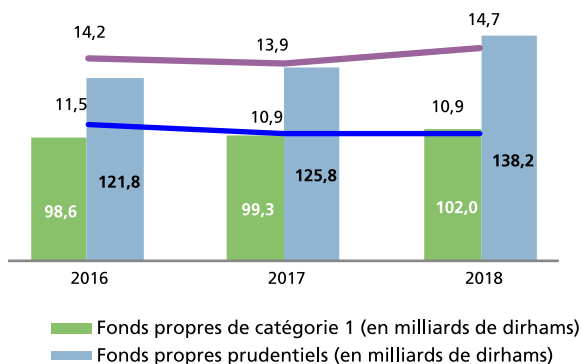
37 Il s'agit du montant des bénéfices du dernier exercice comptable, plus les bénéfices nets des pertes reportés et les réserves disponibles distribuables.

38 Le coupon ne peut être redéfini périodiquement, en fonction, intégralement ou partiellement, de la note de crédit de la banque.

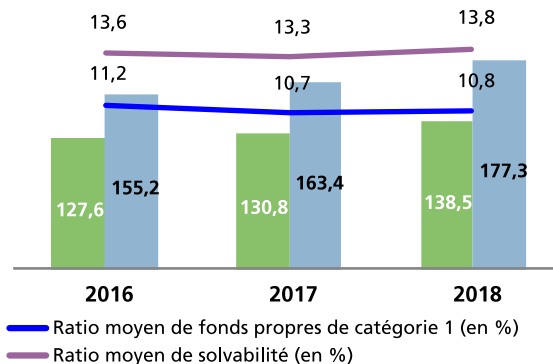
L'année 2018 a été la dernière année de la période transitoire fixée pour le déploiement intégral du nouveau régime de Bâle 3 mis en œuvre depuis 2014. En effet, au cours de la période 2014-2018, les déductions au titre de Bâle 3 ont été opérées progressivement pour permettre un ajustement graduel de la part des banques.

L'évolution des ratios de fonds propres reflète les dernières déductions notamment au titre des participations dans les établissements de crédit au niveau des fonds propres de catégorie 1. Les participations dans les établissements de crédit étaient, selon Bâle 2, déduites des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires à hauteur de 50% respectivement.

Graphique n°122: Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale



Graphique n°123 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base consolidée



Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte les fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, s'est renforcé à 14,7% par rapport à un minimum réglementaire de 12%.

Le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 10,9% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », correspondant au noyau dur des fonds propres s'est établi à 10,7% pour un minimum réglementaire de 8%.

Sur base consolidée, les fonds propres prudentiels et de catégorie 1 des banques ont marqué une hausse de 8,5% à 177 milliards de dirhams et de 5,9% à 139 milliards respectivement. Le ratio moyen de solvabilité ressort ainsi à 13,8%, en hausse de 50 points de base et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 s'est situé à 10,8%, contre 10,7% une année auparavant.

7 - Evolution du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque, actuel ou futur, auquel la marge nette prévisionnelle et la valeur économique des fonds propres d'une banque sont exposées, en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt qui influent sur les positions du portefeuille bancaire sensibles au taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire s'effectue à travers la méthode dite des impasses de taux. Celle-ci consiste à procéder à un écoulement prévisionnel des postes du bilan et du hors-bilan sensibles aux variations de ce taux par tranche de maturité puis la détermination d'une exposition nette pour chacune de ces maturités.

Selon le profil de taux et la durée de leurs emplois et ressources, les banques peuvent être exposées à un risque de taux en cas de baisse ou de hausse des taux d'intérêt. En 2018, la majorité des banques sont exposées à un risque de hausse des taux.

A court terme, une hausse des taux d'intérêt induirait une baisse de la marge nette d'intérêt pour les banques dont les ressources à court terme sensibles au taux excèdent les emplois à court terme sensibles aux taux.

Les emplois et ressources sensibles aux taux d'intérêt à court terme sont d'une part, les emplois et ressources dont la rémunération est variable ou révisable et d'autre part, les emplois et ressources à taux fixe dont l'échéance intervient dans un horizon temporel d'un an.

Sur la base d'une approche statique de mesure du risque de taux d'intérêt et son écoulement en taux sur les années à venir, des scénarios de stress tests réglementaires simulant un choc parallèle des taux d'intérêt de 200 pbs sont menés par les banques.

A fin 2018, un scénario de hausse des taux de cette amplitude dégagerait un impact de baisse de la marge nette d'intérêt à court terme qui s'établirait en moyenne à -5,32% pour les banques exposées à ce scénario d'évolution de taux.

Pour les autres banques qui subiraient un risque de taux à court terme en cas de baisse de taux, un choc d'une amplitude de -200 pbs aboutirait à une contraction de 2% de leur marge nette d'intérêt.

A moyen et long terme, un scénario haussier ou baissier des taux d'intérêt pourrait engendrer une dépréciation ou une appréciation de la valeur économique des emplois et ressources dépendant de leur adossement en taux. L'ampleur de cet impact dépend des niveaux de durée de ces positions.

A fin 2018, la majorité des banques sont exposées à moyen et long terme à un risque en cas de hausse prolongée de taux d'intérêt.

En cas d'un choc de taux parallèle prolongé de +200 pbs, la dépréciation de la valeur économique des fonds propres s'établit à -5,96% en 2018 en moyenne pour les banques exposées à un risque de taux haussier. Pour les banques exposées à un risque en cas de baisse prolongée des taux, la dépréciation de la valeur économique des fonds propres s'établirait à -17,90% en cas de choc des taux de -200 pbs.

بنك المغرب

CHAPITRE III

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

بنك المغرب

بنك المغرب

En 2018, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses travaux de convergence du cadre réglementaire bancaire marocain avec les standards internationaux et de parachèvement de la réglementation applicable aux nouveaux acteurs du paysage bancaire, en l'occurrence les banques participatives et les établissements de paiement.

Dix nouvelles circulaires ont été édictées portant notamment sur le cadre prudentiel des banques participatives et des organismes assimilés, la garantie des dépôts, les règles régissant le comité d'audit et le comité des risques émanant des organes d'administration des établissements assujettis, ainsi que des circulaires d'application de la loi bancaire relatives à la CDG, aux banques offshore et aux associations de micro-crédit.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib a accompagné les banques pour la mise en œuvre de la norme comptable « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Elle a également poursuivi les travaux relatifs à la réforme des règles de classification des créances et engagé des consultations avec la profession bancaire sur la mise en place d'un cadre régissant les opérations de datations en paiement et ventes à réméré.

1 - Finance participative

Dans le prolongement de ses actions menées au cours des exercices précédents, Bank Al-Maghrib a continué à œuvrer pour la mise en place des prérequis nécessaires à l'éclosion d'un écosystème complet de la finance participative à travers la préparation d'un cadre prudentiel, comptable et de gouvernance approprié et l'accompagnement des acteurs dans le processus de labellisation des contrats par le Conseil Supérieur des Ouléma.

Au plan prudentiel, Bank Al-Maghrib a édicté deux circulaires relatives aux fonds propres et au ratio de solvabilité tenant compte des spécificités de l'activité bancaire participative, notamment en termes de produits et de risques qui en découlent, en convergence avec les normes internationales édictées par l'Islamic Financial Services Board (IFSB).

Encadré n°14 : The Islamic Financial Services Board (IFSB)

L'IFSB est un organisme international basé à Kuala Lumpur ayant pour mission principale d'élaborer des normes prudentielles ou de les adapter à la finance islamique. Il compte 180 membres comprenant notamment 78 régulateurs, dont Bank Al-Maghrib, et 8 institutions internationales intergouvernementales, dont la Banque Islamique de Développement et la Banque Mondiale.

L'IFSB a publié 18 normes portant notamment sur l'adéquation des fonds propres, la gestion des risques, la gouvernance d'entreprises, la gouvernance des assurances islamiques « Takaful » et le système de gouvernance Charia.

1.1 - Circulaires de Bank Al-Maghrib

1.1.1 - Circulaire relative aux fonds propres des banques participatives

Bank Al-Maghrib a édicté, en juillet 2018, une circulaire relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives définissant les modalités de détermination des fonds propres devant être retenues pour le calcul des ratios prudentiels.

1.1.2 - Circulaire relative au ratio de solvabilité des banques participatives

Bank Al-Maghrib a édicté, en juillet 2018, une circulaire relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des banques participatives.

Les banques participatives sont soumises au respect d'un ratio de fonds propres de catégorie 1 égal à 9% et d'un ratio de solvabilité égal à 12%, à l'instar des banques conventionnelles. Le cadre prudentiel qui leur est applicable prévoit les principales spécificités ci-après :

- l'introduction d'un traitement prudentiel spécifique aux produits participatifs prévus par la loi bancaire, c'est-à-dire la Mourabaha, l'Ijara, le Salam, la Moudaraba, la Moucharaka et l'Istisna'a ;
- la nécessité de couvrir le risque de taux de référence, risque issu de la détention d'actifs à revenus fixes tels que les contrats Mourabaha financés par des dépôts d'investissement dont les détenteurs attendent un taux de rémunération en ligne avec ceux servis par le marché ;
- l'introduction du risque sur stocks correspondant au risque de détention des actifs destinés à être revendus dans le cadre d'un contrat Mourabaha ou à être loués dans le cadre d'un contrat Ijara ;
- l'introduction d'un traitement pour déduire des risques encourus par les banques participatives, la quote-part des risques supportés par les titulaires des dépôts d'investissement non restreints.

Les risques portés par les fenêtres participatives doivent être couverts par les banques les abritant, en s'alignant sur les pondérations spécifiques applicables aux actifs des banques participatives.

1.1.3 - Circulaire relative à l'Istisna'a

La circulaire relative aux caractéristiques techniques et aux modalités de présentation des produits de financement participatifs a été amendée pour y introduire le produit « Istisna'a ». Elle a été approuvée par le Comité des Etablissements de Crédit, en juillet 2018, puis soumise au Conseil Supérieur des Ouléma.

Le produit « Istisna'a » désigne un contrat d'acquisition de biens nécessitant une fabrication ou une transformation en vertu duquel l'une des deux parties s'engage à livrer la chose, fabriquée ou transformée, en contrepartie d'un prix fixe, dont le paiement s'effectue par l'autre partie selon les modalités convenues.

1.1.4 - Circulaire relative à la Caisse Centrale de Garantie (CCG)

Bank Al-Maghrib a édicté, en 2018, une circulaire relative aux conditions et modalités d'exercice par la CCG des opérations et activités du titre III de la loi 103-12. Cette circulaire prévoit l'adoption du modèle de la « fenêtre » dotée d'un fonds dédié à la garantie des financements participatifs et autonome sur le plan financier, ainsi que la mise en place d'une fonction de conformité aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma, conformément aux dispositions de l'article 64 de la loi bancaire.

Cette circulaire a reçu l'avis conforme du Conseil Supérieur des Ouléma en date du 23 Décembre 2018.

1.1.5 - Travaux d'accompagnement pour le développement de l'activité du financement participatif

1.1.5.1 - Labellisation des contrats

Bank Al-Maghrib a poursuivi l'accompagnement des banques et fenêtres participatives dans l'élaboration des contrats-types relatifs aux produits bancaires participatifs. Ainsi, le contrat porteurs de cartes a reçu l'avis conforme du Conseil Supérieur des Ouléma en 2018. D'autres contrats ont été élaborés portant notamment sur les produits Ijara Montahiya Bittamlik et dépôt d'investissement non restreint à terme, et ont été soumis au Conseil Supérieur des Ouléma.

La documentation contractuelle concernant Istisna'a et Salam est en cours d'élaboration et sera soumise également pour avis au Conseil Supérieur des Ouléma.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a procédé à l'élaboration de la convention de comptes titres des banques et fenêtres participatives permettant la gestion et la garde d'instruments financiers conformes aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma.

Sur le plan de la liquidité et du refinancement, l'année 2018 a été marquée par la validation par le Conseil Supérieur des Ouléma du contrat Wakala Bil Istithmar qui a permis aux banques et fenêtres participatives de se refinancer auprès des établissements de crédit.

1.1.5.2 - Cadre régissant le groupement du système interbancaire marocain de télécompensation

Au cours de 2018, Bank Al-Maghrib a poursuivi l'accompagnement du groupement du système interbancaire marocain de télécompensation pour son adaptation à l'activité des banques et fenêtres participatives. Les travaux engagés ont permis de structurer des solutions en vue d'adapter le système de sécurisation financière du SIMT aux spécificités de l'activité bancaire participative notamment en matière de contribution au Fonds de Garantie Permanent (FGP).

La documentation contractuelle relative aux modalités d'adhésion et au règlement intérieur du FGP ont été soumis à la validation du Conseil Supérieur des Ouléma.

1.1.5.3 - Fiscalité

Bank Al-Maghrib a poursuivi avec la Direction Générale des Impôts le dialogue, l'échange et les travaux de préparation pour l'adaptation du dispositif fiscal aux produits participatifs, en convergence avec les traitements réservés aux produits conventionnels. Dans ce cadre, elle a contribué à l'élaboration d'un projet de note circulaire qui commente les mesures de la loi de finances relatives aux produits de la finance participative. Une note circulaire tenant compte des spécificités des logements sociaux acquis dans le cadre des contrats Mourabaha ou Ijara Mountahia Bitamlik en matière de TVA a également été publiée.

1.1.5.4 - Sukuks

L'année 2018 a vu la 1^{ère} émission de Sukuk souverain suite à l'adoption de la loi 69.17 modifiant et complétant la loi sur la titrisation et la publication de l'arrêté définissant le contenu et les caractéristiques techniques relatives aux certificats de sukuk Ijara.

Bank Al-Maghrib a contribué au sein du groupe de travail interministériel en charge de la revue du projet d'arrêté relatif à l'émission de certificats sukuk Ijara.

2 - Garantie des dépôts

2.1 - Circulaire relative aux conditions de versement des cotisations au Fonds Collectif de Garantie des Dépôts

Les dispositions de l'article 130 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés prévoient que les établissements de crédit agréés pour recevoir des fonds du public sont tenus d'adhérer au fonds collectif de garantie des dépôts et de contribuer régulièrement à son financement, par le versement de cotisations dans les conditions fixées par circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit.

En application de ces dispositions, Bank Al-Maghrib a élaboré une nouvelle circulaire n°6/W/2018 relative aux modalités de financement, de gestion et d'intervention du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts, en remplacement de celle portant n°22/G/2006. Ce nouveau texte prévoit notamment :

- la fixation d'un niveau maximal du taux de cotisation annuelle de 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables collectés, le taux standard actuel applicable en la matière étant fixé par Bank Al-Maghrib à 0,2% ;
- la possibilité d'adopter une approche de calcul des cotisations fondée sur le profil de risque des adhérents, selon une fourchette qui peut varier entre 75% et 150% du taux standard ;

- l'introduction d'une cotisation complémentaire pour tout nouvel adhérent, qui est étalée sur cinq exercices suivant l'adhésion ;
- la mise en place et le maintien, par les établissements de crédit, d'un système d'information permettant de produire, à tout moment, les informations nécessaires sur les dépôts et les déposants en vue d'assurer, le cas échéant, l'indemnisation dans des conditions optimales ;
- l'introduction d'une date limite pour que les établissements s'acquittent de leurs cotisations.

2.2 - Circulaire relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts

Bank Al-Maghrib a édicté une circulaire relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) par la société gestionnaire instituée par la loi bancaire de 2014 et aux interventions de cette dernière conformément aux dispositions de l'article 142 de ladite loi bancaire.

Les principales dispositions de cette circulaire portent sur les éléments suivants :

- la définition des ressources du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts qui sont constituées principalement des cotisations des établissements adhérents, de produits des opérations de placement et des émissions obligataires ;
- le respect des principes fondamentaux d'une gestion saine et prudente des ressources financières adossée à une politique d'investissement qui définit les orientations et les règles de gestion encadrant les opérations de placement ;
- la fixation des modalités selon lesquelles la société gestionnaire peut intervenir en matière d'indemnisation des déposants des établissements de crédit.

Par ailleurs, ce texte prévoit que la société gestionnaire peut contribuer au redressement d'un établissement de crédit adhérent au fonds éprouvant des difficultés, à concurrence d'un plafond à fixer par rapport aux cotisations de l'établissement concerné, à la taille du Fonds et au montant nécessaire à l'indemnisation des déposants dudit établissement de crédit.

2.3 - Cahier des charges de la Société Gestionnaire du Fonds de Garantie

En application de l'article 132 de la loi bancaire, Bank Al-Maghrib a établi un cahier des charges de la Société Gestionnaire du Fonds de Garantie, à laquelle est confiée la gestion des fonds de garantie des dépôts.

Ce document définit les obligations afférentes au fonctionnement de la société gestionnaire et les

modalités de sa contribution au redressement des difficultés des établissements de crédit.

Il fixe également les règles déontologiques devant être respectées par le conseil d'administration de la société gestionnaire de même qu'il détermine les modalités d'échange d'informations entre Bank Al-Maghrib et la Société Gestionnaire du Fonds de Garantie.

3 - Conditions spécifiques applicables aux organismes assimilés

Conformément aux prescriptions de l'article 19 de la loi bancaire, Bank Al-Maghrib a édicté des circulaires fixant les conditions spécifiques de certaines dispositions de la loi bancaire de 2014 applicables à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), aux banques offshore et aux associations de micro-crédit.

3.1 - Circulaire relative à la Caisse de Dépôt et de Gestion

Bank Al-Maghrib a édicté, en juillet 2018, la circulaire n°1/W/2018 qui fixe les dispositions de la loi bancaire applicables à la CDG. Ce texte s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un nouveau cadre prudentiel adapté aux activités de la CDG et reflétant son profil de risques.

Ce texte, qui abroge l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n°29-07 du 5 janvier 2007 portant sur le même objet, traite les aspects d'ordre comptable, prudentiel et du contrôle interne. Les principaux apports de ce texte concernent l'adaptation des fonds propres et de la solvabilité applicables au groupe CDG sur une base consolidée.

- **Fonds propres prudentiels** : Certaines dispositions entrant dans le calcul des fonds propres prudentiels de la CDG ont été adaptées, compte tenu de son rôle en tant qu'investisseur institutionnel de long terme sur des projets à rentabilité différée.
- **Exigences en fonds propres** : Cette circulaire assujettit le groupe CDG à des exigences en fonds propres additionnels au titre du risque d'investissement en sus de ceux couvrant les risques de crédit, marché et opérationnels. Ce risque est défini comme le risque de perte de valeur lié à un ou plusieurs projets d'investissement.
- **Solvabilité** : le texte introduit une nouvelle approche de détermination de la solvabilité mesurée sur un horizon prospectif de 5 ans glissant pour intégrer les engagements actuels et futurs du groupe en tant qu'investisseur.

- **Liquidité** : la circulaire introduit l'exigence de mise en place d'un dispositif de gestion du risque de liquidité à même de permettre d'en identifier les sources potentielles et d'en assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle.
- **Limites sectorielles** : la circulaire requiert le déploiement d'un dispositif interne en la matière.

3.2 - Circulaire relative aux conditions spécifiques d'application aux Banques offshore de certaines dispositions de la loi bancaire

Bank Al-Maghrib a édicté, en juillet 2018, une circulaire relative aux conditions spécifiques d'application aux banques offshore des dispositions de la loi bancaire. Cette circulaire maintient les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n°33-07 du 15 hija 1427 ayant trait au respect des exigences comptables de certification des comptes par un commissaire aux comptes. Au plan prudentiel, elle reconduit la possibilité d'une exemption du respect sur base individuelle des ratios prudentiels, sous réserve de l'accord préalable de Bank Al-Maghrib, les expositions étant alors couvertes sur base consolidée par la banque-mère.

La circulaire n°2/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux banques offshore a prévu de nouvelles exigences portant sur l'obligation de publication des états de synthèse et l'adaptation du dispositif de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance à la nature, la complexité et au volume d'activité des banques offshore. Elle soumet également les exemptions aux ratios prudentiels à des mises à jour périodiques.

Elle requiert également expressément la mise en place d'un dispositif adapté de vigilance et de veille interne permettant la compréhension, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

3.3 - Circulaire relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire

Bank Al-Maghrib a édicté, en juillet 2018, la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application, aux associations de micro-crédit, de certaines dispositions de la loi bancaire. Ce texte maintient les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n°31-07 du 15 hija 1427, tout en imposant de nouvelles exigences portant sur l'adaptation du dispositif de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance à la nature, la complexité et au volume d'activité des associations de micro-crédit.

En matière de dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la circulaire requiert que les associations de micro-crédit mettent en place un dispositif de vigilance approprié et adapté permettant une bonne compréhension des risques. Elle introduit l'obligation pour ces institutions de se doter d'un dispositif interne pour le traitement des réclamations formulées par leur clientèle et d'adhérer au dispositif de médiation visant le règlement à l'amiable des litiges qui les opposent à leur clientèle.

4 - Gouvernance

4.1 - Circulaire relative au comité d'audit

Bank Al-Maghrib a édicté, en juillet 2018, une circulaire relative aux conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit. Cette circulaire, prise en application des dispositions de l'article 78 de la loi bancaire, reprend les dispositions de la circulaire n°4/W/14 relative au contrôle interne des établissements de crédit régissant ce comité, tout en tenant compte des recommandations édictées par le Comité de Bâle en matière de gouvernance bancaire.

Ce comité doit émaner du conseil d'administration ou, le cas échéant, du conseil de surveillance et comporter un ou plusieurs administrateurs ou membres indépendants. Sa composition est fixée au minimum à 3 administrateurs ou membres non exécutifs de l'organe d'administration dont un, au minimum, est indépendant.

Il doit se doter d'une charte, approuvée par l'organe d'administration, formalisant le mandat, la composition, le périmètre et les règles de son fonctionnement. La fréquence de ses réunions est trimestrielle ou semestrielle lorsque la taille de l'établissement le justifie.

Le comité d'audit a pour missions principales :

- d'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures correctives nécessaires ;
- d'approuver la charte d'audit et le plan d'audit pluriannuel et le suivi de leur mise en œuvre ;
- de veiller à l'indépendance des fonctions du contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité et à l'adéquation de leurs moyens humains et techniques ;
- de surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières ;
- d'apprécier la situation de la banque au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent ;
- de superviser la désignation ou le renouvellement des commissaires aux comptes, suivre leurs travaux et veiller à leur indépendance.

Ce comité rend compte à l'organe d'administration des résultats de ses travaux et l'informe de tout événement ou dysfonctionnement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne ou à la situation financière de l'établissement.

4.2 Circulaire relative au comité des risques

Bank Al-Maghrib a édicté, en juillet 2018, une circulaire relative aux conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du processus d'identification et de gestion des risques. Cette circulaire, prise en application des dispositions de l'article 78 de la loi bancaire, reprend les dispositions de la circulaire n°4/W/14 relative au contrôle interne des établissements de crédit régissant ce comité, tout en tenant compte des recommandations édictées par le Comité de Bâle en matière de gouvernance bancaire.

Ce comité doit émaner du conseil d'administration ou, le cas échéant, du conseil de surveillance et comporter un ou plusieurs administrateurs ou membres indépendants. Sa composition est fixée au minimum à 3 administrateurs ou membres non exécutifs de l'organe d'administration dont un, au minimum, est indépendant.

Il doit se doter d'un règlement intérieur, approuvé par l'organe d'administration, formalisant le mandat, la composition, le périmètre et les règles de son fonctionnement. La fréquence de ses réunions est trimestrielle ou semestrielle lorsque la taille de l'établissement le justifie.

Le comité des risques est chargé notamment :

- d'examiner et surveiller la mise en œuvre des stratégies en matière de risques sur une base agrégée ainsi que par type de risque, et passer en revue, au moins une fois par an, les politiques de risque et le dispositif d'appétence au risque de l'établissement ;
- d'examiner régulièrement les résultats des stress tests réalisés et de veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans les décisions de gestion des risques et de planification financière (fonds propres, liquidité et budgets) ;
- de fournir à l'organe d'administration des avis sur l'appétence pour le risque ;
- de s'assurer de la mise en œuvre par l'organe de direction des orientations de l'organe d'administration et que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées ;
- de veiller à l'indépendance de la fonction de gestion et contrôle des risques et de la doter de moyens suffisants en termes humains et techniques ainsi qu'à son accès aux informations internes et externes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

5 - Fonds propres prudentiels

Afin d'atténuer l'incidence sur les fonds propres prudentiels des banques des impacts de la 1^{ère}

application de la nouvelle norme internationale IFRS 9 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, Bank Al-Maghrib a mis en place des dispositions transitoires à même de permettre une absorption graduelle des impacts de la première application de cette norme sur la période 2018-2022.

6 - Traitements des difficultés des établissements de crédit

Bank Al-Maghrib, aux côtés du Ministère de l'Economie et des Finances, poursuit le chantier de mise en place d'un régime juridique de la résolution bancaire conformément aux normes internationales.

Ce cadre consiste à doter l'autorité de résolution des pouvoirs et instruments qui permettront d'assurer le traitement des défaillances des banques, en particulier celles systémiques, d'une manière rapide et ordonnée, tout en limitant le recours aux deniers publics, et mettre en place les mécanismes appropriés pour son financement.

7 - Application de la loi américaine dite Foreign Account Tax Compliance Act « FATCA »

Suite à l'adoption du décret-loi n°2.18.117 du 6 Joumada II 1439 (23 février 2018) édictant des dispositions transitoires relatives à l'échange automatique d'informations à des fins fiscales, Bank Al-Maghrib a arrêté par Décision du Wali de Bank Al-Maghrib en date du 6 juin 2018 la liste des établissements de crédit et organismes assimilés visés par les dispositions dudit décret-loi.

Cette liste comprend les banques, les banques offshore, les sociétés de financement, les établissements de paiement et les associations de micro-crédit, en sus de la CDG et la CCG.

8 - Textes en cours

8.1 - Réforme de la classification des créances

Bank Al Maghrib a poursuivi, en 2018, les travaux relatifs au chantier de la réforme de la classification des créances. Les consultations avec la profession bancaire se sont poursuivies et une mise à jour de l'étude d'impact a été effectuée.

Ce chantier a été différé après l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9, pour éviter les contraintes induites par la mise en œuvre simultanée des deux réformes au plan financier, technique et des ressources.

Encadré n°15 : Principaux apports de la réforme de la classification des créances

La réforme relative à la classification des créances et leur couverture par des provisions a pour objet de renforcer la solidité des banques et de promouvoir des règles saines en matière de gestion du risque de crédit, en convergence avec les normes internationales.

Les principaux apports de cette réforme s'articulent autour des éléments suivants :

- Elargissement de la notion de défaut en intégrant de nouveaux critères notamment les dépassements persistants au-delà de 90 jours sur les lignes autorisées ;
- Introduction d'une classe intermédiaire de risque dite « créances sensibles » et définition des critères qualitatifs et quantitatifs minimums de classification des créances parmi cette classe de risque ainsi que les modalités de constitution des provisions y afférentes ;
- Revue des dispositions liées aux créances restructurées portant notamment sur la définition des restructurations, la période d'observation et le traitement comptable.

A l'issue des consultations, Bank Al-Maghrib a retenu une entrée en vigueur en 2 étapes :

- Fin 2022 pour les dispositions régissant les créances en souffrance ;
- Fin 2024 pour les dispositions régissant les créances sensibles.

Les banques ont été appelées à mener des actions préparatoires à l'entrée en vigueur de la réforme, en particulier la mise en place de plans d'assainissement des dépassements persistants par rapport aux lignes autorisées. Ces actions d'assainissement visent à baisser le niveau des dépassements dégagé lors des études d'impact pour limiter l'impact réel lors de l'entrée en vigueur de la réforme.

Les travaux ont également porté sur le traitement comptable de l'impact de la première application selon les normes comptables marocaines en vigueur pour l'établissement des comptes sociaux. Ces travaux vont se poursuivre en 2019 avec les banques et les commissaires aux comptes et donneront lieu à une consultation du Conseil National de la Comptabilité.

8.2 - Encadrement des expositions sur les actifs acquis par voie de datations en paiement et ventes à réméré

Au cours des dernières années, les banques ont enregistré une hausse du risque de crédit dans une conjoncture économique difficile, qui a affecté la capacité de remboursement des entreprises endettées opérant dans plusieurs secteurs d'activité notamment le secteur immobilier.

Dans ce contexte, il a été observé un recours accru aux techniques des datations en paiement et

ventes à réméré qui consistent, pour les banques, à éteindre la dette d'un débiteur en contrepartie de l'acquisition d'un actif généralement immobilier.

Pour prémunir les banques du risque immobilier qu'elles encourent de part la détention de ces actifs, Bank Al-Maghrib a entrepris un chantier à l'effet d'encadrer le recours à ces techniques et prévoir des mesures d'atténuation des risques y afférents. Dans ce cadre, une étude quantitative sur ces actifs a été conduite auprès des banques, au cours du 2^{ème} semestre 2018.

Un premier projet de texte réglementaire a été élaboré et a fait l'objet d'une première consultation auprès des acteurs bancaires. Sur la base des conclusions de la consultation, Bank Al-Maghrib a engagé des travaux d'ajustement du cadre proposé, tout en menant une étude d'impact des règles retenues.

8.3 - Conglomérats financiers

Bank Al-Maghrib a institué un groupe de travail composé des représentants de la fonction de supervision bancaire, de la surveillance macroprudentielle et des autorités de supervision du secteur des assurances « ACAPS » et des marchés de capitaux « AMMC » à l'effet d'élaborer une circulaire relative aux conglomérats financiers. Cette circulaire décline les exigences à observer par les conglomérats financiers conformément à l'article 21 de la loi bancaire. Au sens de cet article, constitue un conglomérat financier, tout groupe remplissant les trois conditions suivantes :

- Etre placé sous contrôle unique ou influence notable d'une entité du groupe ayant son siège social ou activité principale au Maroc ;
- Deux au moins des entités du groupe doivent appartenir au secteur bancaire et/ou au secteur de l'assurance et/ou au secteur du marché des capitaux ;
- Les activités financières exercées par le groupe sont significatives.

Les principes de la circulaire ont été finalisés par les 3 autorités et soumis au Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques. La phase de consultation auprès des conglomérats financiers identifiés sera menée en 2019.

8.4 - Finance participative

8.4.1 - Ratio de liquidité LCR des banques et fenêtres participatives

Bank Al-Maghrib a engagé la révision de la circulaire sur le ratio de liquidité à court terme pour l'adapter aux spécificités des banques et fenêtres participatives. Les principales spécificités concernent le traitement des sukuk et des dépôts d'investissement.

8.4.2 - Garantie des dépôts participatifs

Bank Al-Maghrib a entrepris l'élaboration d'une circulaire fixant les conditions et modalités de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives créé en vue d'indemniser les déposants de ces banques, en cas d'indisponibilité de leurs dépôts et de tous autres fonds remboursables.

Ce projet porte sur les modalités de collecte des contributions et de placements de fonds.

9 - Consultation au titre de la réforme du droit des sûretés mobilières

Bank Al-Maghrib a été consultée sur le projet de loi portant réforme du droit des sûretés mobilières. Ce projet de loi vise à promouvoir un système juridique de sûretés modernisé permettant l'utilisation de biens meubles corporels et incorporels comme garantie pour obtenir un financement bancaire, en particulier pour les TPME.

Dans cette perspective, le projet de loi a établi un ensemble de principes qui visent à faciliter les transactions et à assurer la sécurité juridique, notamment :

- l'élargissement du champ d'application de la mise en œuvre des sûretés mobilières ;
- le renforcement de la liberté contractuelle entre les parties ;
- la facilitation de la constitution des sûretés mobilières ;
- l'établissement d'un Registre National Electronique des Sûretés Mobilières ;
- la facilitation de la réalisation des sûretés, en particulier, par la création de voies extrajudiciaires ;
- le renforcement du mécanisme de représentation des créanciers.

بنك المغرب

CHAPITRE IV

ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE

بنك المغرب

بنك المغرب

A l'instar des années précédentes, les activités de supervision bancaire ont couvert, en 2018, les domaines du contrôle micro-prudentiel, le traitement des difficultés des établissements de crédit, l'intégrité financière du secteur bancaire et la protection de la clientèle.

Cette année, des travaux ont été menés dans le cadre des nouveaux enjeux et développements induits par la finance verte et la finance digitale.

1 - Contrôle microprudentiel

Bank Al-Maghrib est chargée de la supervision de l'ensemble des établissements de crédit et organismes assimilés. A ce titre, elle délivre les agréments et les autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité bancaire, édicte les règles prudentielles et comptables, contrôle les établissements assujettis, sanctionne les infractions aux dispositions légales et réglementaires, traite les difficultés bancaires et contribue à la protection de la clientèle des établissements de crédit et assimilés.

En 2018, le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib a couvert une population de 86 établissements de crédit et organismes assimilés, comprenant 19 banques conventionnelles dont 3 dotées d'une fenêtre participative, 5 banques participatives, 28 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit, 13 établissements de paiement dont 10 spécialisés en matière de transfert de fonds, la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie.

1.1 - Agréments et approbations

Après avis du Comité des Etablissements de Crédit (CEC), Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de 2018, à :

- l'octroi d'un nouvel agrément à une banque marocaine suite à la fusion-absorption de deux de ses banques régionales ;
- l'octroi d'agrément à une banque marocaine pour la transformation de sa filiale de crédit à la consommation, en société de crédit-bail ;
- l'octroi d'un nouvel agrément à une société de crédit à la consommation suite à sa fusion-absorption avec une autre société du même secteur ;
- l'octroi d'agrément pour l'extension des activités de trois sociétés intermédiaires en matière de gestion de fonds à l'offre de services de paiement adossés à des comptes de paiement ;
- l'octroi d'agrément à trois sociétés de gestion de moyens de paiement en tant qu'établissements de paiement ;

- l'octroi d'agrément pour la création de cinq établissements de paiement offrant les services de paiement adossés à des comptes de paiement ;
- l'approbation préalable de l'acquisition par une banque marocaine de la totalité du capital d'une banque à Madagascar ;
- l'approbation préalable de la transformation d'une filiale d'une banque marocaine en Côte d'Ivoire en une société de financement ;
- l'approbation préalable de la création par une banque marocaine de 3 institutions bancaires de microfinance au Rwanda, Burkina Faso et à Madagascar ;
- l'approbation préalable de l'ouverture d'un bureau de représentation d'une banque marocaine à Copenhague.

Au cours de cette année, une décision de retrait d'agrément a été prononcée à l'encontre d'une société de transfert de fonds sur la demande de cette dernière suite aux pertes qu'elle a enregistrées et en l'absence de perspective de redressement.

La Banque a, par ailleurs, instruit 14 dossiers relatifs à la désignation de commissaires aux comptes pour exercer au sein de 2 banques, 4 sociétés de financement, 2 banques offshore, 2 sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds et 4 associations de micro-crédit.

Elle a également approuvé la nomination de 32 administrateurs et dirigeants au sein de 9 banques, 5 sociétés de financement, 2 sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds, une association de micro-crédit et une banque offshore.

Par ailleurs, la Banque a instruit des demandes formulées par certains établissements de crédit pour l'externalisation de certaines activités de back office.

1.2 - Activité de contrôle sur pièces et sur place

Dans le cadre de sa surveillance des établissements assujettis, Bank Al-Maghrib adopte une approche reposant sur un contrôle permanent, sur la base de documents remis périodiquement par ces établissements et des missions ponctuelles de contrôle sur place.

Encadré n°16 : Dispositif de contrôle sur documents et sur place

Les superviseurs en charge du contrôle sur documents apprécient les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques des établissements de crédit et évaluent leur situation financière et prudentielle conformément aux dispositions légales et réglementaires. Ils surveillent également l'observation des ratios prudentiels et suivent l'évolution de l'activité des établissements.

Ces travaux se fondent sur les états réglementaires comptables, financiers et prudentiels transmis périodiquement par les établissements de crédit ainsi que sur les rapports annuels sur le contrôle interne qu'ils établissent. Ils s'appuient également sur les rapports transmis par les commissaires aux comptes portant sur les états de synthèse, les conventions réglementées et leurs appréciations sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne des établissements qu'ils auditent.

Ces informations sont complétées et ajustées par les données recueillies lors des missions de contrôle sur place.

De son côté, le contrôle sur place a pour vocation d'apprécier les aspects de la gestion des établissements qui ne peuvent être évalués à distance, de s'assurer de la fiabilité des informations communiquées à Bank Al-Maghrib et d'approfondir l'analyse des risques encourus. Les enquêtes de contrôle sur place sont à caractère général ou thématique.

Le contrôle exercé par Bank Al-Maghrib, selon ces deux formes, s'appuie sur une approche basée sur les risques et axée sur les zones de vulnérabilité des établissements de crédit au moyen d'un système de notation des établissements de crédit.

En 2018, Bank Al-Maghrib a continué à être attentive à la qualité des portefeuilles de crédit des banques et à leur provisionnement. En accompagnement de la réforme du régime de change, elle a renforcé le cadre de surveillance des risques de marché et de taux d'intérêt. Sur le plan de la surveillance transfrontalière, elle a consolidé la coopération avec les régulateurs des pays d'accueil des banques marocaines.

Les activités de contrôle ont également mis l'accent sur les dispositifs de gouvernance, de cybersécurité ainsi que la conformité des établissements de crédit aux exigences prudentielles.

Les contrôles sur place ont couvert en 2018 plusieurs des domaines précités. Sur les 33 missions réalisées, 11 sont à caractère général et 18 à caractère thématique. Ces dernières ont porté sur l'examen des reporting réglementaires et prudentiels, le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la gestion des risques de marché et la gestion actif-passif en devises, la gestion du risque opérationnel, la sécurité des systèmes d'information avec

un focus sur la cyber-sécurité, le plan de secours informatique et la gestion opérationnelle du Plan de Continuité d'Activité.

Des missions de suivi des recommandations de précédentes missions ont été également menées auprès de 3 établissements de paiement dans le cadre de l'octroi de l'agrément pour l'exercice de l'activité de services de paiement adossés à des comptes de paiement.

La Banque a également contribué à une mission de contrôle conjoint menée avec la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) auprès de la filiale d'une banque marocaine située au Mali.

1.2.1 - Gouvernance et gestion globale des risques

Bank Al-Maghrib a suivi les actions entreprises par les établissements de crédit en vue de se conformer au nouveau cadre réglementaire de la gouvernance bancaire relatif notamment aux administrateurs indépendants édicté en 2016 et au fonctionnement des comités d'audit et des risques édicté en 2018.

Le suivi a porté sur la composition et le fonctionnement des organes d'administration et des comités spécialisés qui en émanent, les cadres d'appétence aux risques mis en place et leur intégration dans les différents processus et l'articulation des dispositions de gestion des risques et de contrôle interne au sein du système de gouvernance des établissements de crédit.

Bank Al-Maghrib a organisé des rencontres avec les banques en vue d'échanger sur les attentes prudentielles en matière d'adéquation du capital interne des banques (ICAAP) et les a appelées à entreprendre des mesures de renforcement.

Par ailleurs, la Banque a reçu, au cours de l'année 2018, les premiers plans de redressement de crise interne des banques revêtant un caractère systémique. Ces plans ex-ante visent à définir, dans des cas de défaillance, les solutions qu'elles comptent mettre en œuvre pour rétablir leur situation, en réaction à d'éventuels chocs extrêmes, de sorte à limiter l'impact sur le système financier et sans générer de coût supplémentaire pour l'Etat et le contribuable.

Elle a accompagné individuellement les banques concernées par ces plans dans le cadre d'un processus itératif en vue d'atteindre un niveau cible conforme aux exigences en la matière.

1.2.2 - Conformité aux règles prudentielles

A l'instar des années précédentes, Bank Al-Maghrib a suivi la conformité des établissements de crédit aux dispositions réglementaires relatives au capital minimum, aux ratios de fonds propres, à la division des risques, aux prises de participations et à la liquidité.

Les travaux ont pris en compte le résultat des contrôles sur place opérés auprès de certaines banques pour vérifier la fiabilité des ratios prudentiels.

Certains établissements ont été appelés à prendre les mesures nécessaires pour veiller au respect des règles en vigueur.

1.2.3 - Conformité aux règles comptables

La Banque a accompagné les établissements de crédit dans l'adoption de la norme internationale « IFRS 9 », entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle norme introduit un nouveau modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues selon lequel les banques sont tenues de déprécier leurs créances dès l'octroi de crédit et tout au long de leur cycle de vie en fonction de leur profil de risque. Bank Al-Maghrib a également suivi l'établissement des états de synthèse des groupes bancaires et leur publication et formulé des recommandations à cet égard.

1.2.4 - Risques financiers

En accompagnement de la flexibilisation du régime de change, Bank Al-Maghrib a renforcé le cadre de supervision des risques de marché et de taux d'intérêt global, à travers notamment la conduite de missions de contrôle spécifique à la gestion de ces risques par les banques les plus exposées et une intensification des échanges avec les responsables en charge des activités exposées et de leur surveillance.

S'agissant des risques de marché, un nouveau reporting réglementaire a été instauré concernant les expositions et les facteurs de risque.

S'agissant du risque de taux encouru sur le portefeuille bancaire, la Banque a porté une attention particulière aux modalités de sa mesure. Des vérifications ont été effectuées sur la fiabilité des mesures de gaps de taux par tranche d'échéances et la pertinence des hypothèses retenues dans ce cadre. Les banques ont été saisies pour revoir leurs approches d'analyses, et au vu des résultats des stress tests de taux d'intérêt, de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour atténuer leurs expositions.

1.2.5 - Risques informatiques et cyber-risques

Dans le cadre de ses travaux du suivi des cyber-risques, en 2018, Bank Al-Maghrib a examiné les rapports annuels sur l'exercice des tests d'intrusion remis par les banques. Le périmètre des tests d'intrusion a porté, compte tenu de leur criticité, sur les applications et ressources accessibles via Internet. Les banques ont été invitées à étendre le périmètre de ces tests pour couvrir d'autres systèmes et à renforcer les capacités des équipes internes. Il est également attendu que les programmes des tests soient soumis à l'organe d'administration, ou ses comités spécialisés, et que l'organe de direction veille à la réalisation des plans d'actions arrêtés à l'issue des tests réalisés.

Des missions de contrôle sur place ont été menées en 2018 sur les volets de la sécurité des systèmes d'information avec un focus sur la cyber-sécurité et le plan de secours informatique.

Parallèlement, la Banque a suivi les travaux menés par les banques pour se conformer aux dispositions du décret n°2-15-712 fixant le dispositif de protection des systèmes d'information sensibles des Infrastructures d'Importance Vitale (IIV), en matière d'identification et de sécurisation. Bank Al-Maghrib a également apporté son appui pour fluidifier les échanges d'information sur les incidents et alertes informatiques entre le secteur bancaire et le centre maCERT³⁹ relevant de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Suite à certains incidents opérationnels, certains établissements ont été appelés à entreprendre des actions préventives et correctives pour une meilleure maîtrise des risques y afférents.

1.2.6 - Surveillance des activités bancaires transfrontalières

En 2018, une nouvelle convention en matière de contrôle bancaire, d'échange d'informations et de coopération générale a été conclue avec la Banque Centrale de Mauritanie et celle signée avec la Banque Centrale de Tunisie a fait l'objet d'une mise à jour, portant leur nombre total à 13 couvrant 24 pays de présence.

Pour la 5^{ème} année consécutive, les collèges des superviseurs des trois groupes bancaires marocains implantés à l'étranger ont été tenus pour examiner la situation financière et prudentielle de ces groupes, leurs stratégies et le pilotage de leurs risques notamment au vu des évolutions réglementaires au Maroc et dans les pays d'accueil. L'année 2018 a connu la 1^{ère} participation des régulateurs bancaires de la Tanzanie, Rwanda et Mauritanie aux collèges des superviseurs de groupes bancaires marocains.

Parallèlement, la Banque a continué à assurer un suivi des chantiers d'harmonisation des dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à travers le réseau des filiales des groupes bancaires en Afrique. Elle a également accordé une attention particulière à leur stratégie et leurs projets d'expansion.

Bank Al-Maghrib a appelé à la mise en œuvre par les banques-mères des mesures de redressement de la situation de certaines de leurs filiales au plan prudentiel, du contrôle interne, du système d'information et de la gestion du risque opérationnel. Elle a également assuré, avec les banques -mères, un suivi de la mise en œuvre par les filiales des recommandations des missions de contrôle sur place.

Les échanges d'information avec certaines autorités de supervision des pays d'accueil ont donné lieu à l'organisation périodique de conférences téléphoniques.

³⁹ Le maCERT (Moroccan Computer Emergency Response Team) est le centre de veille, détection et réponse aux attaques informatiques.

1.2.7 - Suite des contrôles de Bank Al-Maghrib

À l'issue des contrôles sur place et permanent, des plans d'actions correctives ont été mis en œuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib. Ces plans d'actions font l'objet d'un suivi par les superviseurs relevant du contrôle permanent.

Des sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre d'une société de financement, d'une association de micro-crédit et de 3 établissements de paiement et des sanctions pécuniaires ont été infligées à l'encontre de 3 banques et 4 établissements de paiement.

2 - Protection de la clientèle des établissements de crédit

En 2018, Bank Al-Maghrib a intensifié ses contrôles auprès des établissements assujettis concernant le respect des dispositions de la loi 31-08 édictant des mesures de protection des consommateurs et le traitement par leurs services internes des réclamations de leurs clients, tout en œuvrant pour une plus grande implication des organes de gouvernance des établissements de crédit dans ce domaine.

Parallèlement, elle a continué à assurer le traitement des réclamations qu'elle reçoit de la clientèle des établissements de crédit et a engagé un chantier d'optimisation du cadre opérationnel soutenant cette activité, à travers la mise en place d'un outil de traitement des dites réclamations en cours de déploiement. Elle a également assuré le suivi de l'activité du Centre Marocain de Médiation Bancaire.

2.1 - Activité de contrôle

Des missions de vérification sur place ont été diligentées auprès des établissements de crédit portant notamment sur l'évaluation de la conformité du dispositif de traitement des réclamations de la clientèle, la clôture des comptes, les délais de délivrance des mainlevées sur garanties, la régularisation des informations sur les fichiers du Crédit Bureau, l'application de la clause de variabilité du taux de crédit, et la conformité aux dispositions de la loi de protection du consommateur en matière notamment de plafonnement du taux d'intérêt de retard, de remboursement par anticipation et de publicité .

Par ailleurs, plusieurs missions de vérifications ponctuelles ont été menées portant sur des réclamations reçues de la clientèle des établissements de crédit.

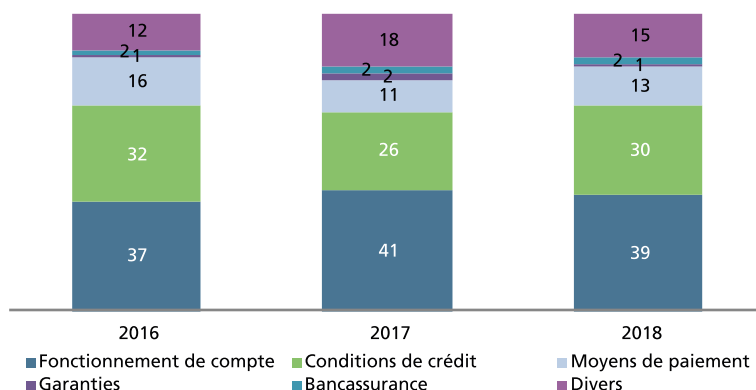
2.2 - Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit

En 2018, la Direction de la Supervision Bancaire a procédé au traitement de 1.620 demandes de tiers, contre 1.356 en 2017. Ces demandes sont réparties entre :

- 800 réclamations de la clientèle des établissements de crédit contre 613 à fin 2017, soit une progression de 31% ;
- 379 demandes de recherche de comptes émanant des héritiers des personnes décédées⁴⁰ ;
- 441 demandes de communication de comptes émanant des autorités judiciaires⁴¹.

Par typologie, les doléances portant sur le fonctionnement de comptes ont représenté près de 39% du total, dont plus que la moitié concerne la clôture de comptes. Celles portant sur les conditions de crédit ont représenté 30% des réclamations reçues. Pour leur part, les réclamations portant sur les moyens de paiement, notamment l'utilisation des chèques, représentent 13% des réclamations reçues.

Graphique n°124 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib (en %)



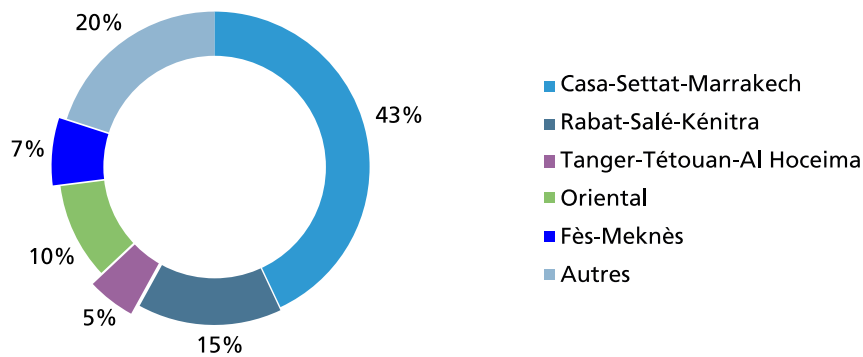
Plus de 92% des réclamations reçues sont parvenues de la clientèle des personnes physiques en 2018 contre 98% une année auparavant.

La majorité des doléances continue de provenir de plaignants basés dans la région de Casablanca, soit 43% contre 58% en 2017. Cette part a néanmoins nettement baissé au profit des autres régions.

40 Données arrêtées à fin août 2018. Le traitement des demandes de communication de compte sont traitées depuis cette date par la Direction Réseau et Centrales d'Informations de Bank Al-Maghrib à partir notamment de la Centrale des Comptes Bancaires.

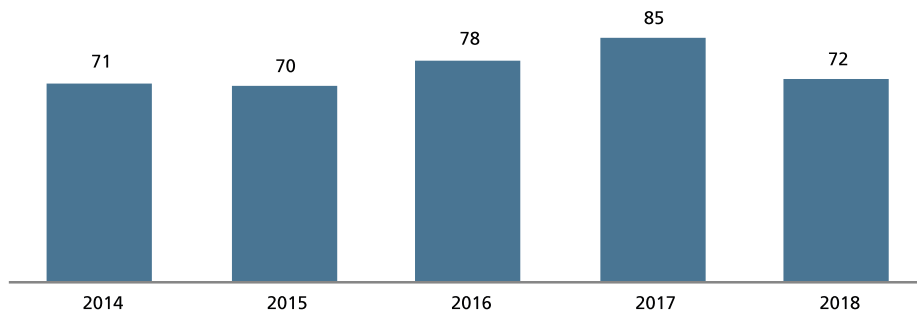
41 Données arrêtées à fin août 2018. Le traitement des demandes de communication de compte sont traitées depuis cette date par la Direction Réseau et Centrales d'Informations de Bank Al-Maghrib à partir notamment de la Centrale des Comptes Bancaires

Graphique n°125 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib - Année 2018



Près de 72% des réclamations ont été clôturées en faveur des plaignants, contre 85% en 2017.

Graphique n°126 : Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations reçues par Bank Al-Maghrib des clients des établissements de crédit (en %)



2.3 - Suivi de l'activité de la médiation bancaire

Le Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB) a pour objet :

- le règlement à l'amiable des différends pouvant naître ou être nés entre les établissements de crédit, établissements de paiement ou associations de micro-crédit et leur clientèle ;
- l'organisation de manifestations visant la sensibilisation et la promotion de la médiation ;
- la conclusion de tout partenariat avec des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux en vue du développement de ce mode de règlement.

En 2018, le CMMB a reçu 836 dossiers complets, dans le cadre de la médiation institutionnelle⁴², pour des montants de litige correspondant à près de 210,1 millions de dirhams. Sur ce total, 415 dossiers ont été résolus avec succès. 192 dossiers n'ont pas abouti à un accord transactionnel de médiation⁴³ en l'absence d'une solution amiable entre les parties. 142 dossiers sont en cours de

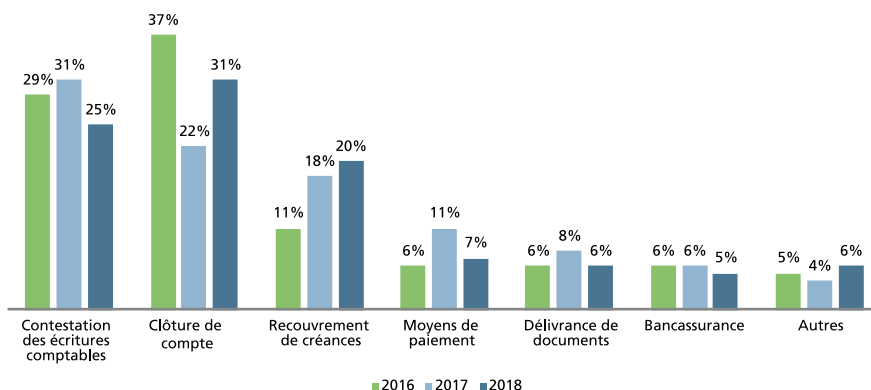
⁴² Dispositif institutionnel du Centre Marocain de Médiation Bancaire : porte sur les différends dont le montant est inférieur à un million de dirhams. Il est déployé à titre gratuit.

⁴³ A fin décembre 2018

traitement à la fin de l'année et 4 dossiers n'ont pas été acceptés par les établissements de crédit.

Sur le plan de la typologie, les litiges reçus portent principalement sur la clôture des comptes (31%), les contestations des écritures comptables (25%), le recouvrement des créances (20%), les moyens de paiement (7%), la délivrance des documents (6%) et la bancassurance (5%).

Graphique n°127 : Evolution de la typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire (en %)



Les demandes de médiation bancaire sont principalement formulées par des clients personnes physiques (93%) et concernent à hauteur de 86% des opérations avec les banques et 14% des opérations avec les sociétés de financement.

Près de 57% des demandeurs sont concentrés au niveau de la région de Casablanca.

Au titre de la médiation dite «conventionnelle»⁴⁴, le CMMB a reçu 5 dossiers en 2018. La médiation proposée n'a pas été acceptée pour 4 dossiers par les établissements de crédit concernés et un dossier est, à fin 2018, en attente de la décision de l'établissement de crédit.

3 - Intégrité financière

Bank Al-Maghrib veille au respect, par les établissements de crédit, des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. A travers ses contrôles, sur pièces et sur place, elle vérifie la conformité et l'efficacité des dispositifs préventifs mis en place par les établissements de crédit et la mise en œuvre effective des obligations de vigilance.

En 2018, Bank Al-Maghrib a renforcé son action visant l'intégrité financière du secteur bancaire à travers l'accompagnement des acteurs pour leur mise en conformité aux exigences de la circulaire en matière de devoir de vigilance et d'adoption d'une approche basée sur les risques.

⁴⁴ Dispositif conventionnel du Centre Marocain de Médiation Bancaire est payant et porte sur les différends dont le montant est supérieur à un million de dirhams.

Les actions menées se sont appuyées sur l'analyse des réponses au questionnaire relatif au devoir de vigilance, renseigné annuellement par les établissements de crédit, et des rapports de conformité qu'ils établissent. Elles ont été complétées par les informations recueillies auprès des responsables de la fonction conformité des établissements contrôlés lors de réunions dédiées.

Des missions de contrôles sur place ont également été diligentées auprès de certains établissements de crédit afin de vérifier, sur le terrain, la conformité des dispositifs mis en place.

Des enquêtes spécifiques ont été également conduites auprès de certains établissements suite à un signalement de la part de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF) au sujet d'insuffisances constatées par cette instance au niveau de certaines déclarations de soupçons et des réponses aux demandes d'informations transmises par les établissements concernés.

Dans le cadre de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, pilotée par l'Unité de Traitement du Renseignement Financier selon la méthodologie de la Banque Mondiale, Bank Al-Maghrib a, en coordination avec les autorités de réglementation et de supervision du secteur financier, procédé à l'élaboration d'un premier projet de rapport portant sur le secteur financier. Celui-ci identifie les menaces et les vulnérabilités en matière de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et définit les mesures à prendre au niveau sectoriel pour y faire face et de renforcer la capacité de lutte du dispositif de LBC/FT pour le secteur financier. Ce projet sera complété et intégré au niveau du rapport national et sectoriel aux côtés des évaluations menées pour les autres secteurs de l'économie.

L'année 2018 a été marquée par la conduite d'une évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT par le Groupe d'Action Financière pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord, dont le rapport devrait être adopté en avril 2019.

Dans ce cadre, la Banque a été sollicitée pour fournir à distance aux évaluateurs toute la documentation nécessaire en préparation à leur visite sur place qui a eu lieu en mars 2018. Durant cette visite, des réunions ont été tenues avec Bank Al-Maghrib, en tant qu'autorité de supervision, et avec un échantillon de banques, établissements de paiement, opérateurs de transferts de fonds et associations de micro-crédit. Plusieurs échanges avec la mission d'évaluation mutuelle ont eu lieu postérieurement à la visite, ayant pour objectif de répondre aux conclusions et remarques des différentes versions intermédiaires du rapport d'évaluation mutuelle.

Parallèlement, et avant l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle du Maroc, la Banque a mis en place un plan d'actions, pour répondre aux recommandations préliminaires de la mission. Dans ce cadre, elle a mené des actions de sensibilisation au profit des établissements de crédit et organismes assimilés portant notamment sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'actions des travaux de conformité aux nouvelles exigences réglementaires, le partage des résultats préliminaires de l'évaluation nationale des risques et de l'état d'avancement de la mission GAFIMOAN.

4 - Transformation digitale

Dans le cadre du suivi de l'impact de la digitalisation des services bancaires et sa volonté d'accompagner la transformation numérique du secteur bancaire marocain, Bank Al-Maghrib a procédé à une veille dans ce domaine, tout en entretenant le dialogue avec les acteurs sur ces sujets.

Dans ce cadre, un groupe de travail avec les banques sur le digital a été constitué. Les discussions ont porté en 2018 sur l'entrée en relation et l'ouverture de compte bancaire à distance et les défis associés portant, d'une part, sur l'authentification et l'identification numérique des clients et, d'autre part, sur le recours à la signature électronique. Les discussions ont également porté sur le recours au Cloud Computing et les enjeux y afférents.

Dans le domaine de la veille, la Banque a suivi les travaux réalisés par les instances de régulation internationales en la matière, en particulier le Conseil de la stabilité financière, le Comité de Bâle ainsi que le FMI, et les initiatives de régulation entreprises par certains pays en matière d'accompagnement des services financiers innovants.

5 - Travaux d'accompagnement de l'Observatoire de la TPME

L'Observatoire Marocain de la TPME « OMTPE » mis en place en 2013 a pour objet de centraliser les données et informations sur l'environnement des TPME au plan national et régional et d'établir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur les conditions de leur accès au financement bancaire et aux mécanismes d'accompagnement.

Cet établissement vise à remédier au manque de données fiables et régulières sur les TPME au Maroc et à améliorer l'accès à diverses prestations de services et d'informations. En tant que membre fondateur de l'Observatoire, la Banque a continué en 2018 à œuvrer à l'opérationnalisation de cet établissement, aux côtés de ses partenaires.

Cette année, l'Observatoire a finalisé la constitution d'une base de données consolidée sur l'entreprise, à partir des bases de données des différentes parties prenantes, notamment la Direction Générale des Impôts (DGI), l'Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (OMPIC), Bank Al-Maghrib et la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS). Les premiers indicateurs démographiques, économiques et financiers sur l'entreprise ont été produits à partir de cette base de données consolidée.

En parallèle, l'Observatoire a engagé des travaux pour la mise en place d'un Système d'Information en vue d'industrialiser les productions et les restitutions des données.

6 - Promotion de la finance durable

Le Maroc a pris, dans le cadre de l'Accord de Paris, des engagements sur le plan de l'atténuation des risques climatiques, en visant notamment un taux de 52% du mix énergétique issu des énergies renouvelables à l'horizon 2030, ainsi que sur le plan de l'adaptation pour les secteurs les plus fortement vulnérables.

Résolue à accompagner et à soutenir ces engagements, Bank Al-Maghrib a coordonné avec l'ensemble des parties prenantes du secteur financier, opérateurs et régulateurs, l'élaboration d'une feuille de route pour l'alignement de ce secteur sur les enjeux du développement durable de façon à contribuer à une transition progressive et coordonnée vers une économie plus responsable et plus inclusive.

Dans ce cadre, la Banque entretient un dialogue avec les acteurs bancaires à l'effet d'assurer l'échange d'informations et de promouvoir le partage des expériences entre les acteurs.

Encadré n°17 : Initiatives des acteurs

Les banques ont entrepris, à un niveau différencié d'une banque à l'autre, des mesures visant à promouvoir une finance verte. Ces mesures comprennent notamment:

- l'adhésion aux standards et principes internationaux en matière d'investissement responsable, notamment les principes de l'Equateur, les principes d'investissement responsable ou encore les principes pour une finance à impact positif ;
- la mise en place de systèmes de management des risques environnementaux et sociaux de façon à tenir compte des principes susvisés dans le processus décisionnel de financement et d'investissement ;
- l'offre de produits de financement visant notamment la réduction et l'optimisation de la consommation énergétique et des ressources naturelles tant à destination des entreprises que des ménages ;
- l'émission d'obligations vertes ;
- la publication de rapports sur leur responsabilité sociale et environnementale.

Ces initiatives, qui méritent d'être développées, dénotent d'une prise de conscience de l'importance des considérations de durabilité par les acteurs.

Les initiatives menées par les acteurs publics et privés du secteur financier ont permis au Maroc de se placer à un stade émergent en matière de développement de la finance durable selon le rapport publié en février 2018 par le réseau des banques durables (SBN), dont Bank Al-Maghrib est membre depuis 2014.

Encadré n°18 : Réseau des banques durables

Créé par 10 pays avec le soutien de la Société Financière Internationale en 2012, le réseau des banques durables (Sustainable Banking Network – SBN) est une communauté qui réunit les régulateurs du secteur financier et les associations bancaires avec pour ambition d’accompagner les marchés financiers vers une finance durable. A fin 2018, le réseau comprend 49 membres issus de 34 pays, totalisant près de 43 milliards de dollars d’actifs bancaires, ce qui représente plus de 85% de l’ensemble des actifs bancaires des pays des marchés émergents.

L’année 2018 a vu l’aboutissement des travaux des deux groupes de travail du réseau relatifs aux obligations vertes et à l’évaluation du progrès des membres en matière de finance durable.

Concernant le premier groupe créé en décembre 2017 et comprenant 30 membres de 21 pays, l’objectif a été d’apporter une aide aux membres afin de développer le marché des Green Bonds et d’encourager les investissements à l’échelle nationale et internationale pour atteindre les objectifs de développement durable des pays membres. Un rapport relatif aux Green Bonds⁴⁵ dans les marchés émergents a été rendu public en septembre 2018 par le groupe de travail.

Concernant la deuxième thématique, le groupe, créé en décembre 2016, comprend 14 membres provenant de 11 pays avec pour mission de créer un cadre de mesure et développer des outils afin d’évaluer les progrès des pays en matière de finance durable. Les conclusions des travaux ont été présentées en février 2018 au niveau d’un rapport sur la progression de 15 pays membres du réseau permettant d’évaluer la maturité de la finance durable, d’identifier les meilleures pratiques et d’émettre des recommandations visant à aider les membres du SBN.

Sur le plan prudentiel et afin de renforcer ses capacités dans ce domaine et de mieux appréhender les risques liés au changement climatique induits pour le secteur financier, Bank Al-Maghrib a rejoint, en avril 2018, le Réseau des Banques Centrales et des régulateurs pour le verdissement du système financier de façon à capitaliser sur les expériences des pays plus avancés sur le sujet.

⁴⁵ Les green bonds sont des emprunts obligataires durables dont les fonds sont exclusivement affectés au refinancement de projets relatifs à la protection de l’environnement

Encadré n°19 : Réseau des Banques Centrales et Superviseurs pour le verdissement du système financier

Le Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) a été lancé lors du One Planet Summit organisé à Paris le 12 décembre 2017, avec pour objectif de favoriser et soutenir, à travers l'échange d'expériences et le partage des meilleures pratiques, la réalisation des engagements pris par les pays signataires de l'Accord de Paris lors de la COP 21 dans le cadre de leurs contributions nationales déterminées et renforcer le rôle du secteur financier dans ce domaine, notamment en termes de gouvernance des risques environnementaux, en particulier ceux liés au climat.

Depuis sa création, le NGFS est passé de 8 membres fondateurs à 24 membres et 5 observateurs, issus des cinq continents. Au cours de sa première année, le Réseau a développé son programme de travail pour la période 2018-2020 et créé trois groupes techniques consacrés aux pratiques prudentielles et de publication, aux aspects macro-financiers et à l'impact des risques liés au climat sur la stabilité financière et au rôle des banques centrales dans la promotion de la finance verte.

Le NGFS a publié, le 11 octobre 2018, son premier rapport d'étape présentant les conclusions préliminaires du bilan des initiatives nationales, régionales et internationales et reconnaissant que les risques liés au climat sont une source de risques financiers et que les autorités et les institutions financières doivent développer de nouvelles approches analytiques et prudentielles afin d'intégrer ces questions dans leurs opérations.

7 - Concertation avec les associations professionnelles

En 2018, Bank Al-Maghrif a organisé des rencontres avec les associations professionnelles du secteur bancaire à l'effet de faire le point sur la mise en œuvre des feuilles de route arrêtées dans le cadre de sa démarche de concertation et d'échange sur les réformes et questions intéressant directement ou indirectement les acteurs.

Comme à l'accoutumée, les échanges avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc ont porté sur des sujets en lien avec l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale et son impact sur l'évolution de l'activité bancaire, la réforme du régime de change, les réformes réglementaires en cours, l'évaluation du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par le Groupe d'Action Financière pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord, le financement des TPME, l'Inclusion financière, les Systèmes et Moyens de paiement, la Finance digitale, la finance verte ainsi que les Relations Banques/clients.

Avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement, les échanges ont porté notamment sur l'évolution de l'activité du secteur, le devoir de vigilance, la mise en conformité au cadre légal de protection du consommateur ainsi que les pratiques commerciales au niveau du secteur.

Avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit, les échanges ont couvert l'évolution de l'activité et des risques du secteur, les réalisations du Réseau de Microfinance Solidaire, la politique de tarification, le cadre légal et réglementaire et le rôle du secteur dans la Stratégie nationale d'inclusion financière.

L'année 2018 a été marquée par la création de l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement. Les échanges avec cette association ont couvert l'évolution de l'activité du secteur, avec un focus particulier sur les dispositifs du devoir de vigilance.

8 - Coopération internationale

Durant l'année 2018, Bank Al-Maghrib a renforcé sa coopération avec les autres banques centrales et les institutions financières internationales à travers l'organisation conjointe d'événements d'envergure internationale et régionale.

Dans ce cadre, elle a co-organisé avec l'Institut Africain pour les Envois de fonds (AIR) deux ateliers sur les modèles de réglementation et l'élaboration de politiques visant l'amélioration des impacts des transferts de fonds sur le développement économique et social.

Avec la Société Financière Internationale, elle a organisé, en octobre, un workshop autour de la thématique de la « Supply Chain Finance » avec la participation des banques et de la CGEM. Cet atelier a été l'occasion d'échanger avec les experts sur ce concept et les bénéfices attendus ainsi que sur la possibilité de mise en place au Maroc et les prérequis en termes de développement d'un environnement favorable.

Elle a organisé, en avril 2018, conjointement avec la Banque de France et l'ACPR, un séminaire régional consacré aux pratiques de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a participé à plusieurs événements et manifestations organisés par des organismes financiers internationaux et régionaux sur des sujets variés couvrant notamment la finance participative, l'intégrité financière, la supervision bancaire et le système de garantie de dépôts.

Dans le domaine de la finance participative, Bank Al-Maghrib a participé à la 33^{ème} réunion du Conseil de l'Islamic Financial Services Board qui s'est tenue à Djeddah le 6 décembre 2018.

Dans le domaine de l'intégrité financière, elle a participé à la 27^{ème} Assemblée Générale du Groupe

d'Action Financière pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord. Les principaux points échangés ont porté notamment sur le plan stratégique de ce groupe régional pour les années 2019 et 2021.

Sur les sujets de la supervision bancaire, Bank Al-Maghrib a participé, en juin 2018, à la conférence de la communauté des superviseurs bancaires africains, organisée conjointement par la Banque Centrale Sud-Africaine et l'Association des Banques Centrales Africaines. Elle a également continué à participer aux réunions semestrielles du comité des superviseurs arabes et des groupes de travail adossés au Fonds Monétaire Arabe.

Dans le domaine de la garantie des dépôts, Bank Al-Maghrib a participé à la 17^{ème} réunion de l'Assemblée Générale Annuelle et à la Conférence Annuelle de l'Association Internationale des Systèmes de Garantie des Dépôts (IADI) organisée à Bâle en octobre 2018 ainsi qu'aux réunions des différents groupes de travail thématiques chargés d'examiner les enjeux liés à la fiabilité et à l'efficacité des systèmes de garantie des dépôts.

Dans le cadre des échanges d'expériences, Bank Al-Maghrib a reçu en 2018 :

- une délégation de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale pour échanger sur l'expérience de Bank Al-Maghrib en matière de sanctions applicables aux établissements de crédit ;
- deux délégations mauritaniennes pour s'enquérir respectivement de son expérience dans les domaines de protection de la clientèle des établissements de crédit et de la surveillance permanente ;
- une délégation de la Banque Centrale du Djibouti au sujet des activités de contrôle ;
- une délégation de la Banque d'Algérie à l'effet de s'enquérir de l'expérience marocaine concernant les banques participatives.

9 - Moyens humains et techniques de la supervision bancaire

L'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire s'est établi, à fin décembre 2018, à 92 agents. Près des deux tiers de cet effectif est en charge des activités de contrôle des établissements de crédit et organismes assimilés, 24% en charge des travaux de la réglementation et des études et 10% est affecté aux activités du support.

Près de 79 % de cet effectif est d'un âge inférieur à 45 ans, 68% d'une ancienneté de plus de 5 ans et la moitié sont de genre féminin. Les agents de la DSB sont à 70% titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+5.

Bank Al-Maghrib accorde une importance primordiale à la formation continue des superviseurs et ce, dans un contexte marqué par une évolution permanente des réglementations bancaires nationales et internationales et des pratiques de supervision ainsi que l'émergence de nouvelles tendances et risques.

Au cours de l'année 2018, près de 96% de l'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire a bénéficié au moins d'une formation pour un total de 460 jours/homme de formation au Maroc et 240 jours/homme à l'étranger.

Le plan de formation a couvert, cette année, 117 actions notamment dans les domaines liés à la norme IFRS 9, aux risques de taux, de marché et de cybersécurité et à la réglementation prudentielle. Un focus particulier a été aussi porté sur les domaines de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme, la Finance Participative, la résolution bancaire et le traitement des difficultés des établissements ainsi que sur la finance durable et la finance digitale.

Un cycle de formation spécialement dédié à la supervision bancaire a été mis en place afin de consolider et d'enrichir les compétences opérationnelles des agents en charge notamment de la surveillance des établissements de crédit, de la réglementation comptable et prudentielle, du traitement des demandes d'agrément, de la protection de la clientèle, des études bancaires et de la résolution bancaire.

Ce cursus couvre notamment des modules de la réglementation comptable, prudentielle et de protection du consommateur, de droit des affaires en lien avec l'activité bancaire, de normes internationales régissant la supervision bancaire, de contrôle interne et gestion des risques et de contrôle des états financiers et de techniques d'analyse financière sur base sociale et consolidée.

La Direction de la Supervision Bancaire a, pour sa part, contribué à la formation d'étudiants, en accueillant 33 stagiaires en 2018, dont 13 au titre de stages de fin d'études.

Sur le plan des outils de supervision, la Direction de la Supervision Bancaire dispose d'applications informatiques supportant certaines composantes du processus de la surveillance permanente et du contrôle sur place :

- Système de notation SANEC : outil pour la gestion d'un dossier de notation d'un établissement de crédit.
- Outil GMC : Système de gestion des missions de contrôle sur place auprès des établissements de crédit et organismes assimilés et de suivi de la mise en œuvre des différentes recommandations y afférentes.

Une solution informatique est en cours de développement pour fluidifier et sécuriser les échanges entre les différentes parties prenantes en matière de traitement des réclamations et optimiser les délais de traitement.

En 2018, la Banque a finalisé une étude de diagnostic du système d'information de la supervision bancaire en vue de sa mise à niveau. Un système cible a été arrêté et sera décliné en lots de projets informatiques qui feront l'objet d'une mise en œuvre dans les années à venir.

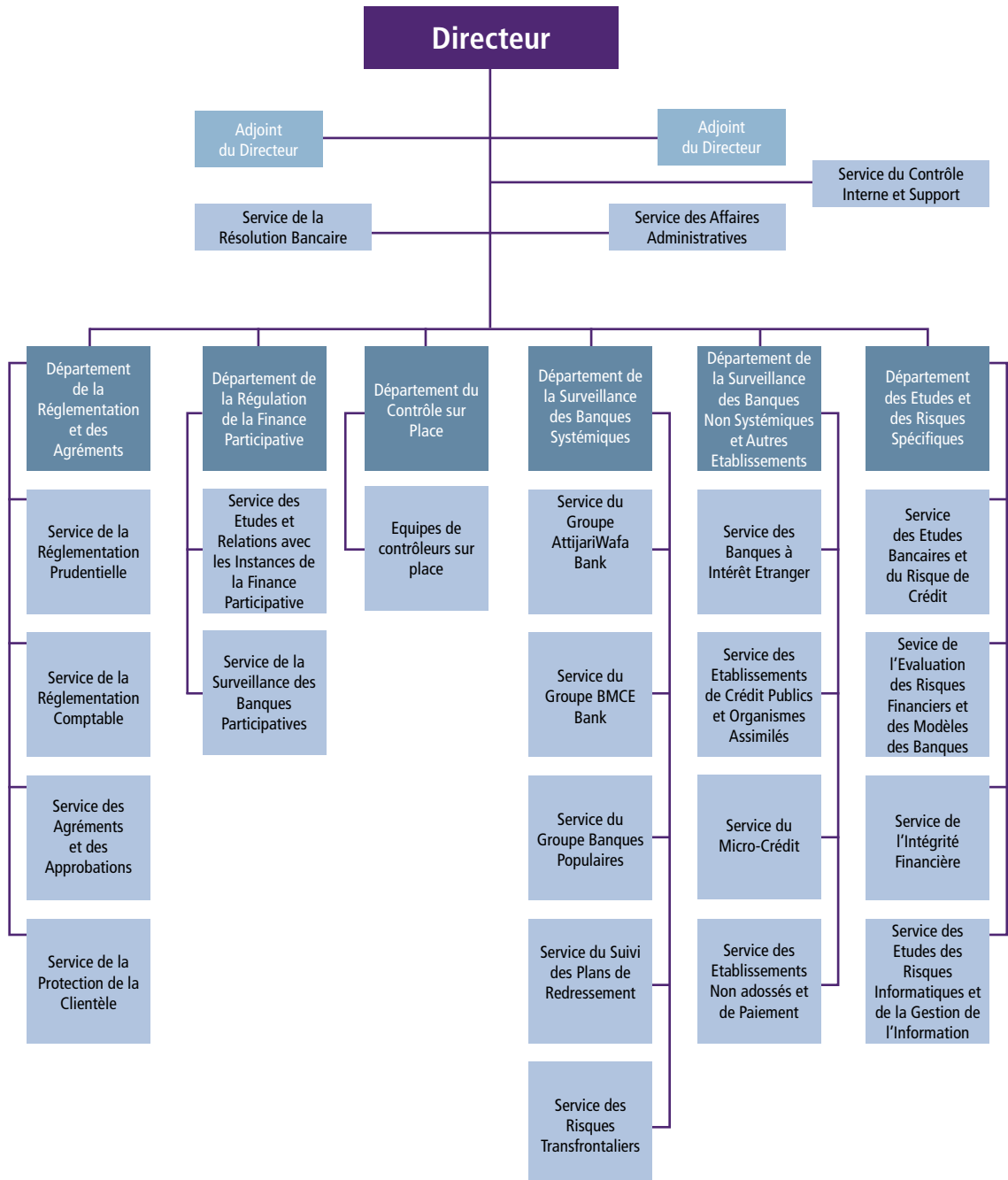
Pour mieux prendre en compte les enjeux de la révolution numérique dans la conduite de ses travaux, la Banque a engagé, dans le cadre de refonte dudit système, des réflexions sur l'utilisation des nouvelles technologies innovantes dans le domaine de la supervision bancaire.

ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire



Liste des établissements de crédit agréés - Décembre 2018

Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWAFI BANK	2, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerkouti - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerkouti – Casablanca
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR « BMCE BANK »	140, Avenue Hassan II – 20000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies – Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II – Agadir
BANQUE POPULAIRE DE FES-MEKNES	Angle Rue Allal Loudyi et Rue Abdelali Benchekroun – Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	9, Boulevard Mohamed V – Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi – Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	113, Boulevard Al Massira – Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	Boulevard Derfoufi – Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT - KENITRA	3, Avenue de Tripoli – Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V – Tanger
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Immeuble Mamounia. - Rabat
CREDIT AGRICOLE DU MAROC « CAM »	2, Avenue d'Alger – Rabat
CFG BANK	5-7, Rue Ibnou Toufail – Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I – Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II – Casablanca
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V – Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil – Hay Ryad Rabat
MEDIAFINANCE	27, Boulevard Moulay Youssef, 20060
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES « SGBM »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti – Casablanca
BANCOSABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12 ^{ème} étage - Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « CAIXA BANK S.A»	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca

Banques et fenêtres participatives

Dénomination sociale	Adresse du siège social
UMNIA BANK	397, Route El Jamia - Casablanca
BANK AL YOUSR	162, angle Boulevard Anfa et rue Molière
BANK ASSAFA	4, rue Sanaa - Casablanca
AL AKHDAR BANK	Angle Avenue Alger et rue d'Oran, Hassan - Rabat
BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA	157, Avenue Hassan II - Casablanca
ARREDA	48-58, Boulevard Mohamed V – Casablanca
NAJMAH	26, Place des Nations Unies – Casablanca
DAR AL-AMANE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
VIVALIS SALAF	369, Boulevard Zerktoni - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktoni -Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid – Aïn Sebaa - Casablanca
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf-Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	57, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER « CREDIT EQDOM »	127, Angle Bd Zerktoni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
SOCIETE NORDAFRICAINNE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
AXA CREDIT	122, Avenue Moulay Hassan 1er - Casablanca
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktoni - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
ASSALAF AL AKHDAR	1, Place Bandoeng - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef - Résidence Adriana 1 ^{er} étage - CP. 20060 Casablanca

Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI- LEASING	Lotissement La Colline II, Lot N°3, Route de Nouaceur – Sidi Maarouf - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING	48-58 boulevard Mohammed Zerktouni – Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen -Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef-Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 Casablanca
CAM LEASING	1, Place Bandoeng - Casablanca

Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AD-DAMANE	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Autres sociétés de financement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, rue Sanaa, Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil - Rabat

Annexe 3

Liste des Banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B B.O.S)	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER – BANQUE OFFSHORE (B.I.T B.O.S)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Zone franche de Tanger, Route de Rabat - Tanger
SOCIETE GENERALE BANQUE OFFSHORE	58, Avenue Mohamed V - Tanger
SUCCESSALE OFFSHORE DE LA BMCE (SUCCESSALE O.S BMCE)	Zone Franche, Port de Tanger, BP 513 - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB BANQUE OFFSHORE)	Lot 45D Zone Franche d'exportation, Route de Rabat – Tanger

Liste des Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL AMANA MICROFINANCE	40, Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, RABAT 10 000
Association Al Karama pour le Micro-Crédit (AL KARAMA)	38 Boulevard Abdelmoumen Appt 23 4ème étage Hassan RABAT
Association Ismailia pour le Micro-Crédit (AIMC)	115, Boulevard Lahboul-BP 2070 MEKNES
ATTADAMOUNE « Association Marocaine de Solidarité Sans Frontières »	1, Rue Abi Dar El Ghoufari-Quartier Prince Héritier-1er étage FES
Association Marocaine Oued Serou pour le Micro-Crédit (AMOS)	Rue oued Sbou, Hay Ettakadoum-El Kbab KHENIFRA
Association Tétouanaise des Initiatives Sociaux- Professionnelles (ATIL)	Avenue Hassan II N° 70-Résidence Paloma Blanca-1er Etage N° 1 TETOUAN
ATTAWFIK MICRO FINANCE	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio CASABLANCA
Fondation « ARDI » micro-crédit	Avenue Hassan 2 , Hay Ibn sina, rue Iran-Témara Centre
Fondation Micro Crédits du Nord	N° 6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appa. N° 34 TANGER
Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP)	Immeuble Saraya angle Br Riad et Av. Alarz Hay Riad Rabat 10100
TAWADA	119, avenue de la Résistance, appartement 27 - Rabat
BAB RIZK JAMEEL	82, rue Soumaya, Angle Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA)	Angle Rue Maamora et Rue Reine Elizabeth II, Immeuble A 2ème étage apprt 2 - Kenitra

Annexe 5

Liste des établissements de paiement⁴⁶

Dénomination sociale	Adresse
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid -20050 Casablanca
NAPS SA	16, Abdelhak Ben Mahyou, Palmier – Casablanca
Wafa CASH	15, Rue Driss Lahrizi – Casablanca
CASH PLUS	1, Rue des Pléiades - Quartier des Hopitaux- Casablanca
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS "M2T"	Immeuble Espace Perla, La Colline, Sidi maarouf, lot n°22 - Casablanca
BARID CASH	202, Boulevard Roudani - Casablanca
WANA MONEY	Lotissement colline 2, Sidi Maarouf - Casablanca
MAYMOUNA SERVICES FINANCIERS	Immeuble Saraya angle Br Riad et Av. Alarz Hay Riad Rabat 10100
EUROSOL	Résidence Ahssan Dar, Appart 3 et 4, Av Hassan II Rabat
DAMANE CASH	212, Avenue Mohamed V – Résidence Elite. Bureau 211 – Guéliz – Marrakech
MEA FINANCES SERVICES	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui. 6ème étage - Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg – Casablanca
MONEYON MAROC	52, Boulevard Zerktoni Espace Erreada - Casablanca
MT CASH	Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat
ORANGE MONEY MAROC	Lotissement la colline, Immeuble les 4 temps, 6ème étage, Sidi Maârouf, Casablanca
FAST PAYMENT SA	3, Rue Berne, Angle Zerktoni - Casablanca

Autres établissements

Dénomination sociale	Adresse
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay el Hassan - Rabat
CAISSE CENTRALE DE GARANTIE	Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

46 Cette liste couvre également les établissements de paiement ayant été agréés en 2018 et dont la notification est intervenue en 2019.

Bilan cumulé des banques - Activité Maroc
Au 31 décembre 2018

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2017	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	38 067 956	41 880 882
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	157 504 338	157 306 876
A vue	33 423 120	26 880 102
A terme	124 081 218	130 426 774
Créances sur la clientèle	740 407 872	766 748 398
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	219 855 112	233 094 032
Crédits et financements participatifs à l'équipement	197 128 042	204 721 215
Crédits et financements participatifs immobiliers	256 722 413	261 696 731
Autres crédits et financements participatifs	66 702 305	67 236 420
Créances acquises par affacturage	4 170 298	31 293 319
Titres de transaction et de placement	200 792 905	199 287 620
Bons du Trésor et valeurs assimilées	112 324 476	118 428 153
Autres titres de créance	17 440 073	16 918 069
Certificats de Sukuks		334 291
Titres de propriété	71 028 356	63 607 107
Autres actifs	20 730 643	23 249 902
Titres d'investissement	28 334 108	32 200 771
Bons du Trésor et valeurs assimilées	26 878 208	28 682 974
Autres titres de créance	1 455 900	3 517 797
Certificats de Sukuks		
Titres de participation et emplois assimilés	45 059 665	49 574 290
Participation dans les entreprises liées		39 236 623
Autres titres de participation et emplois assimilés		6 275 906
Titres de Moudaraba et Moucharaka		
Créances subordonnées	648 591	1 161 128
Dépôts d'investissement placés		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 452 498	2 078 587
Immobilisations données en Ijara		1 365
Immobilisations incorporelles	5 366 412	5 072 236
Immobilisations corporelles	28 558 035	31 260 431
Total de l'Actif	1 271 093 320	1 341 115 805

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2017	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	8 442	88
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	97 294 535	130 242 855
A vue	18 765 127	13 622 119
A terme	81 425 167	116 620 736
Dépôts de la clientèle	901 412 153	927 807 733
Comptes à vue créditeurs	553 292 783	566 333 922
Comptes d'épargne	153 427 890	158 759 868
Dépôts à terme	168 197 535	169 723 274
Autres comptes créditeurs	26 493 945	32 990 669
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
Titres de créance émis	57 874 794	61 737 706
Titres de créance négociables	48 021 003	53 473 562
Emprunts obligataires	8 963 488	7 662 179
Autres titres de créance émis	890 303	601 965
Autres passifs	31 149 307	30 176 879
Provisions pour risques et charges	12 721 355	15 025 681
Provisions réglementées		1
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 650 801	3 227 708
Dettes subordonnées	41 478 790	43 674 743
Dépôts d'investissement reçus		
Ecarts de réévaluation	420	420
Réserves et primes liées au capital	80 493 778	89 846 820
Capital	25 864 789	25 537 592
Actionnaires Capital non versé (-)	-48 000	-48 000
Report à nouveau (+/-)	5 746 793	3 031 720
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-280 434	-293 156
Résultat net de l'exercice (+/-)	10 830 037	11 147 015
Total du Passif	1 271 093 320	1 341 115 805

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2017	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES	270 470 799	306 817 471
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	7 314 916	3 869 546
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	114 817 620	139 514 000
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	54 698 757	51 505 271
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	91 681 468	103 633 340
Titres achetés à réméré	78 357	4 071 378
Autres titres à livrer	1 879 681	4 223 936
ENGAGEMENTS RECUS	85 000 220	90 324 465
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 765 537	3 476 358
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	71 884 614	66 550 273
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	10 322 216	20 122 285
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	27 853	175 549
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir		

Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques-activité Maroc

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

En milliers de dirhams

	31/12/2017	31/12/2018
+ Intérêts et produits assimilés	45 506 833	47 195 699
- Intérêts et charges assimilées	14 639 554	14 982 709
Marge d'intérêt	30 867 279	32 212 990
+ Produits sur financements participatifs		
- Charges sur financements participatifs		
Marge sur financements participatifs		
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	262 799	517 104
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	331 650	471 444
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-68 851	45 660
+ Produits sur immobilisations données en Ijara		196
- Charges sur immobilisations données en Ijara		90
Résultat des opérations d'Ijara		106
+ Commissions perçues	7 563 719	8 172 881
- Commissions servies	671 764	917 461
Marge sur commissions	6 891 955	7 255 420
± Résultat des opérations sur titres de transaction	3 839 078	3 429 657
± Résultat des opérations sur titres de placement	795 194	254 652
± Résultat des opérations de change	2 053 116	2 665 234
± Résultat des opérations sur produits dérivés	171 086	12 886
Résultat des opérations de marché	6 858 474	6 362 429
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		0
+ Divers autres produits bancaires	3 771 486	3 935 715
- Diverses autres charges bancaires	2 353 684	2 600 397
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT		0
PRODUIT NET BANCAIRE	45 966 659	47 211 817
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	327 054	-135 446
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	991 798	878 892
- Autres charges d'exploitation non bancaire	525 086	192 486
- Charges générales d'exploitation	23 252 718	23 919 156
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	23 507 707	23 843 621
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-5 127 163	-5 574 792
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-1 627 114	-2 253 501
RESULTAT COURANT	16 753 430	16 015 328
RESULTAT NON COURANT	-829 660	186 293
- Impôts sur les résultats	5 093 734	5 054 606
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	10 830 036	11 147 015

Bilan cumulé des sociétés de financement Au 31 décembre 2018

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2017	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	161 081	252 770
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 223 877	4 884 543
. A vue	1 787 200	1 613 275
. A terme	4 436 677	3 271 268
Créances sur la clientèle	32 742 799	33 829 926
. Crédits de trésorerie et à la consommation	28 510 209	29 362 747
. Crédits à l'équipement	1 094 628	1 307 159
. Crédits immobiliers	1 987 446	1 710 914
. Autres crédits	1 150 516	1 449 106
Créances acquises par affacturage	4 075 979	4 344 063
Titres de transaction et de placement	1 330 213	1 037 818
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	250 234	200 172
. Titres de propriété	1 079 979	837 646
Autres actifs	4 397 554	4 640 085
Titres d'investissement	220 906	232 222
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	220 906	219 722
. Autres titres de créance		12 500
Titres de participation et emplois assimilés	147 828	37 852
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	62 183 207	66 585 592
Immobilisations incorporelles	772 301	693 071
Immobilisations corporelles	611 555	625 607
Total de l'Actif	112 867 300	117 163 551

	En milliers de dirhams	
PASSIF	31/12/2017	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	62 656 075	62 491 027
. A vue	5 972 568	5 176 498
. A terme	56 683 507	57 314 529
Dépôts de la clientèle	10 957 929	12 473 830
. Comptes à vue créditeurs	928 336	1 034 941
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	184 848	187 609
. Autres comptes créditeurs	9 844 745	11 251 281
Titres de créance émis	17 335 599	19 817 292
. Titres de créance négociables	15 986 089	18 471 211
. Emprunts obligataires	1 327 668	1 319 093
. Autres titres de créance émis	21 842	26 988
Autres passifs	7 476 080	8 213 594
Provisions pour risques et charges	522 791	591 167
Provisions réglementées	13 201	15 253
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	162 887	125 061
Dettes subordonnées	1 364 537	1 105 750
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	4 721 289	5 170 475
Capital	3 965 523	3 722 604
Actionnaires. Capital non versé (-)	-1	-25 000
Report à nouveau (+/-)	2 026 168	2 034 057
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-744	-16 571
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 665 966	1 445 013
Total du Passif	112 867 300	117 163 551

Etat des Soldes de Gestion des sociétés de financement Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

En milliers de dirhams

	31/12/2017	31/12/2018
+ Intérêts et produits assimilés	3 741 504	3 757 782
- Intérêts et charges assimilées	2 832 765	2 846 247
Marge d'intérêt	908 739	911 536
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	19 638 502	21 152 461
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	16 341 055	17 688 069
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	3 297 447	3 464 392
+ Commissions perçues	2 472 924	1 266 488
- Commissions servies	834 990	138.926
Marge sur commissions	1 637 934	1 127 562
± Résultat des opérations sur titres de transaction	8 417	11 352
± Résultat des opérations sur titres de placement	12 748	10 842
± Résultat des opérations de change	-10 405	-2 167
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	10 760	20 027
+ Divers autres produits bancaires	129 728	147 247
- Diverses autres charges bancaires	3 089	3 934
Produit net bancaire	5 981 519	5 666 829
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	13	13
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	112 461	44 745
- Autres charges d'exploitation non bancaire	21 492	3 529
- Charges générales d'exploitation	2 376 454	2 073 167
Résultat brut d'exploitation	3 696 047	3 634 891
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-985 918	-1 210 591
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-53 051	-41 024
Résultat courant	2 657 078	2 383 276
Résultat non courant	5 885	-35 910
- Impôts sur les résultats	996 657	902 353
Résultat net de l'exercice	1 666 306	1 445 013

Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2018

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2017	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	77 448	177 076
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	616 115	774 011
. A vue	566 436	752 504
. A terme	49 679	21 507
Créances sur la clientèle	29 704 388	30 886 027
. Crédits de trésorerie et à la consommation	28 141 894	28 848 944
. Crédits à l'équipement	630 384	829 170
. Crédits immobiliers	18 891	12 364
. Autres crédits	913 219	1 195 549
Créances acquises par affacturage	218 226	314 139
Titres de transaction et de placement	875	200 836
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		199 961
. Titres de propriété	875	875
Autres actifs	3 241 361	3 562 578
Titres d'investissement		12 500
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		12 500
Titres de participation et emplois assimilés	16 104	16 004
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	15 803 629	18 331 469
Immobilisations incorporelles	318 938	517 631
Immobilisations corporelles	356 053	371 865
Total de l'Actif	50 353 137	55 164 136

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2017	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19 073 141	19 137 852
. A vue	932 456	1 292 884
. A terme	18 140 685	17 844 968
Dépôts de la clientèle	8 579 852	10 152 072
. Comptes à vue créditeurs		19
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	8 579 852	10 152 053
Titres de créance émis	11 117 344	13 391 360
. Titres de créance négociables	11 117 344	13 391 360
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	3 753 112	4 448 556
Provisions pour risques et charges	140 007	124 889
Provisions réglementées	12 972	15 253
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	871 285	865 649
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	3 190 492	3 667 785
Capital	1 969 150	1 759 481
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	723 106	700 364
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-744	
Résultat net de l'exercice (+/-)	923 420	900 876
Total du Passif	50 353 137	55 164 136

Annexe 11

Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

En milliers de dirhams

	31/12/2017	31/12/2018
+ Intérêts et produits assimilés	3 193 018	3 254 983
- Intérêts et charges assimilées	1 139 332	1 153 206
Marge d'intérêt	2 053 686	2 101 777
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	4 693 594	5 431 030
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	4 312 970	5 048 168
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	380 624	382 862
+ Commissions perçues	802 054	888 766
- Commissions servies	73 999	74 693
Marge sur commissions	728 055	814 073
± Résultat des opérations sur titres de transaction	443	551
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change	34	67
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	477	618
+ Divers autres produits bancaires	121 883	141 758
- Diverses autres charges bancaires	2 409	3 631
Produit net bancaire	3 282 316	3 437 457
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	31 223	33 822
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1 455	1
- Charges générales d'exploitation	1 313 419	1 392 799
Résultat brut d'exploitation	1 998 665	2 078 479
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-526 342	-630 327
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-4 340	-2 084
Résultat courant	1 467 983	1 446 068
Résultat non courant	-9 932	-32 208
- Impôts sur les résultats	534 632	512 984
Résultat net de l'exercice	923 419	900 876

Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail Au 31 décembre 2018

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2017	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	47	8 453
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	14 515	36 693
. A vue	14 515	36 691
. A terme		2
Créances sur la clientèle	36 562	105 494
. Crédits de trésorerie et à la consommation	6 512	49 821
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	12 149	9 647
. Autres crédits	17 901	46 026
Créances acquises par affacturage	186 174	212 789
Titres de transaction et de placement	250 234	211
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	250 234	211
. Titres de propriété		
Autres actifs	773 721	821 843
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	18 223	18 223
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	46 379 578	48 254 123
Immobilisations incorporelles	156 094	155 218
Immobilisations corporelles	129 356	158 662
Total de l'Actif	47 944 504	49 771 710

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2017	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	35 161 358	36 142 103
. A vue	3 073 274	2 796 387
. A terme	32 088 084	33 345 716
Dépôts de la clientèle	522 370	583 370
. Comptes à vue créditeurs	73 568	137 268
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	184 848	187 609
. Autres comptes créditeurs	263 954	258 494
Titres de créance émis	5 709 757	5 925 986
. Titres de créance négociables	4 868 745	5 079 851
. Emprunts obligataires	819 170	819 147
. Autres titres de créance émis	21 842	26 988
Autres passifs	2 649 169	2 967 700
Provisions pour risques et charges	198 752	213 192
Provisions réglementées	229	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	142 472	144 419
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	1 397 440	1 421 035
Capital	910 095	1 010 095
Actionnaires. Capital non versé (-)		-25000
Report à nouveau (+/-)	868 622	1 004 674
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		-16 571
Résultat net de l'exercice (+/-)	384 240	400 707
Total du Passif	47 944 504	49 771 710

Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

En milliers de dirhams

	31/12/2017	31/12/2018
+ Intérêts et produits assimilés	9 631	14 469
- Intérêts et charges assimilées	1 512 783	1 531 569
Marge d'intérêt	-1 503 152	-1 517 099
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	14 941 306	15 683 683
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	12 028 085	12 634 675
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 913 221	3 049 008
+ Commissions perçues	1 793	5 253
- Commissions servies	8 768	9 294
Marge sur commissions	-6 975	-4 042
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change	-822	-2 499
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	-822	-2 499
+ Divers autres produits bancaires	3 708	4 155
- Diverses autres charges bancaires	231	273
Produit net bancaire	1 405 749	1 529 250
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	5 358	9 102
- Autres charges d'exploitation non bancaire	2 466	3 319
- Charges générales d'exploitation	367 492	371 584
Résultat brut d'exploitation	1 041 149	1 163 449
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-379 780	-473 740
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-41 137	-26 440
Résultat courant	620 232	663 269
Résultat non courant	-13 008	-1 040
- Impôts sur les résultats	222 985	261 523
Résultat net de l'exercice	384 239	400 707

Bilan consolidé des 9 groupes bancaires Au 31 décembre 2018

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2017	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	56 685 558	62 170 940
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	150 555 294	166 450 761
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		152 670 822
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		13 779 938
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	129 241 200	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		91 391 467
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		49 065 563
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		7 563 623
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		34 762 281
Titres au cout amorti		60 256 167
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	83 034 415	80 498 672
Prêts et créances sur la clientèle	969 201 990	1 029 188 221
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	47 352 372	
Actifs d'impôt exigible	3 329 622	4 183 711
Actifs d'impôt différé	4 701 143	10 433 890
Comptes de régularisation et autres actifs	29 441 646	35 386 851
Actifs non courants destinés à être cédés	175 402	97 044
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 794 057	1 661 467
Immeubles de placement	8 619 279	8 966 479
Immobilisations corporelles	37 650 432	40 846 326
Immobilisations incorporelles	5 381 880	6 140 001
Ecarts d'acquisition	13 240 819	13 539 964
Total de l'actif	1 540 405 110	1 611 211 960

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2017	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	950 970	1 309 570
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 559 683	553 395
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		553 395
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture	6 008	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	146 524 417	170 781 427
Dettes envers la clientèle	1 038 059 267	1 073 662 146
Titres de créance émis	59 072 189	70 628 380
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	4 558 666	4 610 248
Passifs d'impôt différé	6 722 313	5 578 624
Comptes de régularisation et autres passifs	40 444 601	40 327 335
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4 414	
Provisions techniques des contrats d'assurance	33 720 302	34 872 350
Provisions	7 830 383	11 166 758
Subventions et fonds assimilés	3 797 968	3 602 703
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	42 346 708	43 623 568
Capitaux propres	153 807 220	150 495 456
Capitaux propres part du groupe	129 757 684	127 828 787
Capital et réserves liées	71 775 353	77 651 875
Réserves consolidées	42 324 699	35 088 232
Gains ou pertes latents ou différés	2 372 110	1 222 730
Résultat de l'exercice	13 285 521	13 865 950
Intérêts minoritaires	24 049 536	22 666 669
Total du passif	1 540 405 110	1 611 211 960

Compte de résultat consolidé des 9 groupes bancaires

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

En milliers de dirhams

	31/12/2017	31/12/2018
+ Intérêts et produits assimilés	65 886 478	69 678 279
- Intérêts et charges assimilées	21 222 374	22 160 713
MARGE D'INTERET	44 664 103	47 517 566
+ Commissions (Produits)	13 795 776	15 158 973
- Commissions (Charges)	1 530 188	2 076 734
MARGE SUR COMMISSIONS	12 265 588	13 082 239
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 150 112	6 286 517
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 236 745	
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres		1 208 290
+/- Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		3 351
+ Produits des autres activités	15 668 338	12 887 835
- Charges des autres activités	13 959 071	11 766 537
PRODUIT NET BANCAIRE	67 025 816	69 219 261
- Charges générales d'exploitation	30 954 666	32 823 971
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3 579 702	3 612 862
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	32 491 448	32 782 428
- Coût du risque	-9 648 371	-9 086 140
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 843 077	23 696 288
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	115 388	132 928
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	39 022	277 989
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-96 174	
RESULTAT AVANT IMPOT	22 901 313	24 107 205
- Impôts sur les résultats	7 045 538	7 622 592
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	110	
RESULTAT NET	15 855 885	16 484 613
Intérêts minoritaires	2 570 364	2 618 660
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	13 285 521	13 865 953

Indicateurs fondamentaux de solidité financière – base sociale

	2016	2017	2018
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	14,2	13,8	14,7
Fonds propres de base/Total des risques pondérés	11,5	10,6	10,7
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	17,3	15,8	16,5
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	7,6	7,5	7,3
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	5,7	5,6	5,9
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	11,2	11,3	10,5
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	16,2	15,3	14,6
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	4,7	4,9	8,4
Prêts au secteur du commerce	6,4	6,7	6,4
Prêts au secteur du tourisme	1,9	1,8	1,6
Ménages	32,4	32,6	31,9
Prêts aux autres secteurs	21,5	21,8	20,7
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,8	0,9	0,9
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	8,6	9,5	9,5
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	68,6	70,1	71,2
Charges générales d'exploitation/PNB	49,3	50,6	50,7
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	14,5	13,7	12,1
Actifs liquides/passifs à court terme	18,6	17,3	15,0
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	4,1	7,0	6,9

TABLE DES MATIERES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

MOT DU WALI	6
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018	9
CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE	12
CHAPITRE I : EVOLUTION DE LA STRUCTURE, L'ACTIVITE ET LA RENTABILITE DU SECTEUR BANCAIRE	15
1 - Evolution du paysage bancaire	17
2 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	27
3 - Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives	46
4 - Activité et rentabilité des sociétés de financement	50
5 - Activité et rentabilité des banques offshore	59
6 - Activité des associations de micro-crédit	62
7 - Activité et rentabilité des établissements de paiement	63
8 - Activité et rentabilité des groupes bancaires	65
CHAPITRE II : RISQUES BANCAIRES	75
1 - Évolution de l'endettement bancaire des ménages	77
2 - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	84
3 - Évolution des grands risques des banques	85
4 - Évolution des créances en souffrance	86
5 - Évolution de la liquidité des banques	91
6 - Evolution de la solvabilité des banques	93
7 - Evolution du risque de taux d'intérêt	96
CHAPITRE III : CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	99
1 - Finance participative	101
2 - Garantie des dépôts	104
3 - Conditions spécifiques applicables aux organismes assimilés	106
4 - Gouvernance	108
5 - Fonds propres prudentiels	109
6 - Traitements des difficultés des établissements de crédit	110
7 - Application de la loi américaine dite Foreign Account Tax Compliance Act « FATCA »	110
8 - Textes en cours	110
9 - Consultation au titre de la réforme du droit des sûretés mobilières	113

CHAPITRE IV : ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE	115
1 - Contrôle microprudentiel	117
2 - Protection de la clientèle des établissements de crédit	123
3 - Intégrité financière	126
4 -Transformation digitale	128
5 - Travaux d'accompagnement de l'Observatoire de la TPME	128
6 - Promotion de la finance durable	129
7 - Concertation avec les associations professionnelles	131
8 - Coopération internationale	132
9 - Moyens humains et techniques de la supervision bancaire	133
ANNEXES	135
Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	137
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit agréés –Décembre 2018	138
Annexe 3 : Liste des banques offshore	141
Annexe 4 : Liste des Associations de Micro-Crédit	142
Annexe 5 : Liste des établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds	143
Annexe 6 : Bilan cumulé des banques - Activité Maroc	144
Annexe 7 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques-activité Maroc	147
Annexe 8 : Bilan cumulé des sociétés de financement	148
Annexe 9 : Etat des Soldes de Gestion des sociétés de financement	150
Annexe 10 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	151
Annexe 11 : Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation	153
Annexe 12 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	154
Annexe 13 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	156
Annexe 14 : Bilan consolidé des 9 groupes bancaires	157
Annexe 15 : Compte de résultat consolidé des 9 groupes bancaires	159
Annexe 16 : Indicateurs fondamentaux de solidité financière – base sociale	160
LISTE DES ENCADRES	
Encadré n°1 : Statut d'établissement de paiement	18
Encadré n°2 : Développement des canaux digitaux	19
Encadré n°3 : Financement du crédit de TVA par les banques	30

Encadré n°4 : Définition des portefeuilles-titres	33
Encadré n°5 : Mode de comptabilisation du financement par Mourabaha	47
Encadré n°6 : Définition de la Wakala Bil Istithmar	49
Encadré n°7 : Crédit gratuit/Crédit à taux zéro	57
Encadré n°8 : Cadre régissant les banques offshore	59
Encadré n°9 : Impact de la première application de la norme IFRS 9	65
Encadré n°10 : Impact de la norme IFRS 9 sur le portefeuille prêts et créances sur la clientèle	68
Encadré n°11 : Portefeuille-titres	69
Encadré n°12 : Impact sur les fonds propres comptables	70
Encadré n°13 : Instruments de fonds propres perpétuels	95
Encadré n°14 : The Islamic Financial Services Board (IFSB)	101
Encadré n° 15 : Principaux apports de la réforme de la classification des créances	111
Encadré n°16 : Dispositif de contrôle sur documents et sur place	119
Encadré n°17 : Initiatives des acteurs	129
Encadré n°18 : Réseau des banques durables	130
Encadré n°19 : Réseau des Banques Centrales et Superviseurs pour le verdissement du système financier	131

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	17
Tableau n°2 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée	27
Tableau n°3 : Évolution des emplois des banques (activité Maroc)	28
Tableau n°4 : Évolution du portefeuille-titres des banques	32
Tableau n°5 : Évolution des ressources des banques (activité Maroc)	34
Tableau n°6 : Évolution des emplois des banques et fenêtres participatives	47
Tableau n°7 : Évolution des ressources des banques et fenêtres participatives	48
Tableau n°8 : Évolution des emplois des sociétés de financement	50
Tableau n°9 : Évolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	51

Tableau n°10 : Évolution des emplois des sociétés de crédit-bail	52
Tableau n°11 : Évolution des ressources des sociétés de financement	54
Tableau n°12 : Évolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	55
Tableau n°13 : Évolution des ressources des sociétés de crédit-bail	55
Tableau n°14 : Évolution des emplois des banques offshore	60
Tableau n°15 : Évolution des ressources des banques offshore	61
Tableau n°16 : Évolution des emplois des associations de micro-crédit	62
Tableau n°17 : Évolution des ressources des associations de micro-crédit	63
Tableau n°18 : Évolution des emplois des banques - sur base consolidée	67
Tableau n°19 : Évolution des ressources des banques - sur base consolidée	69

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Evolution du réseau bancaire	19
Graphique n°2 : Nombre de guichets additionnels ouverts annuellement	19
Graphique n°3 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en %)	20
Graphique n°4 : Répartition du réseau bancaire participatif par région (en %)	21
Graphique n°5 : Evolution du nombre de comptes bancaires (en %)	21
Graphique n°6 : Population ayant au moins un compte bancaire selon le genre (en %)	22
Graphique n°7 : Population ayant au moins un compte bancaire selon la tranche d'âge (en %)	22
Graphique n°8 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	22
Graphique n°9 : Evolution des guichets automatiques bancaires	23
Graphique n°10 : Nombre de GAB additionnels	23
Graphique n°11 : Evolution de l'effectif des banques au Maroc	23
Graphique n°12 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement	23
Graphique n°13 : Concentration du total-actif (en %)	24
Graphique n°14 : Concentration des dépôts (en %)	24
Graphique n°15 : Concentration des crédits (en %)	25
Graphique n°16 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat - 2018 (en %)	25
Graphique n°17 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat - 2017 (en %)	25
Graphique n°18 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	26
Graphique n°19 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	26

Graphique n°20 : Structure de l'actif des banques (en %)	28
Graphique n°21 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	29
Graphique n°22 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)	30
Graphique n°23 : Crédits des banques au secteur public et privé	30
Graphique n°24 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	31
Graphique n°25 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	32
Graphique n°26 : Ventilation du portefeuille de participation des banques par type de contrepartie (%)	33
Graphique n°27 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)	34
Graphique n°28 : Structure du passif des banques (en %)	35
Graphique n°29 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)	36
Graphique n°30 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)	37
Graphique n°31 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)	37
Graphique n°32 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)	38
Graphique n°33 : Encours des certificats de dépôt ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)	38
Graphique n°34 : Evolution des fonds propres comptables des banques	39
Graphique n°35 : Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)	39
Graphique n°36 : Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)	40
Graphique n°37 : Evolution des engagements donnés des banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)	40
Graphique n°38 : Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)	40
Graphique n°39 : Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)	41
Graphique n°40 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	42
Graphique n°41 : Structure du produit net bancaire (en %)	42
Graphique n°42 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques	44
Graphique n°43 : Coût du risque des banques rapporté au RBE	44

Graphique n°44 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)	44
Graphique n°45 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %	45
Graphique n°46 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	45
Graphique n°47 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	45
Graphique n°48 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)	46
Graphique n°49 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)	46
Graphique n°50 : Structure de l'actif des banques participatives (en %)	48
Graphique n°51 : Structure du passif des banques participatives (en %)	49
Graphique n°52 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)	50
Graphique n°53 : Evolution de l'encours des crédits à la consommation par type de crédit (en millions de dirhams)	51
Graphique n°54 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)	52
Graphique n°55 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement (en %)	53
Graphique n°56 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée (en %)	53
Graphique n°57 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	54
Graphique n°58 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	56
Graphique n°59 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	57
Graphique n°60 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	58
Graphique n°61 : Structure des emplois des banques offshore (en %)	60
Graphique n°62 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	61
Graphique n°63 : Répartition des transferts reçus par origine (en %)	64
Graphique n°64 : Répartition des transferts par pays de provenance (en %)	64
Graphique n°65 : Evolution des parts des régions destinatrices (en %)	64
Graphique n°66 : Part des villes destinatrices des transferts nationaux (en %)	65
Graphique n°67 : Part des villes émettrices des transferts nationaux (en %)	65

Graphique n°68 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)	66
Graphique n°69 : Structure des emplois des banques selon IFRS 9 - sur base consolidée (en %)	66
Graphique n°70 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	66
Graphique n°71 : Contribution des différents métiers dans le total-actif des groupes bancaires (en %)	70
Graphique n°72 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 plus grands groupes bancaires (en %)	71
Graphique n°73 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée	71
Graphique n°74 : Evolution des provisions et du taux de couverture sur base consolidée	71
Graphique n°75 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)	72
Graphique n°76 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)	72
Graphique n°77 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)	73
Graphique n°78 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	73
Graphique n°79 : Evolution de la dette bancaire des ménages	77
Graphique n°80 : Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires	78
Graphique n°81 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)	79
Graphique n°82 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et taux variable (en %)	79
Graphique n°83 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la durée initiale (en %)	80
Graphique n°84 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)	80
Graphique n°85 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)	81
Graphique n°86 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	81
Graphique n°87 : Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à l'habitat (en %)	81
Graphique n°88 : Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation	82
Graphique n°89 : Evolution de l'encours du crédit à la consommation selon la durée initiale (en %)	82
Graphique n°90 : Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à	

la consommation (en dirhams)	82
Graphique n°91 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge (en %)	83
Graphique n°92 : Vétilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge et le type de crédit (en %)	83
Graphique n°93 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)	84
Graphique n°94 : Vétilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu et le type de crédit (en %)	84
Graphique n°95 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	85
Graphique n°96 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base sociale	86
Graphique n°97 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base consolidée	86
Graphique n°98 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale	86
Graphique n°99 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base consolidée	86
Graphique n°100 : Evolution du taux des créances en souffrance (en%)	87
Graphique n°101 : Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)	87
Graphique n°102 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale	87
Graphique n°103 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée	87
Graphique n°104 : Evolution du taux des créances en souffrance sur les ménages - base sociale (en %)	88
Graphique n°105 : Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de crédit - base sociale (en %)	89
Graphique n°106 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	89
Graphique n°107 : Répartition sectorielle des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	90
Graphique n°108 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)	90
Graphique n°109 : Taux des créances en souffrance enregistré par les banques sur les entreprises non financières par secteur d'activité - base sociale (en %)	90

Graphique n°110 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques	91
Graphique n°111 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib (en milliards de dirhams)	91
Graphique n°112 : Evolution des actifs liquides et réalisables des banques	92
Graphique n°113 : Evolution du coefficient de liquidité à court terme (LCR) des banques	93
Graphique n°114 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale	93
Graphique n°115 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	93
Graphique n°116 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale	93
Graphique n°117 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	93
Graphique n°118 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base sociale	94
Graphique n°119 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	94
Graphique n°120 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base sociale	94
Graphique n°121 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	94
Graphique n°122 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale	96
Graphique n°123 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base consolidée	96
Graphique n°124 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib (en %)	124
Graphique n°125 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib - Année 2018	125
Graphique n°126 : Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations reçues par Bank Al-Maghrib des clients des établissements de crédit (en %)	125
Graphique n°127 : Evolution de la typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire (en %)	126

Dépôt légal : 2019 MO
ISBN : 978-9954
ISSN : 2509-0615

